



Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement

Direction Générale des Services

PV n°03/XV/2009

CONSEIL DU 15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Lundi 30 MARS 2009

**- Transcription des débats -**

**Sont présents :**

*Mesdames et Messieurs, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Sylvie Ceyrac, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Vincent Flouquet, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Hélène Macé-de-Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.*

**Sont absents et excusés :**

*Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac (pouvoir à Marie-Hélène Piétranico), Anne-Charlotte Buffeteau (pouvoir à Claire de Clermont-Tonnerre), Pierre Charon (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Joëlle Chérioux (pouvoir à Hélène Macé de Lépinay), Louisa Ferhat (pouvoir à Hubert Martinez), Grégoire Lucas (pouvoir à Claude Barrier).*

**Sont absents :**

*Messieurs Mathieu Blin, Grégory Canal, Fabrice Rousseau.*

≈ ≈ ≈

## **1 - Désignation des secrétaires de séance :**

Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou.

**Monsieur le Maire** : En abordant notre ordre du jour, nous allons tout d'abord commencer par la procédure d'urgence. Je vais vous demander d'adopter un ordre du jour complémentaire en procédure d'urgence sur un projet de délibération qui vous a été envoyé seulement mercredi ...

**Anne Hidalgo** : Je demande la parole.

**Monsieur le Maire** : Allons-y, rien ne s'y oppose dans le règlement intérieur, donc vous avez la parole, Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais, simplement, en ouverture de notre Conseil d'arrondissement, déplorer ce qui s'est passé au dernier Conseil d'arrondissement. Les Conseillers de mon groupe ont dû quitter cette assemblée parce que la tonalité et l'agressivité régnant ici n'avaient plus rien à voir avec ce que doit être le dialogue républicain, dans une assemblée républicaine, dans laquelle les élus sont là parce que les électeurs l'ont bien voulu, et dans laquelle opposition et majorité doivent pouvoir se respecter.

Donc, je souhaite, en introduction et avant même que notre ordre du jour ne soit entamé, rappeler que nous espérons que les débordements qu'il y a eu la dernière fois et notamment les attaques ad nominem, sachant qu'on peut très bien, et c'est le jeu du débat démocratique, ne pas être d'accord sur des questions de fond, sur des questions de forme, sur des sujets qui, bien sûr, peuvent nous diviser. C'est normal en démocratie que des formations politiques différentes portent des projets politiques différents mais nous ne souhaitons pas que les attaques qui sont de droit sur le fond du débat politique en viennent à concerner les personnes.

Je tiens à faire ce rappel. J'espère que chacun saura, sur l'ensemble des bancs de cette assemblée, trouver la raison et la sérénité qui font que lorsque nous débattons et que nous nous contredisons, ce qui est normal dans le débat politique, les personnes ne soient pas attaquées. Un certain nombre de mes collègues ont fait l'objet d'attaques particulièrement graves, je pense aux attaques qui ont été faites, notamment contre Claude Dargent, eu égard à sa fonction de Président de SEM. Ces attaques revêtaient un caractère quasiment diffamatoire. Nous le disons, très sereinement, très calmement, chaque fois qu'il y aura des attaques qui concerneront les personnes et non pas les politiques, nous irons de droit réclamer la justice devant les tribunaux ... oui parce que la justice, on y croit, nous, et en l'occurrence la justice est aussi là pour rétablir les règles du jeu démocratique lorsqu'on passe du registre du débat contradictoire politique au débat sur la diffamation des personnes.

Donc, je tenais à faire ce rappel très fermement et très sereinement et vous dire que, en ce qui nous concerne, nos attaques ne visent absolument jamais les personnes même si nous sommes en désaccord avec beaucoup d'éléments de la politique que vous portez et en tout les

cas avec la méthode qui est la vôtre, nous en venons parfois à regretter vraiment votre prédécesseur mais nous ne sommes pas les seuls.

**Monsieur le Maire** : C'est ce que Madame Aubry a dit aussi à propos de quelqu'un d'autre. Je voudrais simplement répondre que j'ai écrit une lettre, cosignée par l'ensemble des élus de la majorité du 15<sup>ème</sup>, aux quatre Conseillers de Paris qui m'avaient saisi. Cette lettre a été adressée cet après-midi à mesdames Hidalgo et Lalem et à messieurs Dargent et Alayrac, cosignataires d'une lettre que j'ai reçue il y a quelques jours. C'est une lettre assez circonstanciée de plusieurs pages qui évoque cette demande, faite par ces Conseillers de Paris. Je m'étonne un peu que ce soit Madame Hidalgo qui en soit porteuse puisqu'elle était absente lors de cette séance du Conseil d'arrondissement et c'est certainement la raison pour laquelle elle n'a pas très bien retracé -je parle sous le contrôle d'une partie de mes collègues- l'ambiance et l'atmosphère qui régnaient dans ce Conseil d'arrondissement. Mais maintenant si elle veut saisir les tribunaux, qu'elle le fasse, il n'y a vraiment aucun problème et nous ne craignons absolument rien là-dessus étant donné que, d'une part, les élus du groupe La Gauche ont pu s'exprimer à chaque fois qu'ils le demandaient et dans des conditions, vous le savez bien, mes chers collègues, beaucoup plus souples et c'est peu de le dire, qu'au Conseil de Pairs, surtout quand les séances sont présidées par Madame Hidalgo d'ailleurs et que d'autre part, deux suspensions de séance avaient également été réclamées et accordées, bien sûr, à Monsieur Dargent, comme il le demandait.

Quant aux accusations concernant les déclarations faites par rapport à Monsieur Dargent, je voudrais quand même rappeler les faits. Il s'agissait, simplement au départ, si vous vous en souvenez, d'une interrogation d'une élue de cette assemblée sur les conditions dans lesquelles allait pouvoir ouvrir la crèche Boucicaut. Devant le silence, assez inhabituel, c'est vrai, de Monsieur Dargent, quand il s'agit de défendre la politique municipale, la première adjointe a répondu que ce silence l'étonnait dans la mesure où Monsieur Dargent occupait des fonctions à la SEMPARISEINE, qui devaient lui permettre de connaître tous les dossiers. Je ne pense pas qu'il y ait là autre chose que la constatation de fait ; comme d'autres d'ailleurs, Monsieur Dargent a une fonction qui est indemnisée, et il n'est pas le seul, concernant cette SEM et il y travaille et personne n'a mis en cause son travail. Il s'agissait simplement de constater qu'effectivement, en tant que vice-président chargé du 15<sup>ème</sup> pour la SEMPARISEINE, il pouvait nous donner des éléments par rapport aux dizaines, sinon aux centaines de familles qui attendent de placer leur enfant en crèche.

Bref, je ne vais pas continuer à polémiquer là-dessus d'autant plus que vous trouverez, mesdames et messieurs, chers collègues de la Gauche, des informations très précises dans la lettre que je vous ai écrite, qui évoque les déclarations des uns et des autres depuis le début de cette mandature et qui pouvaient apparaître aussi et plutôt comme des attaques personnelles ou des insinuations sur les élus de la majorité du 15<sup>ème</sup> arrondissement. D'ailleurs, cela va beaucoup plus loin, je crois que le débat politique n'est pas très dignement conduit, lorsque sur certains blogs on voit des photos, comme ceci, je ne pense pas que ce soit quelque chose qui soit d'une très grande dignité quand on représente le Maire du 15<sup>ème</sup> comme ceci, ou alors en dictateur communiste interdisant tout débat, Monsieur Mouricou reconnaîtra sûrement son blog, enfin, j'en ai d'autres à son service. Je crois que cela ne sert pas vraiment la dignité du débat public ni quand Monsieur Alayrac, qui est absent malheureusement, évoque une affaire qui a été portée en justice et dont la justice en première instance a fait litière, ni

lorsqu'on caricature les positions de la Droite de ce Conseil en disant qu'elle est hostile au logement social alors que nous avons voté la totalité des projets de délibération, depuis le début de la mandature, de réalisation des logements sociaux ou quand on évoque le cumul des mandats alors qu'ici il y a au moins deux élus : Madame Hidalgo et Monsieur ALayrac, qui aussi ont deux mandats, etc...

Donc je pense que nous avons les uns et les autres, sans doute, des choses à dire effectivement quant aux déclarations qui sont faites de tel ou tel côté.

Maintenant, pour répondre de façon très claire et très précise, je pense que les habitants du 15<sup>ème</sup> s'attendent un peu à autre chose de la part de leurs élus et notamment qu'ils traitent les préoccupations locales qui sont les leurs et nous avons regretté le départ de la Gauche en plein Conseil, c'est vrai. Même si le débat politique est parfois rude, et c'est la démocratie, celle-ci nécessite aussi le respect, l'écoute mutuelle et c'est vrai que je pense qu'il est nécessaire que nous fassions appliquer ces principes en Conseil d'arrondissement. Donc j'appelle les membres de chacun des groupes et les présidents de chacun des groupes à s'y astreindre. Moi-même, je l'ai fait en ce qui concerne les groupes et les présidents des groupes de la majorité et je pense que la Gauche peut le faire également pour ce qui la concerne. Pour ma part, je suis évidemment, comme vous tous, très soucieux que nos débats reprennent leur cours normal dans un climat démocratique apaisé et tolérant. Madame Hidalgo, rapidement.

**Anne Hidalgo** : Permettez, d'abord. J'ai ici la lettre que nous vous avons adressée le 11 mars dernier. Donc, je souhaiterais qu'elle soit portée au compte rendu de notre Conseil d'arrondissement et d'ailleurs la réponse également, ce qui me paraît normal, votre réponse. Deuxièmement, je pense que nous avons, et sans doute grâce à vous, il faut reconnaître chaque chose, et à chacun ce qu'il a pu apporter de positif, nous avons ici un enregistrement de toutes les séances du Conseil d'arrondissement, y compris la précédente, donc je pense que chaque habitant du 15<sup>ème</sup> pourra effectivement se rendre compte de la façon dont les débats se sont déroulés. Au moins cette transparence-là permet à la démocratie d'exister dans la vérité et vraiment que chaque habitant du 15<sup>ème</sup> aille voir la séance à laquelle nous faisons référence pour voir, effectivement, comment cela s'est déroulé.

En l'occurrence, et je termine là-dessus, puisque vous m'avez inscrite dans le compte rendu de la séance précédente comme « absente non excusée » j'avais fait part de mon absence puisque j'étais invitée au dîner du CRIF, donc j'étais « absente excusée » ce que je vous demande de rétablir dans le compte rendu précédent, je n'ai pas l'habitude de ne pas excuser mes absences, rares certes, mais je n'ai pas l'habitude de ne pas les excuser.

**Monsieur le Maire** : Ce sera fait d'autant plus que d'autres de vos collègues étaient également invités à ce dîner du CRIF et qu'ils sont restés en Conseil d'arrondissement, mais ça, chacun fait effectivement son choix. Deuxièmement, il y a non seulement la retransmission sur internet des débats, et je vous remercie d'avoir bien voulu préciser que nous avons inauguré un petit peu cette forme moderne de contact avec la population en ce qui concerne nos débats, mais aussi le procès-verbal. Bien sûr les lettres seront inscrites dans le procès-verbal de la prochaine séance.

## **28. Adoption de la procédure d'urgence.**

Bien, ces mises au point étant faites, nous allons maintenant passer à notre ordre du jour et revenir à l'adoption de l'ordre du jour complémentaire qui porte sur l'abondement exceptionnel de la dotation d'investissement inscrite à l'état spécial du 15<sup>ème</sup> arrondissement pour l'exercice 2009.

Je vais procéder au vote *sur l'ordre du jour complémentaire*, concernant le mémoire **DF 46** que vous avez reçu mercredi.

Je mets aux voix. Qui est pour l'adoption de l'ordre du jour complémentaire ? Merci. Unanimité.

≈ ≈ ≈

## **2 - Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 2 mars 2009.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

Maintenant nous arrivons à une communication sur les attributions de logements sociaux dans le 15<sup>ème</sup> et la parole est à Hélène Macé de Lépinay qui est présidente de la commission consultative d'attribution des logements sociaux.

## **3 - Communication sur les attributions de logements sociaux dans le 15<sup>ème</sup> en 2008 par la Mairie de Paris et la commission d'attribution des logements sociaux du 15<sup>ème</sup>.**

**Hélène Macé de Lépinay** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. L'article R 2511-14 du code général des collectivités territoriales relatif à l'attribution des logements à Paris, Marseille et Lyon prévoit une information annuelle des Maires et des Conseils d'arrondissement sur les attributions de logements. C'est pourquoi la Mairie de Paris nous a communiqué le bilan détaillé des logements attribués ou ayant fait l'objet de propositions d'attribution en 2008.

Le tableau, indiquant la répartition par désignataire et catégorie de logements pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement et pour tout Paris, vous a été transmis.

Par ailleurs, comme vous le savez, depuis le mois de juin 2008, une commission consultative d'attribution des logements s'est mise en place dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Cette communication sur les attributions de 2008 sera pour moi l'occasion de vous informer sur le fonctionnement de la commission d'attribution du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

La Mairie et la Préfecture de Paris ont édité au mois de juillet dernier un document très complet et très intéressant intitulé «l'accès au logement social à Paris» qui analyse et fait le bilan de la demande et des attributions de logements sociaux pour 2007.

Ce document nous fournit le nombre de logements sociaux du 15<sup>ème</sup> arrondissement : 17 091 -ce qui représente 13,9 % des résidences principales au titre de la loi SRU-.

\* Sur ces 17 091 logements, la Ville de Paris est réservataire de 8 454 appartements.

\* En 2008, 323 logements sociaux ont été attribués dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement sur ce contingent, chiffre en baisse par rapport aux années précédentes, qui était de 405 en 2006 et 390 en 2007.

\* 119 attributaires -contre 125 en 2007- ont été désignés par la Mairie de Paris

\* et 119 -contre 126 en 2007- l'ont été par la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement

\* 85 logements ayant été attribués au titre des accords collectifs.

Depuis son élection, le 29 mars, le Maire du 15<sup>ème</sup> a été amené à transmettre les candidatures pour 86 logements en 2008 qui se répartissent ainsi :

- une chambre, 15 F1, 50 F2, 13 F3, 5 F4, 1 F5 et 1 F6.

Compte tenu des chiffres qui nous sont fournis, ce sont donc 33 logements qui ont été attribués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 29 mars 2008 qui se répartissent ainsi :

- 8 F1, 18 F2, 5 F3 et 2 F5.

Notons que ces chiffres ne donnent pas une idée exacte de l'ensemble des appartements attribués pendant la période. Ils ne concernent que la Mairie de Paris.

D'après les chiffres qui nous ont été communiqués le nombre d'appartements attribués par la Préfecture serait de 92.

Quant à Paris Habitat, le principal bailleur social de notre arrondissement, qui a un droit de désignation propre sur 40 % de son patrimoine, il nous a indiqué avoir procédé à 60 attributions en 2008 sur un total de 389 désignations, tous réservataires confondus.

Voilà, mes chers collègues, vous avez le tableau qui est très explicite.

Je veux maintenant passer à un rapide bilan du fonctionnement de la commission consultative d'attribution des logements.

Depuis sa première séance, en juin 2008, la commission s'est réunie neuf fois. Je vous rappelle qu'elle est composée, sous ma présidence, de quatre élus, de représentants du service social départemental polyvalent, du Centre d'Action Sociale et de l'Union des Institutions Sociales et de trois représentants d'associations : Famille de France, le Secours Catholique et OCM- CEASIL.

Depuis le mois de juillet, 5 dossiers par appartement sont présentés à la commission qui en sélectionne 3 qu'elle classe par ordre de priorité ; les dossiers sont sélectionnés sur le fichier central des demandeurs de logements, dit « fichier AÏDA », en fonction des caractéristiques du logement, de sa taille et du prix de son loyer. La date d'inscription au fichier des demandeurs de logements parisiens, si elle est prise en compte, ne peut à elle seule servir de critère puisqu'elle n'indique pas nécessairement l'urgence sociale liée par exemple à une expulsion, à un changement de travail ou à des changements familiaux.

A chaque commission, un dossier est remis aux participants, indiquant les caractéristiques des logements attribués et pour chaque candidat : son état civil, ses ressources, la composition de la famille, le motif de la demande, etc... tous éléments qui figurent sur la fiche AÏDA du candidat, avec parfois, il faut le dire, des imprécisions, des incohérences ou des erreurs. Je vous rappelle que le fichier comporte des éléments déclaratifs et pas nécessairement remis à jour. Il n'est pas rare que l'un ou plusieurs des membres de la commission connaissent un dossier et qu'ils puissent donc éclairer les autres participants. Chaque proposition d'attribution est étudiée avec beaucoup de sérieux, de responsabilité et d'humanité et je veux remercier les membres de la commission de leur esprit constructif qui aboutit toujours à des décisions collégiales.

Les appartements soumis à attribution du Maire du 15<sup>ème</sup> nous sont adressés par la Direction du Logement et de l'Habitat de la Mairie de Paris. Depuis le mois de juin, je peux estimer qu'environ 110 logements nous ont été soumis.

L'approximation tient au fait que certains logements passés en commission ont été, par la suite, retirés parce qu'en fait ils n'étaient pas libres et que certains ont dû passer deux fois parce qu'ils ont été refusés par les candidats ou que les bailleurs n'ont pas agréé les candidats proposés. J'estime aujourd'hui que 60 baux ont été signés. Là encore nous sommes tributaires des informations transmises par la DLH.

Je vais maintenant vous donner le type des appartements sur lesquels la commission a eu à se prononcer depuis juin 2008 :

- \* une chambre de 10 m<sup>2</sup> sans sanitaires,
  - \* 22 studios de 19 à 40 m<sup>2</sup> pour des loyers compris entre 226 et 613 €,
  - \* 63 deux pièces de 31 à 65 m<sup>2</sup> pour des loyers compris entre 343 et 884 €,
  - \* 13 trois pièces de 54 à 77 m<sup>2</sup> pour des loyers de 601 à 1 342 €,
  - \* 5 quatre pièces de 74 à 88 m<sup>2</sup> pour des loyers de 738 à 1 328 €,
  - \* 4 cinq pièces de 83 à 121 m<sup>2</sup> pour des loyers compris entre 721 et 1 004 €
- et enfin 1 six pièces de 133 m<sup>2</sup> pour un loyer de 1 294 €.

Sur les dossiers examinés par la commission, 420 émanaient d'habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement, 380 avaient fait une demande il y a moins de cinq ans, 102 avaient une demande datant de cinq à dix ans et 68 avaient fait une demande depuis plus de dix ans.

139 des candidats proposés étaient dans une situation très précaire : SDF, logement insalubre, hôtel, foyer d'hébergement ou expulsion. Les motivations des autres demandeurs étaient dues soit à un logement trop petit, soit à un souhait de décohabitation (suite à une

rupture, ou de la part de jeunes ou de jeunes ménages recherchant un premier logement), soit à un départ à la retraite avec perte de logement de fonction, enfin, à un loyer trop élevé.

Près d'un dossier sur quatre, il faut le signaler, émane d'agents de la Ville, et 105 dossiers de personnes âgées de plus de 60 ans.

Les personnes seules avec ou sans enfants, ne justifiant que d'un revenu -soit environ la moitié des dossiers examinés (compte tenu de la taille des logements proposés !)- gagnent pour la moitié d'entre elles entre 1 000 et 1 500 € par mois et 31 gagnent moins de 1 000 €.

Voilà, mes chers collègues, quelques éléments d'appréciation du travail de notre commission. Je veux, pour terminer, faire remarquer que les appartements mis à notre disposition sont, comme je l'ai dit, majoritairement des studios et des deux pièces et qu'ils ne sont malheureusement pas adaptés à beaucoup de familles du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui ont au moins un enfant. J'espère que les constructions neuves produiront à l'avenir de nombreux grands logements qui permettront aux familles de rester dans notre arrondissement.

Je me propose de refaire, d'ici quelques mois, un nouveau bilan du travail de notre commission.

**Monsieur le Maire** : Bien. Merci Madame la Présidente. Y a-t-il des interventions ? Madame Piétranico.

**Marie-Hélène Piétranico** : Bonsoir mes chers collègues, monsieur le Maire. Je fais partie de la commission d'attribution des logements depuis le mois de juin et je crois que Madame Macé de Lépinay a tout à fait bien résumé, je dirai, le travail qui a été accompli par cette commission. Je n'ai absolument rien à dire, cela se passe dans un climat convivial et tout à fait serein. Chacun peut prendre la parole et est écouté. Les décisions sont, effectivement, collégiales. Je crois que de ce côté-là il n'y a aucun problème. C'est vrai que nous remarquons qu'il nous manque certains éléments dans les dossiers, ce n'est malheureusement pas de notre ressort. Par contre, c'est vrai qu'on a beaucoup de retard sur les attributions puisque je crois que le rythme des bailleurs n'étant pas le même pour les réunions, on est très en retard sur certaines choses.

Madame Macé de Lépinay nous avait dit qu'elle nous donnerait, à la prochaine réunion, un certain nombre d'informations. Donc, les associations et les élus qui siègent à cette assemblée seront bien sûr tenus au courant.

La seule chose sur laquelle nous n'avons pas de regard, c'est sur la présélection des dossiers, il faut bien sûr la faire, je pense que sur un nombre de dossiers aussi énorme, je crois que c'est un peu plus de 7 000 demandes, c'est difficile, c'est fait dans des conditions, bien sûr en tenant compte des critères qui sont établis par les bailleurs. Je crois que vraiment c'est une commission dans laquelle je me sens tout à fait bien et je crois que nous travaillons, effectivement, pour le bien du 15<sup>ème</sup>.

**Monsieur le Maire** : Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais dire que je me réjouis que la commission d'attribution des logements sociaux fonctionne désormais dans notre arrondissement. C'est vrai que la transparence est un point sur lequel nous avons longuement insisté. Je pense que l'on peut améliorer peut-être encore le dispositif et notamment quant aux données statistiques concernant les familles. Madame Macé de Lépinay a fait un point sur les différentes catégories ; je pense que ça vaudrait le coup, comme on le fait d'ailleurs en communication au Conseil de Paris, puisque la même communication a lieu au Conseil de Paris sur les attributions de logements faites par la commission parisienne de la Mairie de Paris, que l'on puisse améliorer par des données, je peux d'ailleurs demander à la DLH de nous aider en ce sens, les caractéristiques sociologiques des personnes qui accèdent au logement social dans notre arrondissement.

Je me réjouis qu'il y ait un nombre croissant de logements sociaux en attribution dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, qui correspond d'ailleurs au nombre de logements sociaux que nous avons mis en fabrication. Je rappelle que sous la mandature précédente, sur les 30 000 logements sociaux qui ont été financés sur Paris, 3 400 concernent le 15<sup>ème</sup>, certains de ces 3 400 arrivent aujourd'hui au stade de livraison, je pense au programme de Paris Habitat, rue de Vaugirard, je pense à Boucicaut, programme de la SEM PARISEINE et à bien d'autres projets, sur la rue de la Convention. Voilà, je me réjouis de l'effort, à la fois de construction et d'acquisition de logements en vue d'avoir plus de logements sociaux dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, et j'espère que, bien évidemment, la production de logement social allant croissant, la possibilité, pour la commission d'attribution de logements du 15<sup>ème</sup>, d'attribuer des logements sociaux aux habitants du 15<sup>ème</sup>, ira également croissante.

Quant aux caractéristiques des logements, vous le savez, il n'y a pas une sélection entre Mairie de Paris, Mairie d'arrondissement et Préfecture quant à la taille des appartements, c'est en fonction des programmes, des financements des programmes qu'ensuite les appartements, quelle que soit leur taille, sont attribués. Pour ma part, j'ai beaucoup insisté sur les programmes en cours depuis quelque temps et les programmes à venir pour que nous ayons effectivement du logement familial dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Je rappelle que 72 % des Parisiens étaient éligibles au logement social, jusqu'à l'application de la loi Boutin, qui va en faire sortir 10 %, puisque la loi Boutin réduit les plafonds de ressources pour l'éligibilité au logement social. Donc il y aura moins de catégories de Français moyens qui seront éligibles au logement social à cause de la loi Boutin, c'est une conséquence directe de cette loi, mais pour autant 72 % des Parisiens sont éligibles au logement social ; ce qui veut dire que le logement social remplit vraiment sa fonction de maintien dans Paris des catégories, certes modestes, mais aussi des Parisiens issus des classes moyennes puisque c'est 1/3 de l'ensemble de la production de logement social qui concerne les Parisiens issus de ce que l'on appelle les classes moyennes.

Donc, je me réjouis que la Mairie du 15<sup>ème</sup> ait mis en place cette commission d'attribution des logements qui permet la transparence sur une politique qui, effectivement, pour nous, est une politique prioritaire et je vous rappelle que 40 000 logements sociaux seront financés dans cette mandature, ce malgré la crise. Cet effort ne sera pas diminué même si la Ville de Paris, comme d'autres collectivités, connaissent une diminution de leurs ressources ; nous maintiendrons cet effort parce que nous savons que c'est la condition sine qua non pour maintenir dans Paris les classes moyennes. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Madame Margueritte.

**Catherine Margueritte :** Monsieur le Maire, chers collègues, je profite justement de toutes ces précisions qui ont été données sur le nombre, l'implantation des logements sociaux, ainsi que les détails donnés sur la commission des logements sociaux qui a été mise en place dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement et qui fonctionne très bien, comme l'ont démontré les interventions de Madame Macé de Lépinay et Madame Piétranico. Effectivement les débats qui se sont succédé et qui se succèderont sur l'implantation de logements sociaux et de logements tout court, concernent toute la vie des habitants et les décisions architecturales prises sont autant de projections pour leur avenir. Donc il s'agit d'un enjeu d'importance. La transmission vaut aussi par l'usage que l'on fait de ces bâtiments et les crises récentes dans les services urbains créés dans l'urgence le montrent d'ailleurs très bien. Les créations de logements sociaux sont synonymes de nouveaux équipements, les dépenses collectives ne semblent pas, raisonnablement, appréhendées et intégrées. La pérennité du modèle de développement contenue dans les objectifs du Grenelle de l'environnement doit nous orienter vers une démarche incluant, non seulement le coût de la construction mais aussi le coût de l'entretien et surtout le coût humain. Il est utile de dire et de redire combien il serait profitable, en cette période de crise, de développer en amont des projets intégrant le long terme et rompant ainsi avec le court terme qui a souvent prévalu ces dernières années.

**Monsieur le Maire :** Merci pour ces précisions utiles concernant l'accompagnement de ces constructions sociales.

Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou :** Merci Monsieur le Maire. Pour poursuivre ce débat extrêmement intéressant et puis pour prolonger l'intervention très factuelle de notre collègue Hélène Macé de Lépinay, d'abord suggérer que le tableau qui nous a été envoyé par courrier soit inséré à l'ordre du jour puisque ça permet d'avoir une bonne base, je ne sais pas si c'est possible ? J'imagine que oui.

**Monsieur le Maire :** Dans le procès-verbal. Oui, oui, c'est prévu.

**Philippe Mouricou :** Ensuite, concernant ce tableau -les gens ne l'ont pas sous les yeux mais ils pourront le voir dans le procès-verbal- on distingue le PLUS et assimilé et le PLI et assimilé. C'est un peu technique mais peut-être que Madame Macé de Lépinay, si elle a les informations pourra vérifier et me dire si j'ai bien compris : PLUS et assimilé, il s'agit bien du logement social de type classique, c'est-à-dire on y mettrait le PLUS et le PLAI et dans le PLI et assimilé, on y mettrait les logements pour les classes intermédiaires c'est-à-dire le PLI et le PLS. C'est ça ? D'accord.

La lecture que moi je fais de ces tableaux, et elle vaut aussi bien pour les attributions de la Mairie de Paris que pour les arrondissements de la Mairie d'arrondissement, c'est quand même qu'on observe que le taux de rotation pour les logements intermédiaires est plus important que pour les logements classiques, en même temps cela s'explique assez bien puisque le niveau des loyers pour les logements de type PLS - PLI , c'est-à-dire les logements intermédiaires,

est plus proche de celui du marché privé que le niveau des loyers pour les logements sociaux plus classiques. Cela veut dire que quand on fait partie des personnes qui entrent dans les plafonds de ressources pour les PLS et les PLI, on attend souvent moins longtemps que quand on est une personne plus modeste et qu'on doit se rabattre sur des logements sociaux de type classique.

Je rappelle quand même que, concernant les plafonds de ressources pour le PLS, on est sur des niveaux de revenus que moi je considère quand même assez élevés. Il s'agit par exemple, pour une personne seule, de ressources mensuelles, nettes, qui avoisinent les 3 000 €, pour un jeune couple de ressources mensuelles, nettes, qui avoisinent les 5 900 €. Je pense qu'avec ce niveau de revenus, on peut aussi se loger dans le privé, d'autant que la Ville a mis en place un système de cautionnement intéressant pour les personnes qui auraient du mal à apporter des cautions quand elles veulent se loger dans le privé. L'enseignement sur le turn-over, plus important dans le parc de logements intermédiaires, c'est à mon sens qu'il faut mettre plus l'accent sur le logement social de type classique, c'est-à-dire qu'on doit, en proportion, construire plus de PLUS et construire plus de PLAI par rapport au PLS. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur Mouricou.

Monsieur Lamour.

**Jean-François Lamour** : Pour, effectivement, remercier Hélène Macé de Lépinay de la qualité de sa présidence de la commission d'attribution ainsi que toutes celles et ceux qui font partie de cette commission. J'apporterai seulement quelques précisions et quelques remarques. Je viens d'entendre Monsieur Mouricou sur les niveaux de revenus permettant l'accession, en particulier, aux PLS, ce sont des revenus théoriques, Monsieur Mouricou. Malheureusement, aujourd'hui, la plupart des logements attribués, pour 80 % d'entre eux, le sont à des familles, ou en tout cas à des locataires, qui sont à 40 % en deçà des plafonds de ressources. C'est bien là où se pose le problème.

C'est-à-dire qu'effectivement on aurait une palette de revenus correspondant à la tranche du PLS rendant donc ces logements accessibles à des familles en particulier, ce que vous avez appelé les revenus moyens, allant jusqu'au plafond. On pourrait être satisfait de cette attribution, or, malheureusement aujourd'hui, la quasi-totalité de ces logements sont attribués à des familles, encore une fois, ayant des revenus 40 % inférieurs à ces plafonds. Ce qui est valable d'ailleurs pour le PLS l'est également pour le PLUS et le PLAI.

Donc vous le voyez, il y a malheureusement un véritable fossé entre l'accession à ces logements sociaux pour des familles, on va dire, à revenus moyens, et leur capacité ensuite à accéder. Vous disiez : il n'y a pas une grande différence entre le PLS et le niveau du marché privé. Il y a quand même une réelle différence, on est de l'ordre de 12 - 13 € sur le PLS et on atteint, à minima, 21 à 22 € en particulier dans notre arrondissement par m<sup>2</sup> et par mois. Il y a une réelle différence et malheureusement on est en train de créer un véritable fossé entre ceux qui ont accès à ces logements, et pourtant qui travaillent, des couples qui travaillent l'un et l'autre, et cette incapacité à rejoindre le secteur privé.

Je dirai également qu'au travers de la loi Boutin, qui a été votée il y a quelques jours à l'Assemblée et au Sénat, il y a un certain nombre d'avancées qui ont été prises, en particulier sur des amendements qui ont été votés par des Députés parisiens et franciliens. J'en citerai quelques exemples, peut-être le premier d'entre eux, c'est le contrat d'utilité sociale. Je réponds ainsi à Madame Hidalgo qui, effectivement, évoquait l'abaissement des plafonds de 10 %, qui est aussi instauré par la loi Boutin. Aujourd'hui, les bailleurs sociaux auront, à mon avis, tout intérêt à regarder de près la signature de cette convention d'utilité sociale qui permettra, à ce moment-là, de moduler les surloyers sociaux de solidarité qui permettront justement d'adapter au marché parisien et francilien, qui est un marché excessivement tendu, on vient de l'évoquer tout à l'heure, les conséquences et l'application de la loi Boutin.

Donc, vraiment, nous demandons avec beaucoup de force que les bailleurs, l'ensemble des bailleurs sociaux, dès que le décret d'application de la loi concernant le contrat d'utilité sociale aura été rédigé et publié, que très vite les bailleurs sociaux signent cette convention d'utilité sociale et permettent d'atténuer l'impact de la baisse de 10 % des plafonds et surtout adaptent la problématique, en tout cas, la logique des surloyers à ce marché parisien particulièrement tendu.

Je citerai deux autres exemples, en particulier celui qui concerne la sous utilisation des logements. Je rappelle la logique : un couple avec enfants habitent un logement, puis petit à petit les enfants quittent le logement et le logement social se retrouve en sous occupation. Nous avons fait voter un amendement pour que, au-delà de 65 ans, ces personnes, les personnes âgées, ne soient pas expulsées au prétexte qu'elles sont en sous occupation de ce logement social.

Je regrette simplement une chose, après que la gauche ait porté l'affaire devant le Conseil Constitutionnel, que l'amendement que nous avons fait voter à l'Assemblée, je le rappelle d'ailleurs, un amendement à l'unanimité, c'est-à-dire droite comme gauche, je tiens à le préciser ...

**Monsieur le Maire** : Madame Hidalgo, est-ce que vous pouvez laisser terminer votre collègue, vous disiez tout à l'heure, dans une intervention liminaire, qu'il fallait se respecter, s'écouter. On vous a écoutée, vous écoutez Monsieur Lamour.

**Jean-François Lamour** : Madame Hidalgo, je vous conseille de lire le compte-rendu intégral du lundi 9 février 2009. Monsieur le Maire, si vous me le permettez, puisque je viens d'être attaqué, en disant que c'était faux, par Madame Hidalgo, je vais donc lire très clairement cet amendement voté. Je parlais de cet amendement et je disais : « il existe un problème lié au changement de statut d'un certain nombre de locataires. Autant nous comprenons la démarche du Gouvernement tentant à fluidifier les mouvements au sein du parc social, ce qui nous paraît indispensable, autant certaines situations nécessitent une prise en compte particulière -et c'est l'objet de cet amendement-. Certains logements qui étaient occupés dans un cadre privé sont devenus conventionnés, leurs locataires se sont vus alors logiquement appliquer les décrets relatifs au surloyer mais aussi la possibilité d'être expulsés. Il convient de tenir compte de la situation paradoxale de ces locataires, à qui on demandait, à un moment, de toucher un revenu équivalent à trois ou quatre fois leur loyer, puis au moment où leur logement est devenu conventionné, de toucher deux à trois fois moins. La constitution et la

gestion d'un parc social ne doivent pas se faire au détriment des locataires ». C'est le sens des amendements -le 1 051 et le 1 057- que nous avons déposés, Philippe Goujon et moi-même. Madame Hidalgo, Madame la présidente, après avoir demandé le vote dit : « je constate que le vote est acquis à l'unanimité ».

Alors Madame, arrêtez de dire que je mens, c'est la réalité. Je sais très bien que vous avez essayé de modifier, ou de faire modifier, le compte-rendu analytique de cette séance mais c'est bien la vérité. Cet amendement a été voté à l'unanimité et c'est bien dommage qu'ensuite la gauche ait porté l'affaire devant le Conseil Constitutionnel. Alors quand on dit qu'on défend les classes moyennes, je crois qu'il faut ne pas avoir un double langage mais tenir compte de la réalité. Il y a effectivement un problème dans ce domaine et nous avons, nous, essayé de le régler.

**Monsieur le Maire** : Merci. Il est vrai que pour nous, qui en tant que Députés, avons participé à cette discussion et à ce débat sur la loi Boutin, en déposant et en faisant adopter des amendements, je dois dire que beaucoup de dispositions ont été adoptées à l'unanimité, d'ailleurs par la gauche, et celle-ci particulièrement, sous la présidence de Madame Hoffman-Rispol qui présidait l'Assemblée à ce moment-là et qui est une élue socialiste de Paris.

Nous avons donc beaucoup travaillé sur cette loi Boutin de façon à préserver, c'est vrai, les intérêts des classes moyennes parisiennes et il est regrettable qu'un certain nombre d'amendements, soit n'ont pas pu être votés, soit ont été rejetés, notamment l'un d'entre eux, vous l'avez rappelé, par le Conseil Constitutionnel. Néanmoins, un certain nombre de dispositions ont été retenues, qui améliorent les choses et notamment la convention d'utilité sociale, qui permet à chaque bailleur social et j'ai déjà eu un entretien avec le Directeur Général de Paris Habitat pour que, dans le cadre de l'adoption, qui est obligatoire de cette convention d'utilité sociale, la modulation des surloyers puisse intervenir.

Il y avait d'autres demandes d'interventions ?

(Intervention inaudible dans la salle)

Cela va faire beaucoup de choses à rajouter au procès-verbal. Monsieur Foisel note, on fera une annexe à ce procès-verbal avec tous les documents que vous souhaitez y faire introduire. Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Double langage, disait Monsieur Lamour. Effectivement. Double langage, nous y sommes en plein. Premier élément, je pense que les habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement vont largement retenir ce que vous venez de rappeler, Monsieur Goujon, et qui n'est que l'exacte vérité, à savoir que Monsieur Lamour et vous-même avez voté cette loi Boutin qui aboutit, pour les classes moyennes, qui aujourd'hui habitent dans le logement social, à être confrontées à des surloyers absolument fantastiques. Je ne sais pas si vous parlez aux habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement, mais nous, nous leur parlons et ils nous parlent tous, très largement, des augmentations absolument faramineuses qui leur sont imputées à cause de la loi que vous avez votée, vous-même et avec Monsieur Lamour.

C'est le premier point et là-dessus je suis très heureux que la retransmission télévisée permette, de cette façon-ci, de populariser le fait qu'effectivement vous êtes les premiers responsables des surloyers fantastiques que beaucoup des habitants de l'OPAC et des autres bailleurs sociaux sont amenés à constater depuis quelques semaines et vous aurez à vous expliquer devant eux.

En second point, Monsieur Lamour fait grand cas d'un amendement en disant : mais l'amendement dont je suis l'auteur a permis de protéger les classes moyennes de ces augmentations. Il oublie juste de dire une chose, c'est que pour être bénéficiaire de cet amendement il faut avoir un revenu qui soit au minimum de 9 700 € par mois. 9 700 € par mois, ce sont les classes moyennes, au sens de la droite. 9 700 € pour un ménage par mois, ce ne sont pas les classes moyennes au sens où nous l'entendons à gauche et au sens où l'entend la très grande majorité des parisiens et des habitants du 15<sup>ème</sup>. Il y a donc là quelque chose qui est de l'ordre de la forfaiture ...

**Monsieur le Maire :** « Forfaiture », c'est intéressant comme terme, c'est un crime en droit pénal, vous nous accusez de crime ?

**Claude Dargent :** ... c'était le terme qu'en l'occurrence Georges Pompidou avait utilisé, dans mon souvenir, il relève de votre famille politique, Monsieur Goujon, c'était le terme que Georges Pompidou avait utilisé, en son temps, par rapport au Président du Sénat. Et bien, il faut savoir dénoncer les doubles langages et c'est un double langage. Par cet amendement, Monsieur Lamour, vous n'avez pas protégé les classes moyennes, vous avez protégé les classes supérieures. A tel point que le Conseil Constitutionnel a retoqué votre amendement au bénéfice du fait que, évidemment le logement social ce n'est pas fait pour les riches de chez les riches que vous protégez, c'est fait pour les populations qui sont défavorisées. Je trouve que là, en l'occurrence, en matière de double langage, vous nous donnez une leçon que nous sommes contents ici de dénoncer.

Dernier point. Vous nous dites, semaine après semaine, que le 15<sup>ème</sup> arrondissement manque de logements pour les catégories intermédiaires. Nous en sommes tout à fait d'accord. Simplement, nous, nous parlons des vraies catégories intermédiaires et pas de la population qui a vos faveurs.

Et puis je voudrais simplement, pour terminer, rappeler un chiffre de la DLH : sur les 7 225 demandeurs inscrits dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, 92 % ont des ressources en dessous du plafond du PLUS, c'est-à-dire qu'il n'y en a que 8 % qui sont directement concernés par l'appellation des logements intermédiaires. Donc il faut des logements pour tout le monde mais il faut aussi des logements pour les demandeurs. Nous nous efforçons d'avoir une politique de croissance des logements sociaux que vous n'avez pas menée pendant des décennies. Nous nous efforçons que Paris rentre dans le cadre de la loi « Solidarité, Renouvellement Urbain » que l'objectif de 20 % de logements sociaux soit atteint partout, y compris dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement et nous en sommes loin.

Ce n'est pas une obligation légale, vous l'aviez fait remarquer la dernière fois, Monsieur le Maire, mais je pense que vous pouvez ici dire publiquement que vous considérez que même si ce n'est pas une obligation légale, c'est une obligation morale pour cet arrondissement. En tous

les cas, pour la gauche, faire des logements sociaux, et d'abord pour les catégories populaires, et pas pour les catégories « plus plus », c'est effectivement pour nous une obligation morale. Merci.

**Monsieur le Maire** : Est-ce respecter ses collègues que de les accuser du crime de forfaiture, puisque c'est dans le Code pénal un crime pour les agents publics ? Donc je pense qu'il faut quand même être un peu cohérent, Monsieur Dargent, permettez-moi encore une fois de vous le rappeler.

Si vous étiez présent, lors du dernier Conseil de Paris, vous auriez entendu une question d'actualité que je posais à Monsieur Mano, plus particulièrement, concernant, justement, le fait, qu'il faut bien clarifier dans l'esprit de tous, qu'il ne me semble pas que le SLS, le Supplément de Loyer de Solidarité, ait été créé par ce Gouvernement, ni que la gauche y ait été hostile. Ce Supplément de Loyer de Solidarité peut être modulé et donc diminué dans le cadre des conventions d'utilité sociale que le Gouvernement oblige les bailleurs sociaux à passer avec l'Etat, ainsi que tout un tas d'autres dispositions relatives à des rapports contractuels concernant le logement.

Je rappelle accessoirement d'ailleurs que si on construit des logements sociaux en France et particulièrement à Paris, c'est aussi grâce à l'effort de l'Etat, puisqu'il n'y a pas de logements sociaux qui se construisent sans le financement de l'Etat ou de la Caisse des Dépôts et que dans ce qui est aujourd'hui le « Plan de Relance », ce n'est pas moins de un milliard huit cent millions d'euros supplémentaires qui seront affectés à la construction du logement social, mais c'est une parenthèse.

Je voulais dire, Monsieur Dargent, si vous fréquentez comme nous les habitants du 15<sup>ème</sup>, vous devez savoir que ceux qui viennent parler justement de ces augmentations de surloyers qui sont excessives -et je l'ai dit à un certain nombre de bailleurs sociaux et de responsables parce qu'ils pouvaient faire autrement, ils n'étaient pas obligés d'augmenter les surloyers à plein, au maximum, ce qui d'ailleurs rapporte, c'est vrai, il faut le dire au passage 20 à 30 millions d'euros, en année pleine, notamment à Paris Habitat - ces personnes ne sont certainement pas, comme vous le dites et comme vous le prétendez, des personnes qui gagnent près de 10 000 € par mois. Vous en connaissez aussi bien que moi des personnes qui ont des SLS et des loyers qui entraînent des doubléments de loyer, ou même des triplements de la somme qu'ils doivent payer ; ce ne sont pas des gens qui gagnent autant. Donc le fait de moduler les surloyers ne permet pas de protéger, comme vous le dites, les plus riches, mais vraiment les classes intermédiaires pour lesquelles vous ne construisez pas beaucoup de logements dans le 15<sup>ème</sup>, je tiens à le rappeler. On aura peut-être l'occasion, dans d'autres projets de délibération, de l'évoquer.

Enfin, pour la loi SRU, c'est vrai que le 15<sup>ème</sup> est à 14 % ou à peu près, même si c'est une loi qui concerne les communes et pas simplement les arrondissements, parce qu'à ce moment-là on pourrait, par exemple, fustiger le 11<sup>ème</sup> qui est à 4 %, ou d'autres arrondissements qui n'en ont pas beaucoup. Vous savez que ce qui caractérise le 15<sup>ème</sup>, c'est justement sa diversité et que nous avons dans des secteurs au sud de l'arrondissement, notamment le long du périphérique et du chemin de fer, un taux d'environ 30 %. Alors on ne va pas descendre au niveau du quartier ou du pâté de maison mais nous avons aussi des concentrations de logements, qui

d'ailleurs sont le fait des mandatures précédentes puisque les 17 000 et quelques logements sociaux qui existent dans le 15<sup>ème</sup> ne datent pas, bien sûr, de 2001, date de l'arrivée de Monsieur Delanoë et où à l'ombre a succédé la lumière, bien sûr.

Donc nous sommes favorables à la construction de logements sociaux, puisque nous avons, et je le répète pour qu'il n'y ait pas de caricature de nos positions, le vote de la totalité des projets de délibération dans cet arrondissement, il faut le rappeler aussi.

Enfin, quant à la baisse des plafonds de ressources qu'a évoquée Madame Hidalgo, cette actualisation a simplement ramené ce plafond au niveau qui était celui des plafonds lorsque Monsieur Jospin était Premier Ministre et je ne pense pas qu'à l'époque la gauche songeait à les contester puisque c'est elle qui les avait décidés.

Voilà, il y a d'autres demandes d'interventions, je crois, mais assez vite maintenant parce qu'il y a déjà eu des interventions. Je veux bien repasser la parole, rapidement, à Monsieur Mouricou et à Madame Hidalgo, de façon à ce que l'on puisse aller vers la conclusion de ce débat et ensuite Madame Macé de Lépinay répondra peut-être sur la commission.

**Philippe Mouricou** : Très rapidement, pour répondre à Monsieur Lamour. Je me suis peut-être mal exprimé, je n'ai pas dit que les loyers PLS étaient proches du marché privé. Bien sûr c'est moins cher, c'est le principe du logement social, simplement qu'ils étaient plus proches des loyers privés que les autres logements sociaux de type PLUS ou PLAI. C'est la raison pour laquelle, et vous avez parlé des niveaux théoriques et des barèmes théoriques, moi ça me permet de justifier, le fait que le PLS soit plus cher que le PLAI et que le PLUS, cela permet simplement de justifier qu'il faut construire plus de PLUS et de PLAI parce que, sinon on va loger des personnes modestes dans des logements PLS et donc cela va se traduire par des loyers plus chers pour eux. Donc, votre développement, moi j'en conclus qu'il faut qu'on construise plus de PLUS et plus de PLAI.

Claude Dargent a parlé de votre amendement « Lamour » et des « Suppléments de Loyers de Solidarité », je pense qu'il a raison parce qu'en abaissant les plafonds d'accès au logement social, de nombreuses personnes qui habitent aujourd'hui à l'intérieur des logements sociaux et qui sont parfois des personnes à revenus modestes. Moi j'ai rencontré notamment un artisan. Vous savez que le problème des artisans et des professions libérales, c'est qu'ils ont des niveaux de revenus qui peuvent osciller grandement d'une année à l'autre et donc, voilà, compte tenu du décalage qu'il y a quand on calcule votre loyer à une année, on prend le revenu fiscal de l'année qui date de deux ans, et cette personne qui a vu ces revenus fondre avec la crise, se retrouve avec des surloyers qui sont calculés sur des revenus, qui ne sont pas ses revenus actuels mais sur les revenus antérieurs de deux années précédentes. Voilà, typiquement, c'est le genre de personne qui va se retrouver assommée avec un surloyer du fait de la loi Boutin et de l'abaissement des seuils d'accès au logement social puisqu'il aura un surloyer plus important à payer. Donc je pense qu'il y a là une forme de brutalité et Claude Dargent avait raison d'y revenir, je m'excuse, doublée d'une forme de cynisme, puisque c'est vrai que, dans le même temps où les classes moyennes vont devoir faire un effort financier considérable au travers de ces surloyers, vous avez proposé de plafonner ces surloyers pour les locataires les plus riches. Moi j'ai quand même un peu de mal à comprendre la logique quand vous nous dites, nous voulons défendre les classes moyennes.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Mouricou, on a compris, vous nous avez déjà expliqué cela. Il y a désaccord total, on en prend acte. Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : En style télégraphique, c'est bien la loi Boutin qui instaure des surloyers et les bailleurs sociaux étaient obligés d'appliquer la loi, donc ce n'est pas de leur chef qu'ils ont appliqué des augmentations de loyer, contrairement à l'écran de fumée que vous essayez d'entretenir, vis-à-vis notamment des personnes qui sont dans du logement social. Donc c'est bien la loi Boutin que vous avez votée qui instaure ce principe. Deuxièmement, la gauche n'a pas voté votre amendement. D'ailleurs les Députés ont eu l'occasion de le dire très clairement après une difficulté qui est survenue en séance, où notre collègue Danièle Hoffman-Rispal qui présidait, a lâché rapidement : « voté à l'unanimité » parce qu'elle n'avait pas vu le vote de la gauche. Autant être très précis et très honnête ...

**Monsieur le Maire** : Quand même ! Autant le reconnaître parce que c'est dans le JO.

**Anne Hidalgo** : Autant être précis et très honnête, les Députés, laissez-moi terminer, pour être aussi honnête que je le suis, les Députés socialistes ont immédiatement exprimé un vote contre l'amendement que vous avez porté et pour vous dire à quel point ils étaient contre, ils l'ont même porté devant les articles qu'ils souhaitaient voir annuler au Conseil Constitutionnel et il se trouve qu'en plus le Conseil Constitutionnel leur a donné raison et je demande qu'effectivement l'avis du Conseil Constitutionnel, qui est très éclairant sur ce qu'est notamment le logement social et sur le fait que l'amendement porté par Monsieur Lamour ne concernait en rien les publics éligibles au logement social, n'avait pas place dans cette loi Boutin et c'est le motif pour lequel le Conseil Constitutionnel a annulé votre amendement.

Dernièrement, ... si je peux terminer, je sais que ça vous ennuie mais ...

**Monsieur le Maire** : Non ça ne m'ennuie pas mais c'est la deuxième fois que vous parlez.

**Anne Hidalgo** : Je demande donc que l'on fasse porter au compte-rendu de notre Conseil d'arrondissement l'avis du Conseil Constitutionnel concernant l'amendement de Monsieur Lamour, que vous avez défendu et puisqu'il en a parlé. Enfin, concernant le 15<sup>ème</sup> arrondissement, nous continuons à être extrêmement ambitieux en matière de production de logement social d'ailleurs, je crois que les nombreuses préemptions qu'il y a dans le 15<sup>ème</sup>, que j'ai effectuées d'ailleurs en tant qu'adjointe au Maire de Paris chargée de l'urbanisme, montrent à quel point nous voulons atteindre les 20 %. Si nous pouvons le faire dans cette mandature, nous le ferons et je crois que les habitants de notre arrondissement ne s'en porteront que mieux.

Et bien sûr, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire, il faut aussi beaucoup de logement social dans le nord de l'arrondissement. Je m'emploie à trouver les terrains et les immeubles permettant d'accéder à ce vœu que, visiblement, vous partagez.

**Monsieur le Maire** : Madame Hidalgo s'est largement exprimée, donc ça va amener sans doute encore d'autres explications puisqu'il y a une mise en cause de Monsieur Lamour. En ce qui concerne tous les débats à l'Assemblée Nationale, excusez-moi, mais le procès-verbal de

notre Conseil d'arrondissement n'est pas le journal officiel des débats de la République Française, donc je renvoie les uns et les autres au Journal Officiel et ils pourront vérifier de façon très précise, à la fois que le vote a été acquis à l'unanimité et quelle est la décision du Conseil Constitutionnel.

Je voudrais simplement dire aussi à Madame Hidalgo que, puisqu'elle fait beaucoup de préemptions et notamment dans le 15<sup>ème</sup>, je lui rappelle simplement la règle qui consiste à consulter, aussi, le Maire de l'arrondissement, ce qui n'a pas été le cas sur un certain nombre de dossiers, dont certains que nous allons examiner dans un moment. Etant donné le fait que nous sommes favorables, et c'est peu de le dire, mais il faut le répéter à chaque fois parce que je crois que ça n'est pas compris, en tout cas on ne veut pas le comprendre, au développement du logement social, sous un certain nombre de réserves, bien sûr, des logements intermédiaires, dont vous ne parlez jamais, ou l'accompagnement avec des équipements sociaux, sportifs, culturels, scolaires, etc, comme l'a dit Madame Margueritte, nous n'avons pas du tout de problème là-dessus.

Monsieur Lamour, rapidement, puisqu'il a été mis en cause par Madame Hidalgo.

**Jean-François Lamour** : Pas que moi d'ailleurs, Monsieur le Maire, toutes celles et ceux qui siégeaient et ce n'était pas un amendement nuitamment voté, c'était vers 19 heures. Donc, tous ceux qui siégeaient à l'Assemblée à ce moment-là ont levé très haut la main et en particulier Monsieur Le Bouillonnet, qui était l'orateur du parti socialiste, qui avait bien compris, effectivement, la visée de cet amendement, qui n'était pas, comme j'ai pu l'entendre, pour défendre telle ou telle catégorie de la population, mais tout simplement cela me paraissait un petit peu le bon sens, mais il semble que cela vous ait tellement irrité, qu'il a dû y avoir derrière un rappel à l'ordre, effectivement, avec le dépôt de ce recours devant le Conseil Constitutionnel -je pense que c'est surtout ça plutôt que comme ça, une sorte de révélation après avoir levé le bras, je crois qu'il y a eu une remise en ordre des troupes du PS à partir de ce moment-là- mais quel était le problème ? Le problème il était le suivant, puisque vous passez votre temps à produire du logement social, en achetant dans le parc privé, là où on demande de gagner deux à trois fois le loyer pour pouvoir accéder à ce logement privé, du jour au lendemain on demande à ces locataires de rentrer dans les plafonds. Il me paraissait normal que ces gens-là payent leur surloyer et d'ailleurs, les locataires qui basculent dans ce champ social ne remettent pas en cause ce principe du surloyer mais ils souhaitent rester dans ces logements parce qu'ils estiment y avoir passé une partie de leur vie et ils souhaitent continuer à y passer une partie de leur vie. Cela me semblait être plutôt le bon sens et ce bon sens d'ailleurs il avait été compris et accepté sur tous les bancs de l'hémicycle donc, vous voyez, ce n'était pas ...

**Un intervenant dans la salle** : non audible.

**Monsieur le Maire** : Laissez parler Monsieur Lamour. Vous interrompez Monsieur Lamour et deuxièmement vous faites une attaque ad nominem pour quelqu'un qui n'est pas dans notre assemblée et qui ne peut pas se défendre.

**Jean-François Lamour** : Si on est interrompu en permanence ! On a eu une grande leçon au début du Conseil d'arrondissement sur la démocratie, etc.. et là, en permanence on est interrompu dans nos propos.

**Monsieur le Maire** : Comme la position de Monsieur Dargent à la SEMPARISEINE. Monsieur Lamour, allez-y.

**Jean-François Lamour** : J'en conclus, Monsieur le Maire, en disant que cet amendement ...

**Monsieur le Maire** : D'après ce que nous a dit Madame Hidalgo en début de séance, elle ne va pas vous interrompre. Vous laissez parler vos collègues, Madame Hidalgo, s'il vous plait, je pense que ce serait bien. Madame Hidalgo, vous n'avez pas la parole, donc vous n'avez pas à mettre en cause des gens qui ne sont pas dans cette assemblée et que vous mettrez en cause où vous voudrez. Madame Hidalgo, est-ce que vous pouvez laisser Monsieur Lamour, je sais que cela vous gêne ce qu'il est en train de dire, mais est-ce que vous pouvez le laisser terminer, vous n'avez pas la parole, vous n'êtes pas Maire encore de cet arrondissement, bien que vous essayez, par tous les moyens, de prendre cette place que ne vous ont pas attribuée les électeurs du 15<sup>ème</sup> mais je vous demande de respecter le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement. Merci. Monsieur Lamour.

**Jean-François Lamour** : Monsieur le Maire, j'en conclus. Mais on sent vraiment que tout cela gêne effectivement la gauche parce qu'elle se rend compte, effectivement, à un certain moment, de l'absurdité de cette préemption de logements dans le parc privé et de la volonté, finalement, d'expulser les locataires actuels, alors qu'encore une fois, ceux-ci ont les revenus qu'ils ont, ils sont prêts à payer le surloyer mais ils demandent simplement à rester dans les lieux. Je crois que ça c'est vraiment le bon sens et encore une fois cela avait été compris, à plusieurs reprises, sur tous les bancs de l'assemblée quand nous avons discuté de ce projet de loi. Je tiens à ce que ce soit bien précisé dans le procès-verbal de ce Conseil d'arrondissement.

**Monsieur le Maire** : Merci. Nous allons donc maintenant terminer ce débat. Je voudrais simplement, pour revenir à ce qui faisait l'origine de cette communication, c'est-à-dire les éléments concernant les attributions de logements sociaux, remercier Madame Macé de Lépinay, bien sûr, d'avoir répondu comme elle a répondu. Je voudrais également remercier l'ensemble des membres qui participent à la commission et qui, qu'ils soient élus ou qu'ils soient associatifs ou représentants d'administration, font un énorme travail.

Je vous rappelle que cette commission se réunit chaque mois et que cette commission a effectué un gros travail, comme il a été dit, et je pense que la mise en œuvre de cette commission, lors de notre première séance de Conseil d'arrondissement, sera peut-être au moins une chose qui ne fera pas trop regretter mon prédécesseur par Madame Hidalgo.

Je voudrais également simplement dire que, pour terminer, j'ai dit quand même au Directeur Général de Paris Habitat qu'il fallait réduire les délais d'attribution, parce que nous avons aujourd'hui encore des gens à qui la commission a proposé ces logements et qui, trois mois, six mois après, ne sont pas relogés, ce qui, d'une part déstabilise leur situation puisqu'ils ont été prévenus qu'ils étaient attributaires, et qui, deuxièmement, bloque aussi les deuxièmes et

troisièmes demandeurs sur la liste, qui ne peuvent pas repasser à une autre commission tant que, officiellement, l'appartement n'a pas été attribué à l'un des trois. Donc, c'est un très gros problème que le Directeur Général de Paris Habitat est en train de régler, me dit-il.

Quant à la présélection, pour répondre à Madame Piétranico, aussi, celle-ci se fait dans les mêmes conditions qu'à la Mairie de Paris lors de la commission d'attribution, évidemment elle est issue du système AIDA. Donc je voudrais encore une fois dire que cette commission se déroule dans de bonnes conditions et que je souhaite qu'elle continue à fonctionner de cette manière, tout en rappelant, et j'en terminerai par là, que pour ma part, en tant que Maire, j'ai évidemment accepté la totalité des décisions de la commission, telles qu'elles m'ont été présentées.

Bien. Je vous remercie. C'était une communication, il n'y a pas de vote. Nous allons maintenant passer au point 4 de notre ordre du jour.

≈ ≈ ≈

#### **4. XV/2009/42 - Projet de délibération relatif aux conditions particulières d'utilisation de la Maison des Associations du 15<sup>ème</sup> arrondissement.**

Y a-t-il des interventions ? Monsieur Mouricou souhaite intervenir sur ce projet.

**Philippe Mouricou** : Juste une question. Dans la délibération il est question de la création d'un Conseil de pilotage de la Maison des Associations, c'est cela ? D'un Conseil consultatif ? Il serait composé, ce Conseil consultatif, de cinq élus du Conseil d'arrondissement, quatre de la majorité, un de l'opposition. Ce ratio est inférieur à ce qui prévaut, notamment dans les Conseils de quartier, où on est avec trois élus de la majorité et je crois, un de l'opposition. Je voulais savoir ce qui avait justifié ce choix.

**Monsieur le Maire** : Je vais donner la parole à Monsieur Sarracani qui a suivi cette procédure très lourde, d'ailleurs, de règlement de cette MDA puisqu'il y a eu d'abord la réunion, qui est assez exceptionnelle, de la commission mixte qui a permis d'adopter les conditions générales d'admission et d'utilisation de la MDA et ensuite ce projet de délibération, qui doit être adopté par notre Conseil, relatif aux conditions particulières d'utilisation.

**Gérard Sarracani** : Monsieur le Maire, le projet qui nous est soumis, notamment pour la partie concernant la composition du Conseil consultatif, a été approuvé par la commission mixte qui s'est réunie à la Mairie en présence de trois représentants de la Mairie du 15<sup>ème</sup> et de trois adjoints du Maire de Paris. Donc nous avons adopté un projet qui s'inspire étroitement d'un règlement type qui a été adopté par la Direction des Affaires Juridiques de la Ville de Paris. Donc, là, nous nous conformons à tous les règlements qui ont été adoptés pour l'instant, c'est le cas dans les 12<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements.

**Monsieur le Maire** : Je crois que vous avez la réponse. On a juste adopté le règlement type sans trop y faire de modifications. Je vais le mettre aux voix s'il n'y a pas d'autres interventions. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Adopté.

≈ ≈ ≈

**5. XV/2009/43 - Projet de délibération portant création d'une Commission consultative d'attribution des dérogations scolaires.**

**Jacqueline Malherbe :** Je voudrais préciser que le titre exact de cette commission est : « Commission consultative relative aux dérogations scolaires ».

**Monsieur le Maire :** Merci pour cette modification. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Bessis.

**Catherine Bessis :** Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Nous nous réjouissons bien sûr de la mise en place de cette commission. En effet, nous avons, lors du Conseil d'arrondissement du mois de mai, particulièrement sollicité votre attention sur la composition pluripartite de cette commission. Cependant, nous avons une proposition d'amendement.

A la lecture du projet de délibération nous avons constaté qu'aucun suppléant n'était prévu pour les élus titulaires au sein de cette commission. Compte tenu des activités professionnelles de nombreux Conseillers d'arrondissement, et ce, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, nous proposons d'amender la délibération de sorte que tout élu titulaire puisse être remplacé par un suppléant en cas d'indisponibilité, comme cela est le cas dans d'autres commissions. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** C'est un sujet qui a été évoqué, je vais donner la parole à Madame Malherbe, mais si vous comparez avec la commission d'attribution des logements qui se réunit une fois par mois, ce qui est très lourd pour des gens qui ont d'autres activités alors que cette commission est appelée à se réunir qu'une fois par an. Evidemment, on peut toujours être absent cette fois-ci, mais si vous maintenez votre demande, je n'ai pas d'opposition particulière, sous réserve de ce que peut dire Madame Malherbe.

**Jacqueline Malherbe :** Je ne suis pas fondamentalement contre, mais il y a un certain anonymat, il faut garder le secret, alors si les personnes doivent changer d'une année à l'autre ...

**Monsieur le Maire :** Il ne s'agit pas de changer, ce sont des suppléants. C'est tout, Madame Malherbe ? Allez-y Madame Bessis.

**Catherine Bessis :** Je voudrais juste préciser, cela n'a rien à voir, une fois de plus, avec la confidentialité, bien évidemment, la personne qui siègera, siègera pour toute la durée de la commission de la mandature.

**Monsieur le Maire :** Deux ans.

**Catherine Bessis** : Deux ans, pardon. Ce qui est, je pense important à dire, c'est que nous sommes nous, élus de gauche, très attentifs et très vigilants quant à notre présence à toutes les commissions qui ont été mises en place. Alors effectivement, celle-là ne se réunit qu'une fois par an, nous allons à beaucoup de commissions et il se peut que, justement ce jour-là, nous ne puissions pas être disponibles parce qu'effectivement nous travaillons. Nous sommes vraiment présents partout, nous sommes très à l'écoute.

Je tenais à le dire par rapport à votre remarque sur le fait qu'elle se réunit une fois par an. Nous sommes à beaucoup de commissions et pour nous il est très important d'être présents.

**Monsieur le Maire** : Bien sûr, je comprends votre souci. Pour nous, d'après ce que les uns et les autres ont déclaré, cela ne pose pas de problème, on peut rajouter un amendement. Allez-y puisque vous y avez réfléchi, dans l'article 2 ?

**Catherine Bessis** : Oui, dans l'article 2 : « Premier collège élu : le Président, quatre titulaires, dont un de l'opposition, quatre suppléants, dont un de l'opposition ».

**Monsieur le Maire** : Parfait. Cela a le mérite de la simplicité. Très bien. Donc il y a ces deux modifications sur le projet. Dans l'intitulé de la commission, je le rappelle : « **Commission consultative relative aux dérogations scolaires** » et puis « **quatre suppléants, dont un de l'opposition** ».

J'en profite pour dire quels sont les membres, au moins titulaires déjà, et puis on va désigner des suppléants, dont on donnera le nom la prochaine fois peut-être, puisqu'il faut consulter l'ensemble des groupes :

Présidente : Jacqueline Malherbe,

Représentants de la majorité : Marie Toubiana, Pascale de Zordi, Jean-Baptiste Menguy,

Représentant de l'opposition : Catherine Bessis.

Nous votons les deux amendements.

Premier amendement sur l'intitulé de la commission.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

Les suppléants, même vote ? Adopté. Merci.

Maintenant nous allons proposer de voter à main levée pour la création de cette commission, notamment des membres titulaires. Qui est pour un vote à main levée ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Et maintenant nous allons voter pour la liste des titulaires, que j'ai évoquée tout à l'heure, tout en sachant que lors de notre prochain Conseil nous présenterons des suppléants. Qui est pour cette liste ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

**6. DLH 1 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 252 rue de la Croix-Nivert.**

Madame de Clermont-Tonnerre souhaite s'exprimer.

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Oui Monsieur le Maire. Je n'ai pas de critique particulière à faire sur ce projet de délibération mais simplement une surprise parce que j'ai souvenir qu'il y avait là un projet sur cette adresse du 252 rue de la Croix-Nivert. Un projet de la COGEDIM, qui était assez avancé d'ailleurs puisqu'il y avait d'abord un permis de construire attribué par la Ville de Paris, qui datait du 5 août 2008, qu'ensuite la COGEDIM a déposé une demande de permis modificatif en fin d'année 2008 et que, parallèlement, pour m'être renseignée auprès des services de la Ville puisque la Mairie du 15<sup>ème</sup> n'avait pas été saisie, il y a une DIA qui a été réalisée le 17 novembre.

Alors voilà deux procédures qui se télescopent et je voudrais essayer de comprendre un petit peu pourquoi en même temps, alors que la Ville préempte, il y a une demande de permis modificatif déposé par la COGEDIM, permis d'ailleurs sur lequel, Monsieur le Maire, vous avez formulé un avis favorable dans les délais qui vous étaient impartis. Voilà, donc je ne sais pas si ma collègue a plus d'informations sur ce sujet.

**Monsieur le Maire** : Madame Tachène.

**Anne Tachène** : Oui, effectivement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme nous pouvons le constater, il n'y a pas beaucoup d'éléments dans ce dossier. Il nous est simplement indiqué qu'il était composé d'un bâtiment R + 1 de construction vétuste à usage de bureaux mais nous n'avons aucune précision complémentaire. Je suis également, comme Madame de Clermont-Tonnerre, étonnée de si peu d'information. Aussi, je souhaite qu'on puisse interroger les services de la Ville d'autant plus que la Ville de Paris a acquis cet immeuble par préemption et que cette fois encore, comme vous l'avez rappelé, le Maire du 15<sup>ème</sup> n'a pas été saisi de cette préemption. Cela dit, nous sommes favorables à ce projet, comme nous l'avons été également aux projets de logements sociaux précédemment votés.

Sans revenir sur le débat qui a été long précédemment, je voudrais cependant dire que cette délibération est pour moi l'occasion de rappeler notre attachement à une vision d'ensemble sur le logement social à Paris. En effet, maintenant, depuis un an, nous souhaitons, entre autre, le respect de l'engagement du Maire de Paris de réaliser un tiers de logements pour les classes moyennes. Je ne voulais pas dénaturer les propos du Maire de Paris mais simplement dans son programme en 2008 il écrivait « qu'afin de répondre aux difficultés rencontrées par toutes les catégories sociales, notamment les classes moyennes, nous consacrerons un tiers de l'effort pour le logement social locatif intermédiaire ». Donc cet engagement est tout à fait clair.

Depuis également une année, il est stipulé dans les délibérations que ces logements sociaux PLAI, PLUS et PLS seront déterminés ultérieurement en tenant compte du contexte local et après consultation des élus d'arrondissement. Or, depuis le temps, nous n'avons pas d'exemple où le Maire du 15<sup>ème</sup> a été consulté ou concerté sur la répartition de ces logements pour toutes les opérations que nous votons tous les mois. Voilà Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce que je voulais ajouter.

**Monsieur le Maire :** Merci. C'est vrai qu'il y a un certain nombre de choses un peu curieuses dans ce projet de délibération. Je vais saisir les services de la DLH concernant la question posée par Madame de Clermont-Tonnerre, je dois reconnaître aussi que je n'ai pas été consulté pour la préemption de cet immeuble et qu'enfin je souhaiterais aussi qu'on saisisse les services de la DLH pour faire le point sur l'ensemble des projets de délibération examinés et votés depuis le début de la mandature, sur lesquels il est dit que les types des logements seront déterminés en tenant compte du contexte local et après consultation des élus d'arrondissement puisque pour le moment je n'ai été l'objet d'aucune consultation. Madame Hidalgo souhaitait nous faire part sans doute de certaines réponses par rapport à ce projet de délibération.

**Anne Hidalgo :** Tout d'abord, si vous n'avez pas été consulté sur la DIA ce n'est pas normal et je pense qu'il faut absolument que vous le soyez. L'avis des Maires d'arrondissement est consultatif, nous y tenons et je pense qu'il faudra rectifier ce point. Il s'agit effectivement d'un immeuble sur lequel la COGEDIM avait été plus qu'intéressée puisqu'elle avait déposé un permis de construire et dans le cadre de discussions que nous avons avec la COGEDIM sur l'ensemble de Paris il s'est avéré plus opportun, compte tenu de notre souhait de faire du logement social dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, de procéder en fait à une préemption permettant à la ville de faire du logement social à cet endroit précis.

En ce qui concerne les caractéristiques locales relatives aux bénéficiaires potentiels de ces logements, PLI, PLUS, etc, je ne vais pas nous renvoyer à la discussion précédente mais je rappelle que les caractéristiques locales du 15<sup>ème</sup> arrondissement sur les 7 225 demandeurs inscrits dans le 15<sup>ème</sup>, 92 % ont des ressources en dessous des plafonds de PLUS, donc, lorsque l'on parle de classes moyennes, on intègre l'ensemble de ces personnes-là. Pour nous les classes moyennes ça ne commence pas à 9 700 € par mois, cela commence un petit peu en dessous et 92 % des personnes éligibles dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement relèvent du PLUS. Mais comme nous nous y sommes engagés et comme nous le faisons sur l'ensemble de nos programmes, il y aura en gros un tiers, un tiers, un tiers. Voilà.

**Monsieur le Maire :** Madame Hidalgo insiste sur le contexte local, je rappelle que dans le projet de délibération il y a aussi marqué « après consultation des élus d'arrondissement », donc cela ne concerne pas que les élus de gauche mais cela concerne aussi tous les élus. J'espère que ce sera appliqué là aussi. Monsieur Mouricou, rapidement.

**Philippe Mouricou :** Très rapidement pour préciser qu'il s'agit effectivement d'une acquisition par préemption. Monsieur Lamour a dit tout à l'heure que finalement on ne faisait que de la préemption et pas de la construction neuve. Ce n'est pas tout à fait exact puisque vous le savez, sous la dernière mandature, 30 000 logements sociaux ont été produits à Paris, 40 % par construction neuve, cela correspond à 12 000 logements, 32 % par réhabilitation lourde, c'est le type de délibération qui est devant nous ...

**Monsieur le Maire :** On s'éloigne un peu du projet.

**Philippe Mouricou :** ...et 28 % par acquisition. Je réponds également à Madame Tachène qui, indirectement, évoquait la question de la mixité sociale et qui nous disait que des personnes différentes devraient pouvoir habiter dans le même lieu, c'est pour cela qu'il faut avoir

différents types de logements sociaux à l'intérieur d'un même programme. Une réflexion complémentaire pour prolonger le débat, il me semble qu'il ne faut pas qu'on réfléchisse uniquement en termes de logements sociaux avec une part de PLS, de PLUS, de PLAI même si c'est très important. Il y a aujourd'hui une pratique qui consiste à faire des programmes avec une part de logements privés, une part de logements sociaux, c'est typiquement le genre de moyen aussi de mélanger des populations très différentes, c'est ce que nous avons fait rue de la Convention, c'est ce que nous allons faire rue de la Fédération et c'est ce que nous faisons dans de nombreux programmes. Voilà typiquement le genre de bonne pratique qui, je l'espère, nous mettra tous d'accord.

**Monsieur le Maire** : Merci, même si, sur les chiffres que vous avez cités, vous en prenez la responsabilité.

Je vais donc mettre aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

**7. DU 50 - Convention de cour commune entre la parcelle baillée à la RIVP sise 22 rue Duranton et la parcelle municipale située 71/75 avenue Félix Faure.**

Pas d'intervention ? Merci.

≈ ≈ ≈

**8. DU 126 - Elaboration / mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris. Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.**

Y a-t-il des interventions ? Non.

≈ ≈ ≈

**9. DEVE 73 - Demande d'autorisation formulée par les Ministères du Travail, Relations Sociales, Famille et Solidarité et de la Santé, Jeunesse, Sports et Vie Associative, en vue d'être autorisés, au titre de la réglementation relative aux ICPE, à exploiter une installation de réfrigération au sein de l'îlot Ségur-Fontenoy dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement..**

Pas d'intervention ? Merci.

≈ ≈ ≈

**10. DEVE 85 - Demande d'autorisation formulée par la société Altair Issy en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux ICPE, des installations de refroidissement situées à Issy-les-Moulineaux.**

Pas d'intervention ? Merci.

≈ ≈ ≈

**11. DDEE 68 - Subvention de 11 500 euros à l'Association des Commerçants de la rue de la Croix-Nivert Nord pour les illuminations de fin d'année 2007.**

Pas d'intervention ? Merci.

≈ ≈ ≈

**12. DDEE 70 - Subvention de 14 000 euros à l'Association des Commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fin d'année 2008.**

Monsieur Gayet.

**Gérard Gayet** : Il faut que nous encourageons l'action des présidents d'associations de commerçants dans leur effort pour animer le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Or, on constate qu'en 2006, pour cette association, la subvention pour les illuminations était de 22 000 €, elle est descendue à 18 000 € en 2007 et elle arrive à 14 000 € en 2008. On est loin des 40 % que la ville accordait aux illuminations par le passé. Je souhaite formuler un amendement pour que la proposition de subvention pour 2008, de 14 000 €, soit portée à son niveau de l'an passé, à savoir 18 000 €. Donc je demande un abondement supplémentaire de 4 000 €.

**Monsieur le Maire** : Bien. Donc un amendement de Monsieur Gayet portant à 18 000 € la subvention de 14 000 €, soit une augmentation de 4 000 €. Je vous rappelle que c'est ce que nous avons demandé le mois dernier, également, pour l'association de Monsieur Cohen, Convention/Lecourbe, et que ça avait été accordé pour le Conseil d'arrondissement et puis le Conseil de Paris.

Y a-t-il des interventions ? Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : Sur l'amendement, non, on ne gère pas comme cela. C'est important effectivement d'encourager les associations de commerçants, ce que nous avons fait d'ailleurs, notamment avec l'association qui s'est reconstituée, Convention / Vaugirard, c'était bien et je pense, bien ressenti, d'encourager des associations qui arrivent sur un terrain où depuis des années il ne s'était rien passé. Moi je pense qu'il faut qu'on soit comptable quand même des deniers publics, on ne va pas gérer le budget de la ville en octroyant 4 000 € de plus par-ci, 4 000 € de plus par là.

Nous ne souhaitons pas voter cet amendement, nous votons la subvention qui nous va bien telle qu'elle est prévue dans la délibération de la ville, mais nous ne votons pas la proposition d'amendement de Monsieur Gayet. Il faut qu'on soit raisonnable, nous rentrons dans une période de crise importante. Moi je préfère qu'on réfléchisse à comment, une part de ces euros supplémentaires, que vous proposez, sont effectivement plutôt attribués aux Rmistes de l'arrondissement, aux familles qui souffrent de la crise, plutôt qu'à quelque chose qui s'est déjà passé, à savoir l'illumination de la rue du Commerce. Je crois qu'il faut être raisonnable,

surtout à un moment où le chômage concerne beaucoup de nos concitoyens, et Paris Plage, justement, c'est une mesure qui permet à des Parisiens qui ne partent pas en vacances ...

**Monsieur le Maire** : Ne répondez pas aux interpellations, Madame Hidalgo, poursuivez votre discours.

**Anne Hidalgo** : ... et je crois qu'ils sont nombreux à pouvoir, effectivement, profiter d'un espace ludique pendant les vacances.

**Gérard Gayet** : Monsieur le Maire, je tiens à maintenir mon amendement parce qu'il est fondé, pour ces deux associations, il y a un problème structurel, ce sont des grandes rues du 15<sup>ème</sup> mais où il y a beaucoup de franchises. Or, il est très difficile de faire participer les franchises au financement des illuminations. Donc, si on n'abonde pas à hauteur que je demande, l'année prochaine, les présidents d'associations ne feront plus d'illuminations. C'est le choix que vous avez, Madame.

**Monsieur le Maire** : Oui, Madame Lalem.

**Fatima Lalem** : Je n'ai pas du tout la même lecture de la situation que vous, Monsieur, puisque je me réfère à ce que nous a dit le cabinet de Madame Lyne Cohen-Solal, qui connaît la situation. Nous avons eu une subvention de 15 000 € en 2007 à laquelle s'est ajoutée une subvention de 11 000 €. Vous, seulement vous, avez demandé à ce qu'il y ait un complément. L'association n'a pas réagi à ce niveau-là, n'a pas fait état d'une situation particulièrement difficile. Donc je pense qu'il faut garder raison et qu'il faut savoir, à un moment donné, moduler les aides, les subventions qui sont données aux différentes associations en tenant compte aussi de la façon dont il faut, en tant que responsables, élus locaux, soutenir un certain nombre d'actes de solidarité qui nécessitent, dans le contexte de crise particulièrement difficile, une aide à des catégories de population qui sont en souffrance aujourd'hui.

**Gérard Gayet** : Madame, je vous invite à aller rendre compte aux présidents d'associations.

**Monsieur le Maire** : S'il vous plait. Je voudrais dire que je constate dans le budget prévisionnel de l'association que celle-ci avait même demandé 25 000 €, mais ça c'est son affaire, que, deuxièmement, nous avons eu une baisse de notre dotation globale pour l'arrondissement de 20 % par rapport à 2007 pour les illuminations -même si nous avons heureusement obtenu pour l'association de Monsieur Cohen, le mois dernier, 5 000 € d'abondement- que la rue du Commerce est une rue essentielle de la vie commerciale pour l'économie de notre arrondissement qui, justement, fait des efforts considérables pour organiser de très nombreuses animations, notamment la piétonisation de la rue. Cette rue a pu aussi perdre -les commerçants me le disent- une partie de leur chiffre d'affaire en fonction des travaux qui ont été effectués et du fait qu'on ne puisse plus y stationner et qu'il n'y ait pas encore le parking de la rue Frémicourt.

Dans une période de crise économique, justement, je pense qu'on ne peut pas opposer, et c'est un peu démagogique, excusez-moi de le dire, le Rmiste d'un côté, pour lequel le Gouvernement fait beaucoup puisque nous allons avoir la mise en place du RSA très prochainement et dès le

mois d'avril, il y aura une prime, vous le savez, de 200 €, quatre millions de personnes qui sont au RMI et les activités économiques qui nécessitent aussi des aides de la collectivité locale. Le développement économique de Paris est très important, et ce qui permettra d'ailleurs de donner de l'emploi à ceux qui n'en ont pas, et c'est une solution qui peut être envisagée par la municipalité parisienne et les illuminations de Noël sont un des moyens pour améliorer les activités commerciales.

Donc maintenant que tout le monde s'est exprimé ... Madame, vous avez déjà parlé. Madame Hidalgo considère qu'elle a un statut particulier puisque sur chaque projet de délibération elle souhaite prendre la parole plusieurs fois. Imaginez, mes chers collègues, qu'au Conseil de Paris, nous demandions à prendre la parole plusieurs fois, comment nous serions traités ! Je donne à Madame Hidalgo la parole une fois, comme je l'ai donnée une fois à chacun de ceux qui étaient ici présents. Il faut se plier à certaines règles, Madame, sinon nous siégerons encore ici demain matin. Chacun peut s'exprimer, sans s'inscrire pour autant la veille, mais néanmoins, essayons de nous maîtriser dans notre expression. Monsieur Destrem.

**Alain Destrem :** Monsieur le Maire, je voudrais rappeler au Conseil, parce que Madame Hidalgo le sait parfaitement bien, que le RMI est du ressort du Conseil Général et on est en Conseil municipal, et que les subventions qui sont accordées aux associations relèvent d'un budget à part qui est le budget municipal.

Mais ce qui m'a intéressé, c'est quand même de voir, et on le lit à travers la presse, combien la Ville de Paris est en difficulté financière actuellement. Je lisais plusieurs articles ces derniers jours qui démontraient que les prévisions qui avaient été faites par la Ville, en ce qui concerne les droits de mutation, sont malheureusement inférieures à ce qu'ils avaient budgété et il faut probablement faire des économies de l'ordre de 100 millions d'euros, d'où la réaction, d'ailleurs, de l'exécutif parisien de dire : on ne peut pas faire mieux, il faut faire attention aux engagements que nous devons prendre. Donc, on va certainement subir, au mois de juillet, un budget modificatif qui ne va pas être triste et que ça va être plutôt du « serrage de ceinture » que de la distribution de subventions.

La deuxième des choses que je voudrais dire c'est que, gestion bonne ou mauvaise, je trouve que là on a un mémoire qui nous est présenté, qui est celui de payer 11 500 € aux commerçants de la rue de la Croix-Nivert nord. C'est très bien, sauf qu'on a tous lu que cela concernait l'année 2007. C'est quand même assez extraordinaire que la Ville de Paris, qui est une bonne gestionnaire, bien entendu, soit à payer en 2009, probablement d'ici le mois de juin 2009, les subventions qu'elle avait accordées aux commerçants de la rue de la Croix-Nivert, à hauteur de 11 500 €, un an et demi après l'illumination. Donc, j'aimerais bien que d'abord, la Direction des Finances de la Ville puisse s'engager, et Monsieur le Maire, il faudrait peut-être le rappeler, d'ailleurs, parce que si les associations de commerçants peuvent compter sur 11 500 € et s'ils ont des découverts bancaires pendant un an et demi, cela risque de leur coûter quand même assez cher avant de recevoir ladite subvention.

**Monsieur le Maire :** Merci. Monsieur Mouricou

**Philippe Mouricou :** Un rappel au règlement intérieur. Vous le savez, dans notre règlement intérieur, il n'est pas fait mention d'un nombre limite d'interventions par Conseillers

d'arrondissement et Conseillers de Paris. Je vous renvoie à l'article 22 de notre règlement intérieur. J'ai l'impression que Monsieur Goujon est encore une fois obsédé par Anne Hidalgo, d'ailleurs c'était confirmé dans un article du Parisien où il était fait question d'une rivalité obsessionnelle avec Anne Hidalgo, encore quelqu'un qui vous présente sous une posture, je cite, ridicule.

**Monsieur le Maire :** Monsieur Mouricou nous fait part de ses lectures préférées. Cela ne m'étonne pas mais ce n'est pas le journal officiel. Moi je vous invite à la lecture du journal officiel, pour revenir à notre discussion de tout à l'heure, vous verrez c'est beaucoup plus sérieux. Monsieur Dargent.

**Claude Dargent :** Pour peut-être sortir de ce duo obsessionnel, c'est moi qui vais intervenir, Monsieur le Maire, pour faire remarquer, d'abord en premier lieu, que lorsque vous nous faites le panégyrique de la politique gouvernementale, évidemment vous ne pouvez que déclencher un certain scepticisme sur ces bancs. Alors je viens d'écouter Monsieur Destrem, qui fait mine de s'étonner du fait que les droits de mutation, effectivement, en février 2009, soient la moitié de ce qu'ils étaient en février 2008. Monsieur Destrem, je vous le confirme, il y a une crise économique et sociale. C'est une réalité et il va falloir faire avec. Quant aux liens avec la politique gouvernementale et ce que Monsieur Goujon nous a indiqué, en vantant les mérites de l'action de l'Etat, pour faire le lien avec les finances de la Ville, il faut rappeler, une nouvelle fois, que l'Etat doit plus de 300 millions d'euros à la collectivité parisienne, dont 147 millions au titre du RMI, justement.

Monsieur le Maire, je trouve que c'est tout à fait déplacé lorsqu'on parle de la politique municipale, de donner en exemple la politique de l'Etat. La politique de l'Etat, par rapport aux collectivités territoriales, est une politique de défausse perpétuelle depuis plusieurs années et on en a un exemple futur qui est une véritable bombe à retardement pour les villes, pour Paris et pour les contribuables parisiens qui est l'annonce, évidemment, comme d'habitude, sans examen préalable, de la suppression de la taxe professionnelle qui est une part tout à fait substantielle des ressources de la Ville. Tout cela c'est une façon de procéder, qui est une façon qui n'est pas digne des collectivités territoriales, qui n'est pas respectueuse de ce niveau qui est un niveau auquel les Français sont parfaitement attachés, et je crois que cela compte lourd dans le passif et dans le discrédit actuel de la politique gouvernementale et cela ne fera que s'accroître à l'avenir, je peux vous le dire.

**Monsieur le Maire :** J'appelle simplement nos collègues sur le projet de délibération et à ne pas..... Non, le RMI, ce n'est pas moi qui l'ai lancé dans le débat.... Et à ne pas transformer notre Conseil d'arrondissement en ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire en Assemblée Nationale.

Je voudrais simplement me mettre aussi à contester ce qu'a dit Monsieur Dargent, ce qui pourtant est tout à fait contestable et qui dénote simplement, puisqu'il a parlé de « défausse », je reprendrai son terme de « défausse » du Maire de Paris sur l'Etat pour sa mauvaise gestion de la Ville et je n'en dirai pas plus.

Maintenant, nous allons passer au vote de cet amendement.  
Qui est pour ? Qui est contre ? Adopté. Merci.

Et maintenant, nous allons adopter le projet de délibération ainsi amendé ;  
Qui est pour ? Qui est contre ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

Maintenant il nous reste encore une subvention.

**13. DDEE 84 - Subvention d'un montant de 11 000 € à l'Association des Commerçants le Village Saint Charles pour les illuminations de fin d'année 2008.**

**Monsieur le Maire :** Monsieur Gayet demande de nouveau la parole.

**Gérard Gayet :** Je reprendrai la formule de Monsieur Dargent notre pays est dans une crise économique, je n'en tire pas la même conclusion, je dis : « il faut aider nos commerçants, donc je propose également une augmentation de la subvention de 4 000 euros pour revenir au même montant que l'année dernière ».

**Monsieur le Maire :** On ne va pas reprendre le débat, soit on est pour, soit on est contre. Je vais donc le mettre aux voix. Je pense que chacun a la même position et les mêmes arguments. Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Adopté. Merci.  
Qui est pour le projet de délibération ainsi amendé ? Qui est contre ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

**14. DFPE 101.- Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Au fil de la découverte » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie pour un montant de 20 028 €.**

**Monsieur le Maire :** Intervention ? Merci.

≈ ≈ ≈

**15. DFPE 1001 - Implantation d'une crèche collective de 66 places, 218-220 bis, rue de la Croix-Nivert - rue Théodore Deck.**

**Monsieur le Maire :** Monsieur Baghdad.

**José Baghdad :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me félicite d'abord de la création de nouvelles places en crèche dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Pour rappel, nous avions, lors de la précédente mandature, eu la chance de pouvoir avoir 620 places en crèche supplémentaires et je souligne aussi le fait, que, lors de cette mandature, des efforts aussi conséquents vont être menés pour créer de nouvelles places en crèche. Je me félicite beaucoup moins du mode d'attribution de ces places en crèche. Nous avons posé une question lors du dernier Conseil d'arrondissement sur ce sujet, et j'ai lu avec attention dans le procès verbal de ce Conseil d'arrondissement, la réponse de l'Adjointe chargée de la question et pour moi, elle n'est pas satisfaisante. Pourquoi n'est-elle pas satisfaisante ? D'abord, elle ne définit pas les critères

d'attribution des places en crèche. Quels sont aujourd'hui les critères pour attribuer une place en crèche ?

Est-ce que d'abord, par exemple, des critères financiers sont inclus ou pas ? Dans la communication de la Mairie du 15<sup>ème</sup> sur le site Internet, il n'était pas fait mention de critères financiers. Il en a été fait mention à un moment donné, puis il n'en a plus été fait mention. Est-ce que du coup les critères financiers sont inclus alors qu'en même temps, dans le guide de la petite enfance, il est fait mention de critères financiers ? Ensuite, par rapport à ces critères, est-ce que nous aurions une image par rapport au nombre de demandes de places en crèche sur le nombre de personnes qui appartiennent et qui répondent à ces critères en terme, par exemple, de pourcentage ?

Prenons un exemple pour que ce soit plus concret : 80% des demandeurs de places en crèche ont une catégorie de revenus de moins de 5 000 euros pour un couple et il est défini par la politique municipale du 15<sup>ème</sup> arrondissement, d'attribuer, pour cette catégorie, 1/3 des places en crèche. Nous constatons bien que 80% auraient donc droit qu'à 1/3 ! Donc pour éclaircir ce débat-là, j'aimerais que l'on établisse des critères et que l'on dise par rapport aux listes d'attente, combien de personnes répondent à ces critères, en pourcentage, pour voir le mode d'attribution. Deuxièmement, sur la commission proprement dite, par rapport à la réponse de Madame Malassis, il était fait mention que la commission ne peut pas se réunir parce qu'il faut répondre dans l'urgence.

Il est exact qu'il faut répondre le plus vite possible aux demandes dès qu'une place se libère. Mais si on prend ce principe, la commission ne va jamais se réunir parce que les places seront attribuées de manière automatique. Je propose que, d'abord, au lieu de supprimer des réunions de commission, nous augmentions le nombre, et qu'ensuite, au lieu de dire que nous avons 5 places en crèche libres et donc nous vous présentons 5 dossiers, nous puissions établir, par rapport aux listes d'attente, qui ne nous sont pas soumises dans ces commissions, un ordre de priorité de ces listes d'attente pour que, lorsqu'une place en crèche se libère, il y ait tout loisir, pour les directrices de crèche, de pouvoir affecter, comme il se doit, suivant les critères et les principes décidés par la commission, ces places libérées et que, lors d'une prochaine commission, un état des lieux soit fait sur les nouvelles listes d'attente, revoir ces listes, revoir les attributions et peut-être, ajuster éventuellement, les critères ainsi définis.

Je demande des éclaircissements à Madame Malassis, sur ces points.

**Monsieur le Maire** : On s'éloigne un peu de notre projet de délibération, surtout qu'il a été répondu longuement à cette question lors de notre dernier Conseil. Je vous invite déjà à la lecture du procès-verbal et vous dire que le principe et le règlement intérieur de cette Commission ont été adoptés par notre Conseil, vous vous en souvenez certainement, au début de la mandature.

Je vais passer la parole à Madame Malassis si elle veut donner un certain nombre de réponses qu'elle a déjà données d'ailleurs la dernière fois, en les résumant.

**Françoise Malassis** : Absolument. D'abord, les critères d'admission définis par la Commission d'attribution des places en crèche, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement sont les mêmes que les

critères d'admission définis dans le règlement intérieur proposé par la Mairie de Paris qui sont donc les suivants, je les rappelle ici :

- les parents, ou l'un des deux parents doivent résider dans l'arrondissement,
- les parents ou le parent, en cas de foyer monoparental, doivent être en activité, en formation professionnelle, étudiant ou demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE.

Il n'a jamais été question d'établir des critères en fonction des ressources des parents. Jamais, à aucun moment, il n'a été question de dire Monsieur et Madame untel sont Rmistes, donc, ils ont plus le droit d'avoir une place en crèche que cette jeune femme qui est étudiante. Les critères n'ont jamais été aussi précis que vous voulez le demander, Monsieur Baghdad.

Deuxièmement, effectivement, Madame Bessis pourra en témoigner, la liste d'attente établie lors de la Commission du mois de septembre est suffisamment conséquente pour que l'on n'ait pas besoin de réunir la Commission à tout bout de champ et voire, une fois par semaine, une fois par mois, puisque ce sont plus de 1300 familles qui attendent une place de crèche dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, aujourd'hui.

Alors moi, aujourd'hui, je vais vous dire, je n'accepte pas de recevoir des familles qui sont dans des situations extrêmement délicates, ayant du faire appel à des nounous qui n'en ont que le nom et qui se retrouvent confrontées à des problèmes de maltraitance, voire pire encore, tout simplement parce que la Ville de Paris n'est pas en mesure de leur offrir un service d'accueil satisfaisant auquel elles sont pourtant en droit d'attendre.

Je veux juste rajouter un élément pour dire que j'ai réuni, la semaine dernière, la commission d'attribution des places en crèche pour la crèche Boucicaut pour laquelle je n'ai toujours pas de date d'ouverture d'ailleurs et également pour le jardin d'enfants qui est rue des Quatre frères Peignot. A cette commission étaient convoqués tous les membres participant à cette commission, y compris les élus d'arrondissement, et que ni Madame Bessis qui en est la titulaire ni son suppléant, n'étaient présents, ni excusés, ni représentés.

**Monsieur le Maire :** Donc, ce que je peux dire simplement, c'est que nous avons là la simple application de règles qui prévalent dans tout Paris et que deuxièmement, si on demande les ressources aux parents, bien sûr, c'est pour calculer le prix qui leur sera demandé et que c'est là qu'il y a une modulation assez forte comme vous le savez. Concernant la crèche Boucicaut, effectivement, si cette nouvelle crèche est une bonne chose, tous l'avaient demandée ici, je pense que nous sommes encore loin du compte dans le 15<sup>ème</sup>.

Il y avait donc d'autres demandes d'intervention ? Madame Bessis, sans doute ?

**Catherine Bessis :** Ah oui ! Merci Monsieur le Maire. Sur le fonctionnement de la Commission d'attribution des places en crèche, effectivement, pour avoir siégé à la dernière Commission qui a eu lieu l'an dernier, ce qui m'a énormément frappée, c'est que effectivement, nous avons on va dire, à peu près, pour certaines crèches, 10 places, et nous avons 10 noms proposés. Nous n'avons pas connaissance des dossiers, nous n'avons pas connaissance des demandes, et

je l'avais fait remarquer, nous avons quand même le sentiment, je n'étais pas la seule, d'être plus une chambre d'enregistrement qu'une commission d'attribution de places en crèche.

Deuxièmement, vous m'avez mise en cause sur ma non présence à la Commission de la semaine dernière. Alors je suis bien contente que vous en parliez, parce qu'effectivement, lorsque je reçois un courrier, une convocation, pour une commission d'attribution des places en crèche, je le reçois à mon domicile la veille ou l'avant-veille -excusez-moi, je crois que c'était l'avant-veille- il m'est difficile de me libérer. Je pense qu'il y a un problème au niveau du courrier, nous avons déjà saisi Monsieur Ragu, nous en avons déjà parlé, nous sommes invités souvent en recevant les convocations, les invitations, la veille ou l'avant-veille, voire lorsque la date est passée !

**Monsieur le Maire :** Merci, vous avez déjà de la chance, même s'il faut remédier à cela, de recevoir des invitations, parce que moi, en tant que Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, il y a beaucoup d'évènements qui sont organisés par la Mairie de Paris et auxquels je ne suis pas convié, par exemple, l'inauguration d'un centre d'hébergement.

**Catherine Bessis :** Je parle de la commission d'attribution de places en crèche.

**Monsieur le Maire :** Monsieur Dargent, vous n'avez pas la parole, c'est Madame Bessis qui l'avait et vous permettrez simplement de dire, à mon tour, ce que je pense et vous ne m'empêcherez pas de parler, vous ne prendrez pas le pouvoir dans cette assemblée.

Je dis donc et je le répète pour que ceci soit bien clairement entendu des représentants de la gauche, et de ceux qui ont des responsabilités importantes à l'Hôtel de Ville, il y a une liste impressionnante d'évènements organisés par la Mairie de Paris ou d'inaugurations pour lesquels ni le Député d'ailleurs de la circonscription qui est Monsieur Lamour dans le Sud ni même le Maire d'arrondissement ne sont invités et ne sont associés.

On ne demande même pas l'autorisation du Maire de l'arrondissement pour créer des évènements dans des équipements transférés ou pour y implanter tel ou tel équipement. Voyez comme on respecte la décentralisation à la Mairie de Paris.

Il y avait une intervention de Monsieur Baghdad.

**José Baghdad :** Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. C'était parce que je n'étais pas sûr d'avoir bien compris la réponse de Madame Malassis sur deux points :

Premièrement, sur le fait que nous puissions « priorétiser » des listes d'attente, pour que nous puissions être beaucoup plus réactifs et attribuer une place en crèche dès qu'une place se libère.

Deuxièmement sur les critères financiers, je fais appel à sa mémoire, sur le guide de la petite enfance où il était indiqué que des éléments financiers sont demandés, je peux en attester et cela a été le cas lorsque j'ai moi-même fait les démarches pour avoir une place en crèche ; on nous demande les éléments financiers, les justificatifs par ailleurs, ce qui est un peu étonnant

et si c'est juste pour le paiement de la prestation, je pense que ces éléments-là peuvent être demandés a posteriori une fois que cette place est attribuée et non a priori.

**Monsieur le Maire :** Monsieur Mouricou, pour terminer.

**Philippe Mouricou :** Oui, pour saluer d'abord le sérieux de mes collègues, Catherine Bessis et José Baghdad, je vous rassure, José Baghdad n'a pas demandé une place en crèche pour lui, c'est un jeune papa, ce n'était pas lui qui demandait une place en crèche.

Simplement souligner quand même le manque de transparence de cette commission. Je pense qu'elle ne fonctionne pas encore de façon optimale. Nous avons souligné ce problème lorsqu'on avait lancé la commission des logements, les choses se sont grandement améliorées et Marie-Hélène Piétranico, dans son intervention l'a affirmé et c'est très bien, je pense qu'il faut vraiment qu'on aille dans cette direction sur la commission des places en crèche qui, à l'évidence, ne fonctionne pas de manière conforme aux engagements pris par la Mairie du 15<sup>ème</sup>.

Un autre point en direction de ma collègue Françoise Malassis. Attention quand même ! Là, vous nous dites qu'il y a maltraitance par les nounous, voire pire encore : alors qu'est-ce qui pourrait être pire encore !

Puis enfin, pour souligner, excusez-moi de revenir au projet de délibération, la qualité environnementale de ce projet, puisqu'il est précisé que la crèche qui sera implantée rue Théodore Deck sera à énergie neutre d'un point de vue énergétique, voire, à énergie positive, je pense que c'est tout à fait intéressant et que c'est le genre de projet qu'il faut encourager.

**Monsieur le Maire :** Personne n'a imaginé voter contre ce projet puisque nous l'avons tous demandé, simplement je tiens à dire en ce qui concerne le fonctionnement de cette commission, que c'est une commission qui fonctionne dans des conditions parfaitement normales et parfaitement bien présidée par l'adjointe compétente, comme l'est d'ailleurs la commission d'attribution de logements, dès le début, et si vous avez créé une polémique et si vous créez une nouvelle polémique sur cette commission, c'est pour des raisons purement politiciennes qui n'ont rien à voir avec la réalité des choses. Je tiens simplement à le rappeler et je n'évoquerai pas les interventions multiples qui sont faites auprès de cette commission, mais je tiens à dire que nous essayons de traiter les demandes qui sont fort nombreuses parce qu'il manque de places de crèche dans cet arrondissement, même si un effort substantiel a été fait sous la mandature précédente et sous les autres, mais que c'est cela qu'il faut voir et je pense que nous avons plutôt intérêt à unir nos efforts pour la construction de nouvelles crèches. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs j'ai demandé aux services de la Ville de prévoir la réalisation d'un tel établissement dans chaque grande nouvelle opération d'urbanisme et j'espère que nous serons suivis.

Maintenant nous allons passer au vote sur ce projet de délibération. Qui est pour ?

Monsieur Dargent, vous avez déjà eu la parole. Allez-y, mais je voudrais qu'il y ait un peu d'ordre dans nos débats. Normalement, en Conseil de Paris, lorsque l'adjoint s'est exprimé, on

passé à la suite. Étant extrêmement ouvert, je vous passe la parole pour que vous puissiez vous exprimer.

**Claude Dargent** : Je ne saisis pas vraiment ce que vous venez de dire. J'ai entendu, mais je ne saisis pas. J'ai trouvé qu'il y avait un certain nombre de questions précises qui étaient posées, tant par Monsieur Baghdad que par Madame Bessis et ces questions appellent une réponse. Qu'est-ce que c'est que cette histoire de 10 places disponibles et de 10 noms présentés. Cela veut dire que la commission n'est qu'une chambre d'enregistrement dans ce cas là. Cela appelle une réponse précise de l'adjointe, sur la question de savoir comment se fait-il que Madame Bessis a reçu, deux jours seulement auparavant l'invitation à cette commission ; vous créez des commissions, si vous convoquez les gens deux jours avant, à quoi voulez-vous qu'elles servent ?

J'en profite pour faire une remarque plus générale Monsieur le Maire et pour me plaindre au nom de mon groupe de la négligence avec laquelle le courrier qui nous est adressé est traité dans votre mairie. Monsieur le Maire, c'est absolument scandaleux ! Une fois par mois, on consent à nous réexpédier le courrier qui nous est adressé en Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement. Nous sommes des élus du 15<sup>ème</sup> arrondissement comme vous, et nous avons le droit, comme vous, à avoir ..... Je continuerai Monsieur le Maire, si je ne suis pas interrompu. Donc, il est absolument anormal que le courrier qui nous est adressé ne nous soit réacheminé qu'au bout d'un mois. J'ai un exemple très précis. Cette semaine se tenait le Conseil d'administration du collège Modigliani dont je suis membre. Vous avez consenti à me réexpédier le courrier de façon à ce qu'il m'arrive le jour même de la tenue de ce conseil d'administration. C'est particulièrement courant et fréquent. Il faut vous y faire, Monsieur le Maire, il y a douze élus de gauche dans ce Conseil d'arrondissement et ils ont droit à ce que, à chaque fois qu'une institution du 15<sup>ème</sup> arrondissement ou un habitant du 15<sup>ème</sup> arrondissement leur écrit, vous transmettiez le courrier. Je vous le demande au nom de mon groupe et nous serons désormais très scrupuleux sur ce point.

**Monsieur le Maire** : Voilà encore une fois comment Monsieur Dargent crée une polémique. De plus, il s'en est fait le spécialiste, je lui réponds pour ma part, que les élus que nous sommes, ne sommes pas invités, comme je l'ai déjà dit à de multiples événements et de multiples réunions organisés par la Mairie de Paris, pas plus d'ailleurs aux réunions de concertation en Mairie de Paris que cela concerne Dupleix, la tour Triangle ou l'aménagement de différents terrains. Dans ces conditions je dois dire que là, on ne respecte même pas la loi PML. Maintenant, s'il y a des problèmes de courrier, nous allons voir ce qu'il en est, mais demandez simplement au Proviseur de vous envoyer la convocation chez vous, ce sera plus simple, nous ne sommes pas non plus la Poste, il n'y a pas marqué « la Poste ». Nous verrons les choses Monsieur Dargent. Laissez-moi parler, pas de menace non plus, Monsieur Dargent, cela suffit.

Je vais maintenant passer la parole à Madame Malassis pour qu'elle puisse répondre, si elle le souhaite, parce que je pense que sa réponse était assez précise, sur les crèches.

**Françoise Malassis** : Pour en revenir aux propositions qui nous sont faites par les directrices de crèches en commission, je dois dire que ce sont les directrices, entre elles, qui décident des enfants qu'elles prendront dans leurs établissements, en fonction du nombre de places

qu'elles ont. Elles ne vont pas proposer 150 enfants pour 10 places disponibles. Mais ce sont elles qui le décident.

**Monsieur le Maire** : Si on pouvait éviter de crier dans l'assemblée. Les choses ont été dites, maintenant si vous n'êtes pas d'accord.....

**Françoise Malassis** : Je voudrais ajouter concernant le courrier qui est envoyé, je le fais partir de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, il est acheminé vers l'Hôtel de Ville et c'est ensuite l'Hôtel de Ville qui ré-achemine le courrier aux destinataires.

S'il y a des dysfonctionnements au niveau du courrier à la Mairie de Paris, ce n'est pas de mon fait.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Dargent, nous allons mettre un terme. Vous me laissez parler, Monsieur Dargent ? Merci, c'est très aimable. Je voudrais dire, concernant le courrier, je crois que la Mairie de Paris peut aussi balayer devant sa porte. D'abord vous savez bien que nous avons de moins en moins de moyens dans les mairies d'arrondissement pour faire le travail quotidien, que ce soit d'ailleurs à la DGS ou au Cabinet, et que les gens sont de moins en moins nombreux et que nous avons de moins en moins de crédits pour assumer toutes ces tâches, et que, deuxièmement, le courrier qui est réexpédié par l'Hôtel de Ville passe souvent une semaine ou dix jours en instance là-bas. Nous faisons des demandes également à l'Hôtel de Ville pour que les choses aillent plus rapidement. Madame Bessis.

**Catherine Bessis** : Une seule chose, une question : à la réponse de Madame Malassis, je demande simplement : pourquoi une commission d'attribution des places en crèche ? Deuxièmement, par rapport au courrier, juste une idée d'harmonisation. Il nous arrive de recevoir les convocations par mail et d'autres par courrier. Si nous les recevions toutes par mail nous n'aurions plus de problèmes avec la Poste.

**Monsieur le Maire** : Une dernière salve d'interventions, ensuite on passera à la suite, et on n'y revient pas. Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : Sur la question du courrier, je ne comprends pas très bien la réponse que vous faites, mais je suis exactement dans le même cas que mes collègues, à savoir qu'un certain nombre de convocations importantes, je pense notamment aux vœux du Commissaire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, ne nous sont jamais parvenues en temps et en heure et nous avons recherché d'ailleurs, avec le Commissaire à l'époque, il s'agissait du Commissaire Cheyre, ce qui avait bien pu se passer et j'avoue que nous avons abouti à l'idée que c'était incompréhensif qu'une partie du courrier se soit perdue.

Je ne sais pas si c'est un surcroît de travail que de mettre le courrier dans le bureau auquel il arrive, je veux bien même faire le tri de mon courrier puisque je viens et mes collaborateurs viennent chercher le courrier qui m'est destiné et qui arrive en Mairie d'arrondissement. Je ne crois pas que ce soit un surcroît d'activité pour la Mairie du 15<sup>ème</sup> que de garder le courrier qui est adressé aux conseillers d'arrondissement et de permettre aux conseillers d'arrondissement de bénéficier de ce courrier lorsqu'ils passent ou de le réorienter avec les

différents envois. Sinon, je suis quand même un peu inquiète parce que j'ai beaucoup de gens qui m'écrivent, qui me disent qu'ils ne m'écriront plus à la Mairie du 15<sup>ème</sup> et d'ailleurs je les encourage à ne pas m'écrire à la Mairie du 15<sup>ème</sup> parce que au moins, à la Mairie de Paris, je suis sûre d'avoir mon courrier.

Si vous souhaitez, Monsieur le Maire, que l'on mette en place, y compris une petite étude avec les services de Madame Maité Errecart pour épauler la Mairie du 15<sup>ème</sup> pour que le courrier soit effectivement bien retransmis en temps et en heure, je veux bien demander à ma collègue qu'on apporte toute l'aide nécessaire pour voir comment mieux gérer ce courrier qui nous concerne et qui ne nous arrive pas.

**Monsieur le Maire :** Nous allons mettre un terme à ce débat qui n'a rien à voir avec notre ordre du jour. Des études, certainement pas, des moyens, oui, c'est tout ce que je répondrai à la proposition de Madame Hidalgo.

Maintenant, je mets aux voix ce projet de délibération, je le rappelle parce que cela a pu être oublié dans le cours des débats, sur l'implantation d'une crèche collective rue de la Croix-Nivert.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci

≈ ≈ ≈

Maintenant nous passons au DFPE 288.

**16. DFPE 288. Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la RIVP pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction 218-220bis, rue de la Croix-Nivert - rue Théodore Deck.**

**Monsieur le Maire :** Monsieur Baghdad.

**José Baghdad :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci. Je suis désolé de reprendre la parole, une nouvelle fois, et de m'adresser, une nouvelle fois, à Madame Malassis

**Monsieur le Maire :** On ne va pas reprendre ce débat qui a été complet, je pense, vous avez posé vos questions, il y a eu des réponses, maintenant on passe à la suite. Terminez Monsieur Baghdad.

**José Baghdad :** Je n'ai même pas entamé le début d'une phrase que vous m'interrompez.

**Monsieur le Maire :** Vous allez répéter ce que vous avez dit tout à l'heure, alors allez-y, Monsieur Baghdad, allez-y, je vous en prie. Vous n'avez pas besoin de Monsieur Dargent, je pense, vous pouvez parler seul. Monsieur Baghdad peut parler tout seul.

**José Baghdad :** J'attends que vous me laissiez m'exprimer avant de m'interpeller.

**Monsieur le Maire** : C'est ce que je suis en train de faire. On vous écoute.

**José Baghdad** : Je vous remercie. J'interpellais de nouveau Madame Malassis. Est-il possible, oui ou non, d'établir un ordre de priorité des demandes sur liste d'attente pour que nous puissions attribuer les places dès qu'elles se libèrent et ne pas laisser les directrices de crèches, et Madame Malassis, décider de ces attributions seules ?

**Monsieur le Maire** : Bon, vous avez redit ce que vous disiez tout à l'heure. Y a-t-il d'autres interventions avant que les adjoints répondent ? Non.

Monsieur Lefevre a demandé la parole.

**Franck Lefevre** : Merci Monsieur le Maire. Je profite de ce que mes collègues se soient largement écartés du sujet, alors cette fois-ci non pas pour polémiquer mais pour revenir à une préoccupation des habitants du 15<sup>ème</sup>. Donc je rappelle qu'à la suite de la disparition des 600 boxes au 218 rue de la Croix-Nivert, nous avons adopté un vœu, le 26 janvier, vœu présenté par la majorité de droite de cet arrondissement, demandant que dans le parc de stationnement qui est associé à cette opération immobilière, soient réservées au moins 100 places de stationnement pour les riverains.

Sachant que ce vœu a été repoussé par la majorité de gauche au Conseil de Paris, le 2 février 2009, je renouvelle ici la demande qui, eu égard au déficit de places de stationnement dans ce quartier, me semble tout à fait justifiée. Je m'excuse de m'être écarté un peu du projet mais tout cela c'est pour le bien des habitants du 15<sup>ème</sup> et de ce quartier-là et non pas pour faire de la polémique politicienne.

**Monsieur le Maire** : Vous êtes en plein dans le projet de délibération. Le projet de délibération, pour ceux qui ne l'auraient pas lu, évoque des programmes de logements sociaux, un parc de stationnement, une crèche, 120 logements, donc vous êtes en plein dans le projet de délibération. A moins qu'on vous interdise de parler de sujets qui dérangent. Madame Malherbe.

**Jacqueline Malherbe** : Pour continuer dans ce sens-là, je réitère la demande d'une école dans le sud de l'arrondissement. La DASCO, en juin, a étudié la faisabilité d'une école polyvalente de 12 classes, à l'angle de la rue Casablanca et de la rue Duranton, pour répondre au besoin actuel du secteur du sud de l'arrondissement. De fait, la construction de 700 logements d'ici 2014, déjà prévue, auxquels s'ajoutent 360 logements sur le site Boucicaut, rend cette école nécessaire au point qu'en novembre 2008, la DASCO elle-même confirmait un déficit de 17 classes dans ce secteur, 17 classes élémentaires et maternelles à l'horizon de 2014. Il est donc urgent de penser à une école dans ce secteur.

**Monsieur le Maire** : Il est vrai que le secteur est particulièrement chargé, que l'école Théodore Deck, notamment, a des classes surchargées et que Madame Moisan, elle-même, la Directrice de la DASCO, que j'ai reçue il y a quelques mois, a fait état de cette proposition.

Monsieur Barrier.

**Claude Barrier** : Je voulais simplement dire également que quand l'ensemble de la rue Croix-Nivert/Convention/Lecourbe va être terminé, ce sont 123 logements d'un côté, de logements sociaux, et 73 logements non sociaux qui vont accueillir des familles et bien entendu des enfants. Où allons-nous les mettre ? Je suis allé, pas plus tard que vendredi dernier, à la réunion du Conseil d'administration de l'école François Coppée, ils sont déjà pratiquement complets, donc je me pose la question.

**Monsieur le Maire** : Madame Malherbe l'a dit également. Madame Bessis.

**Catherine Bessis** : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Madame Malherbe, je vais donc répéter ce qui a déjà été dit lors du dernier Conseil d'arrondissement. Il y a dans ce quartier des écoles qui ferment. Merci Monsieur Barrier d'avoir parlé de l'école François Coppée. 2 classes ont été fermées les deux années précédentes, donc, effectivement on pourrait ... c'est toujours intéressant lorsqu'on me coupe la parole en général ... Donc, je vais répéter ce que l'on a dit l'autre fois, effectivement, il faudrait peut-être revoir la carte scolaire, des classes ont été fermées dans le quartier sud du 15<sup>ème</sup> arrondissement, ce qui permettrait également de refaire un peu de mixité sociale. Merci.

**Monsieur le Maire** : Cela n'empêche pas la DASCO d'être d'accord avec nous sur la réalisation d'une école. Monsieur Flouquet.

**Vincent Flouquet** : Oui, juste un petit commentaire de fond. Je suis extrêmement surpris qu'à chaque fois qu'on parle de ce 218-220bis rue de la Croix-Nivert, le sujet qui vienne systématiquement sur la table soit la problématique des voitures. De quoi parle-t-on ? On parle d'un bâtiment préempté par la Ville, de la construction de logements sociaux et de crèches, alors oui, c'est une priorité sociale, oui, c'est de cela dont on parle aujourd'hui.

On parle d'une misère sociale qu'on rencontre nous tous en tant qu'élus dans la rue, de gens avec qui on discute. Oui, effectivement, la priorité de la Ville de Paris est de construire du logement social. Donc, je suis extrêmement perturbé par ce glissement sémantique permanent, la voiture, la voiture, la voiture... et à chaque fois qu'on parle de cette délibération, ce à quoi on est ramené, c'est au problème de la voiture.

Maintenant, sur le problème de la voiture, puisqu'on en est là, quelques éléments.

Il y a, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, 96 700 places de voiture, 17 200 sont sur la voie publique, 68 000 sont là au titre de l'offre de stationnement privé lié au logement et 11 500 places sont dans les parcs publics et sociaux. En ce qui concerne le secteur du 218 rue de la Croix-Nivert, où se trouvaient les boxes, une étude fait apparaître un déficit de 900 places dans un rayon de 300 mètres. En revanche, et c'est le point important, la situation devient excédentaire de 1 000 places dans un rayon de 600 mètres. Merci.

**Monsieur le Maire** : Oui, vous trouverez aussi des gens qui font 600 mètres. Mais je voudrais simplement dire une chose : si vous connaissez le quartier, vous savez qu'il y avait les « Boxes de Paris », qu'il y avait 600 places et que dans des débats que nous avons eus, sous la mandature précédente et sous celle-ci, les élus, même des Conseillers de Paris de gauche ici présents, et je parle sous le contrôle de Monsieur Dargent, ont évoqué avec intérêt la

réalisation de places en surnombre pour permettre à ces personnes qui stationnaient leur véhicule dans ce secteur, où vous reconnaissez vous-même un déficit, de pouvoir le faire dans de bonnes conditions. Donc, il n'y a pas de contradiction en aucune façon, entre la construction de logements sociaux et celle de parkings. On va peut-être terminer là-dessus. Monsieur Menguy et Monsieur Lefevre pour terminer.

**Jean-Baptiste Menguy :** Monsieur le Maire, merci. Je suis très étonné des diverses interventions de la gauche sur ces sujets. On l'a dit à plusieurs reprises, et évidemment c'est toujours facile de nous donner des leçons de morale en la matière, mais accueillir des familles, accueillir des nouveaux habitants, ce n'est pas qu'une question de statistiques sur le nombre de logements créés avec tant de pièces, etc. Si vous accueillez ces gens sans pouvoir leur proposer des services publics à la hauteur de leurs attentes, si vous voulez accueillir ces gens alors même qu'il va y avoir un énorme problème dans ce quartier, je suis étonné que personne ne le soulève, mais il y a quand même des projets qui arrivent avec déjà une problématique de stationnement, dans le quartier.

On a des crispations quand il y a des grands salons près de la Porte de Versailles parce que personne ne trouve à se stationner. Ne me dites pas que cela ne pose pas problème aux riverains de ce quartier qui tournent pour garer leur voiture après une journée de travail et qui aimeraient bien pouvoir stationner tranquillement, pour vivre tranquillement. Le problème, c'est qu'à chaque fois vous cloisonnez. D'abord vous caricaturez notre position et nos propos, et vous cloisonnez, problématique par problématique : on fait une crèche tantôt ici, etc...

Non, la mixité sociale, ce n'est pas qu'une question de population, c'est une question de mixité des services proposés à la population, c'est une question d'approche complète des choses, de pragmatisme. Je suis désolé, gouverner c'est prévoir. Si vous ne prévoyez pas sur ce genre de site - alors que l'opportunité est belle - des services publics et des équipements à la hauteur des attentes, à la hauteur des problèmes, à la hauteur de la population qui arrive, vous allez vous « planter ».

Il ne faudra pas s'étonner après qu'il y ait des embouteillages monstres quand il y a des grands salons et quand il y aura le projet Balard, avec des gens qui viennent travailler et qui ne pourront pas stationner, vous créez des crispations. C'est cela aussi la mixité sociale et on n'a pas de leçon de morale à recevoir de la gauche qui échoue dans ce domaine.

**Monsieur le Maire :** Monsieur Dargent.

**Claude Dargent :** Nous sommes très touchés par la sollicitude de Monsieur Menguy qui veut éviter à la gauche de se « planter ». Merci Monsieur Menguy. Il semble qu'il y a quelques mois les Parisiennes et les Parisiens ont considéré que durant la première mandature effectivement, non seulement nous ne nous étions pas « plantés », comme vous dites, mais les Parisiennes et les Parisiens ont accru la majorité des listes conduites par Bertrand Delanoë ou se réclamant de Bertrand Delanoë et tout particulièrement dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Donc, de ce point de vue-là, le passé ne plaide pas dans le sens de l'inquiétude de Monsieur Menguy.

Je voudrais le rassurer et par rapport à la délibération que nous sommes en train d'examiner ensemble, puisque, si je comprends bien et si on a tous lu la délibération, on voit très bien qu'il est question à la fois de logements, de logement social, de crèche et de parking.

Donc c'est l'exemple même de ce que Monsieur Menguy appelle de ses vœux, c'est-à-dire une opération qui, comme toutes les opérations d'urbanisme d'un minimum d'ampleur dans cette ville, effectivement, en tous les cas depuis quelques années, essaie d'être parfaitement complémentaire et complète. Et cela n'a pas du tout été le cas dans le passé dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Il me semble que du côté de Vaugirard, en son temps, par exemple, pour des logements sociaux du côté de la gare de Vaugirard, justement, on avait oublié de faire des crèches, des écoles, etc. Bon, nous, on ne procède pas comme cela.

Et puis quand même, je crois qu'il faut remercier Monsieur Flouquet des quelques chiffres qu'il nous a livrés parce que, écoutez, cela commence à suffire, le 15<sup>ème</sup> arrondissement a soif de places de parking. Il nous a donné des chiffres, en l'occurrence, il y a dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement 71 000 véhicules et il y a 97 000 places de parking. Donc le 15<sup>ème</sup> arrondissement est globalement largement excédentaire en matière de places disponibles si l'on ajoute les différentes formes de places qui sont disponibles. Je sais bien que cela vous dérange parce que vous avez dans la tête que chaque habitant du 15<sup>ème</sup> doit avoir au moins 3 voitures, mais ce n'est pas le cas. Je n'ai pas fini, je me suis arrêté parce que Madame Macé de Lépinay s'exprimait et que moi, on m'a appris qu'on ne parlait pas sur la voix de quelqu'un d'autre.

**Monsieur le Maire** : Ne vous laissez pas interrompre et terminez, Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Donc, en l'occurrence, il y a donc globalement un excès de places de parking ; ce sont les chiffres, Monsieur Lefevre les connaît, ce sont les chiffres de la DVD. Donc là-dessus ça suffit de nous faire, à chaque fois, pour le coup, des leçons en la matière. Evidemment la problématique du stationnement est prise en compte, et on l'a dit d'ailleurs, sur cette parcelle on s'efforcera de prévoir un certain nombre de places pour les habitants du quartier. Maintenant il reste que, dans les 600 mètres concernés, on est largement excédentaire en matière de places disponibles et je rappelle aussi que, s'il y avait 675 places dans ces boxes, il n'y en avait qu'une centaine d'occupées, il y a un an. Si, ce sont les chiffres. Donc, en l'occurrence, il faut arrêter d'affoler tout le monde sur ces questions-ci et reconnaître que la ...

**Monsieur le Maire** : Cela suffit, laissez parler les orateurs. Allez-y, Monsieur Dargent, terminez, je crois que votre démonstration touchait à sa fin.

**Claude Dargent** : Voilà, je n'ai pas fini, « n'importe quoi », quand quelqu'un s'exprime, je sais bien que c'est quelqu'un de l'opposition, ce n'est pas, me semble-t-il, le type de propos qui convient à notre assemblée, non plus que celui que vous avez réclamé, Monsieur le Maire. Je peux finir, bon. ... et donc nous ferons très attention, pour conclure, à ne pas donner raison à Monsieur Menguy et à ne pas nous « planter ». Mais là-dessus on fera très attention, n'ayez crainte.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Dargent a cité des chiffres, je lui recommande de faire campagne, sur ces chiffres, auprès des habitants du 15<sup>ème</sup> et la réponse sera assez claire, je crois.

Je ne pense pas que c'est sur ce thème que Monsieur Delanoë a gagné les élections puisque, si j'ai bien compris, les Verts, qui étaient les chantres de cette politique, ne font plus tellement partie de cette majorité ...

Ils ne sont plus tellement nombreux en tout cas, alors qu'ils étaient les initiateurs de cette politique et que Monsieur Delanoë, tiens comme c'est bizarre, a changé d'adjoint, ce n'est plus Monsieur Baupin, c'est Madame Lepetit avec qui, d'ailleurs, nous avons constaté qu'elle avait un langage bien différent de Monsieur Baupin concernant le stationnement et la circulation.

Contrairement à ce que vient de dire Monsieur Flouquet, il y a des élus dans cette ville qui s'occupent de stationnement et de circulation et qui demandent qu'on règle les problèmes.

Je vais mettre aux voix le projet DFPE 288. Qui est pour ? Qui est contre ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

Maintenant, nous passons au projet DJS 15.

**17. DJS 15 - Signature d'une convention avec l'association « l'Office du Mouvement Sportif du 15<sup>ème</sup> arrondissement » pour l'attribution d'une subvention. Montant : 23 000 euros.**

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention ?

Ensuite, le DJS 42.

≈ ≈ ≈

**18. DJS 42 - Subvention à l'association « La Saint-Louis de Vaugirard ». Montant : 11 400 euros.**

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention ? Merci. Ensuite, le DF 46.

≈ ≈ ≈

**29. DF 46- Abondement exceptionnel de la dotation d'investissement inscrite à l'état spécial du 15<sup>ème</sup> arrondissement pour l'exercice 2009.**

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions ?

≈ ≈ ≈

Je vais maintenant, puisque nous avons fini la première partie de notre ordre du jour, faire voter l'ensemble des projets de délibération pour lesquels il n'y a plus d'inscription.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptés. Merci.

≈ ≈ ≈

Maintenant, nous allons passer à l'examen des vœux en commençant par le vœu 19.

**19. Vœu au Maire de Paris relatif à la situation de la bibliothèque Vaugirard présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Hélène Macé de Lépinay, Ghislène Fonlladosa, Pascale Bladier-Chassaigne, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants**

*Monsieur le Maire* : Madame Fonlladosa.

*Ghislène Fonlladosa* : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je ne vous rappellerai pas les nombreux vœux votés en Conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup> par les élus de la majorité et présentés au Conseil de Paris par les élus UMP PA depuis 2006, lorsqu'a commencé à circuler la rumeur de fermeture de la bibliothèque Vaugirard. Ces vœux au Maire de Paris n'ont jamais reçu de réponses précises sur le maintien de la bibliothèque. Fin 2008, le Conseil de Paris a même voté la suppression de postes à Vaugirard à partir de la mi-2009.

Aujourd'hui, mes chers collègues, je suis en mesure de vous donner trois informations nouvelles. Le 17 mars, l'intersyndicale des représentants du personnel a décidé une grève dans toutes les bibliothèques, en soutien au maintien de la bibliothèque Vaugirard. Le lendemain, le 18 mars, Monsieur Christophe Girard indiquait, dans « le Parisien », que, je cite : « la suppression des postes avait été votée en décembre, mais que depuis, tout était gelé » il ajoutait « la bibliothèque sera peut-être, un jour, transformée en annexe de la médiathèque Yourcenar ». Troisième information. Dès le lendemain, le 19, Monsieur le Maire, vous receviez un courrier où Monsieur Girard vous précisait que : « sensible aux arguments exposés par les usagers et par Madame Hidalgo » -qui, je vous le rappelle, a toujours voté, avec les élus de la gauche, contre le vœu du maintien de la bibliothèque Vaugirard, ici et au Conseil de Paris- donc, Monsieur Girard et Madame Hidalgo « avaient décidé de maintenir cette bibliothèque, ouverte ». Ouverte, oui, mais seulement pour l'année 2009, presque 9 mois, c'est un beau cadeau ! Et Monsieur Girard, de confirmer, qu'en 2010, cet établissement, de lecture publique, ouvert depuis 1951, l'une des plus anciennes bibliothèques de Paris, serait transformée en annexe de Yourcenar, comme l'avait dit « le Parisien », la veille.

Aucune précision n'étant apportée sur ce qu'était cette création d'un nouveau genre, puisqu'aucune annexe de bibliothèque n'existe à Paris. Les lecteurs se sont mobilisés, mes chers collègues, au point que ce soir, je peux vous annoncer qu'une pétition, signée par 1 034 personnes, m'a été remise cet après-midi et, Monsieur le Maire, je vous remets cette pétition. Je précise que la pétition, mise en ligne sur le site de « mesopinions.com » par l'intersyndicale, totalise, cet après-midi, 305 signatures et que 225 personnes ont rejoint le groupe « Facebook » dans la fermeture de la bibliothèque Vaugirard.

Par le vote de ce vœu présenté ce soir à notre Conseil, nous marquerons une nouvelle fois, notre volonté de garder le personnel nécessaire pour le bon fonctionnement de la bibliothèque Vaugirard.

Deuxièmement, nous marquerons notre volonté partagée avec les lecteurs et les représentants du personnel du maintien de la bibliothèque Vaugirard afin qu'elle ne soit pas transformée en annexe de la médiathèque dans 9 mois, car nous sommes sûrs qu'une telle transformation conduira à son déclin certain.

Alors, mes chers collègues, je vous invite à voter le vœu que nous présentons ce soir pour que :

- 1) soit annulée au budget modificatif de 2009, la suppression des postes de titulaires votée par le Conseil de Paris lors de sa session budgétaire de fin 2008, et que le cas échéant, une mobilité de personnel soit comblée par des postes de titulaires et non pas par des vacataires que l'on peut « balader », n'importe comment, y compris dans des annexes,
- 2) que la bibliothèque Vaugirard demeure une bibliothèque à part entière, sans être convertie, à partir de 2010, en annexe de la médiathèque Marguerite Yourcenar qui a suffisamment de problèmes à régler, en permanence, au jour d'aujourd'hui, que ce soit encore l'électricité pour laquelle on va faire un audit complet la semaine prochaine,
- 3) que soit entreprise, entre la DAC et la Mairie du 15<sup>ème</sup>, encore une fois, nous le redemandons, une réflexion pour que soit programmés, dans les meilleurs délais, les travaux nécessaires à sa mise en accessibilité.

**Monsieur le Maire** : Merci. Oui, Madame Roy. Allez-y.

**Isabelle Roy** : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que, dans ce vœu, on nous fait des mauvais procès, comme souvent sur ce dossier, je souhaitais rappeler plusieurs points.

D'abord, vous considérez, dans ce vœu, que tout est acté, comme si tout était déjà fermé. Je vous rappelle exactement les termes de la lettre de Monsieur Girard, qui vous a été envoyée, Monsieur le Maire, le 19 mars, comme quoi on vous tient au courant des évolutions. Je cite : « à l'horizon 2010, nous envisageons de transformer cette bibliothèque en annexe de la médiathèque Marguerite Yourcenar ». Je vous rappelle, parce que souvent, dans ces assemblées on fait référence au dictionnaire, que « envisager », ce n'est pas « décider », ce n'est pas « créer », c'est : « examiner, considérer sous tous ses angles, c'est prendre en considération, tenir compte de, imaginer comme possible, penser ou projeter ». Ce n'est donc pas la même chose que ce que vous dites dans votre vœu. Cela était un premier point.

Deuxième point : vous affirmez que, par cette volonté de créer une annexe, c'est vous qui le dites, que Monsieur Girard et Madame Hidalgo montrent leur refus de considérer cet équipement comme un vrai besoin de lecture de proximité pour les citoyens du 15<sup>ème</sup> ; Là aussi, nous nous inscrivons en faux par rapport à cette déclaration, nous sommes tout à fait

attachés à cette bibliothèque qui est un vrai service public dans le 15<sup>ème</sup>, nous reconnaissons tout à fait que, malgré une baisse de son taux de prêt qui est d'environ 30% , qui concerne en particulier les disques, cela reste effectivement une bibliothèque extrêmement active. C'est un fait, nous le reconnaissons, et c'est pour cela que, d'ailleurs, malgré cette baisse, cet équipement est maintenu en 2009 et ainsi que l'ensemble de son personnel.

Après, concernant l'annexe, je crois qu'il ne faut pas voir cela du tout comme un terme dévalorisant, il s'agit de créer, bien au contraire, un pôle entre la bibliothèque Vaugirard et la médiathèque Yourcenar. Je pense que c'est assez légitime, de considérer comme ce sont des équipements qui sont assez proches l'un de l'autre, qu'ils puissent trouver une dynamique complémentaire qui permette de maintenir la bibliothèque Vaugirard en activité, mais également, d'optimiser les moyens de fonctionnement des deux bibliothèques, de voir un peu la cohérence de chacun de leur projet. Je pense que l'on ne peut ignorer qu'aujourd'hui, il y a une baisse, donc, forcément, qu'il faut tenir compte de ce fait nouveau, et envisager des adaptations.

Dernier point sur l'accessibilité : là, par contre, on peut tout à fait considérer que la demande est légitime, qu'une réflexion soit menée entre la DAC et la Mairie du 15<sup>ème</sup>.

Dernier point enfin, pour conclure, je note que, dans votre vœu, en fait, vous insistez sur le fait que n'a pas été mobilisé l'avis des conseils de quartier. Là, je tiens à dire que c'était à l'ordre du jour du conseil de quartier d'Alleray / Procession, et, malheureusement, je n'ai pas pu intervenir, à l'issue de ce conseil de quartier, alors que j'avais demandé la parole, en même temps qu'un certain nombre d'habitants du quartier. Ce conseil de quartier s'est clos, sans que j'aie pu utilement apporter des informations. Ce n'était même pas l'objet de faire une polémique, c'était simplement d'apporter des éléments de débat, démocratiquement, devant les citoyens du 15<sup>ème</sup>, j'espère que cela ne se reproduira pas.

**Monsieur le Maire :** Madame Fonlladosa va sûrement intervenir, encore que, elle a déjà dit beaucoup de choses là-dessus. Simplement, quand vous dites, Madame Roy, que j'ai été informé par courrier, il y a effectivement une semaine, j'ai reçu, cette lettre. Ce n'est pas du tout une concertation, cela ne veut pas dire être associé, cela veut dire être informé, ce qui est bien différent, vous le reconnaîtrez, et je pense que le Maire de l'arrondissement peut être associé à des décisions aussi importantes plutôt que d'être seulement informé.

Deuxièmement, nous le disons clairement, nous ne voulons pas envisager du tout que cette bibliothèque soit transformée en annexe, les choses sont très claires à ce sujet. C'est une question de moyens. Les moyens budgétaires ne sont pas donnés, c'est tout ce qui compte. Les déclarations d'intention ont peu de poids, d'ailleurs ; vous évoquez l'accessibilité en laissant une ouverture, c'est très bien, cette accessibilité que j'ai demandée lors de la conférence de programmation budgétaire 2008, m'a été refusée.

Je suis désolé que vous n'ayez pu prendre la parole en conseil de quartier, en tout cas, il y a un conseil de quartier dans quelques jours qui portera également sur ce sujet, puisque c'est le conseil de quartier où est la bibliothèque, donc, je vous invite à y participer.

Maintenant nous avons terminé. Non, pour les vœux, c'est terminé il y a un règlement intérieur. Alors, juste pour une explication de vote.

Madame Fonlladosa, puis l'explication de vote.

**Ghislène Fonlladosa** : Je voudrais répondre à ce qui a été dit tout à l'heure. L'information que vous donnez, Madame Roy, en disant que nous sommes parfaitement informés par Monsieur Christophe Girard est quand même un peu fort de café ! Vous savez très bien que les informations, un certain nombre mais je ne reviendrai pas dessus, nous les apprenons parfois par le « Parisien », parfois par la rumeur, rarement de la façon dont cela devrait être fait correctement pour respecter les élus du 15<sup>ème</sup> et d'abord son Maire.

Je voudrais, je ne rêve pas, quand je lis au Conseil d'arrondissement de septembre 2007, où Madame Hidalgo disait « nous nous étions effectivement engagés, nous l'avons dit en Conseil de Paris, à envisager la fermeture de la bibliothèque de Vaugirard ». Or, depuis 2007, ce sont des mots comme cela que nous entendons : « on envisage, on pense que, on va se concerter ». Tiens, au fait, la concertation qu'avait promise Monsieur Girard entre les élus du 15<sup>ème</sup>, les conseils de quartier et les représentants des personnels : où est-ce qu'elle est ? Nulle part ! On a encore appris, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans le « Parisien » du 18 mars dernier, qu'on allait avoir une annexe à la bibliothèque Vaugirard, ce que je crois ! Monsieur Girard et Madame Hidalgo ont trouvé bon de sortir cette idée. Madame Hidalgo dit souvent « il faut inventer » elle est très fertile en effet dans ce genre d'exercice, elle a inventé, ils ont trouvé une annexe, ce qui ne veut strictement rien dire dans le réseau des bibliothèques parisiennes et je redis, c'est extrêmement méprisant, pour le personnel, puisqu'on supprime la Conservatrice de Vaugirard, qu'on mettrait ce personnel sous la direction de la Conservatrice de Yourcenar qui, je le dis, a un paquebot amiral à faire marcher, et qui a autre chose à faire, qu'à venir s'occuper, dans l'immédiat, de ce qui se passe à Vaugirard, à gérer des vacataires.

On ouvrirait cette bibliothèque, dite maintenant « annexe », que l'après-midi, pourquoi seulement l'après-midi ? On obligerait son personnel à aller travailler, le dimanche ou quasiment, à la bibliothèque Marguerite Yourcenar. Cette notion d'annexe, je le redis, est un propos de circonstances que nous ne pouvons vraiment pas accepter. Il n'y a eu aucune concertation, comme d'habitude, bien que cela ait été promis, ni avec les conseils de quartier, ni avec les élus, ni avec les représentants des syndicats, donc je pense qu'il est urgent que nous revotions ce vœu et que ce vœu soit porté au Conseil de Paris, d'ailleurs je le dis : les Verts et les Communistes avaient déposé le même vœu, l'exécutif en 2007, vous leur avez fait retirer. Vous ne voulez plus de bibliothèque à Vaugirard, Madame Hidalgo, vous avez beau rire, c'est comme ça !

**Monsieur le Maire** : Bien, Madame Hidalgo, pour une explication de vote de deux minutes.

**Anne Hidalgo** : En 2007, nous avons envisagé, suite à l'ouverture de Marguerite Yourcenar, la fermeture de Vaugirard. Nous avons entendu les organisations syndicales, nous avons entendu le personnel, nous avons fait une enquête pour voir si l'ouverture de Marguerite Yourcenar entraînait une baisse de fréquentation particulièrement importante, et il s'est avéré que non, que la bibliothèque de quartier Vaugirard continuait à avoir plutôt, malgré ce

qu'a rappelé Isabelle Roy, une fréquentation tout à fait importante, et, au vu de ces éléments objectifs, parce que c'est comme cela que nous travaillons, nous ne sommes pas dans la démagogie, nous avons décidé de ne pas fermer, et je crois que vous devriez vous réjouir, de la décision très claire qui est de ne pas fermer la bibliothèque Vaugirard.

Le fait de dire que cette bibliothèque pourrait être une annexe de la médiathèque Marguerite Yourcenar a plutôt fait l'objet d'un assentiment et d'un intérêt pour ce dispositif novateur de la part des syndicats, du personnel de la DAC,.....

**Ghislène Fonlladosa** : Ah non ! C'est faux cela, vous allez avoir des surprises....

**Monsieur le Maire** : Vous êtes peut-être représentante du personnel, vous nous l'expliquerez, mais il se trouve qu'il y a eu une rencontre entre la Direction des Affaires Culturelles et les syndicats représentants du personnel le 25 mars dernier et que la plupart des syndicats ont marqué un intérêt pour ce dispositif novateur. Moi, je n'envisage pas l'idée d'une annexe du bateau amiral qui est Marguerite Yourcenar, comme quelque chose de dévalorisant et d'ailleurs, comme l'a rappelé Isabelle Roy, je crois que nous devons penser la mise en réseau de l'ensemble des équipements culturels du 15<sup>ème</sup> arrondissement et que cette médiathèque, avec la bibliothèque Vaugirard, plus également le réseau de librairies privées, qui participent tous, d'une certaine façon, à des actions relatives à la lecture publique, plus le théâtre Silvia Monfort qui, je le rappelle, et je le dis devant la caméra, ne va pas fermer puisqu'il s'est doté de deux nouveaux directeurs, d'ailleurs que vous avez reçus d'une manière qui pourrait quand même.....

**Monsieur le Maire** : C'est un autre sujet, Madame Hidalgo et vous êtes au bout des deux minutes. Respectez le règlement intérieur, vous les avez dépassées depuis longtemps, Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : Ce que je peux vous dire, c'est qu'il ne faut pas pratiquer le mensonge vis-à-vis de la population.

**Monsieur le Maire** : Vous êtes orfèvre !

**Anne Hidalgo** : Nous ne voterons pas votre vœu, car il colporte des informations mensongères, il joue sur la démagogie, sur la peur et l'angoisse de la fermeture d'un équipement qui va être maintenu et je crois que c'est cela l'information qui va compter auprès des habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

**Monsieur le Maire** : Les lecteurs et les organisations professionnelles apprécieront. Nous allons maintenant passer au vote de ce vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

Il y a maintenant un autre vœu au Maire de Paris.

**20. Vœu au Maire de Paris relatif au dépôt « sauvage » d'encombrants sur la voie publique présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Hélène Macé de Lépinay, Jean-Baptiste Menguy, Géraldine Poirault-Gauvin, Gérard d'Aboville, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Raymond Delmas, Anne-Charlotte Buffeteau, Jean-Marc Boulenger de Hauteclouque, Grégory Canal, Louisa Ferhat, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.**

**Monsieur le Maire :** Ce vœu est présenté par Madame Pascale Bladier-Chassaigne.

**Pascale Bladier-Chassaigne :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez tous pu voir, sur les écrans d'affichage de la Ville de Paris, une campagne de sensibilisation en faveur de la propreté des rues. Cette campagne est bienvenue car les plaintes des Parisiens sur le sujet sont constantes, notamment dans les conseils de quartier et sont d'ailleurs parfaitement justifiées.

L'un des visuels présenté concerne les encombrants dont nous pouvons tous, hélas, constater la prolifération sous forme de dépôts sauvages. Sur cette affiche, si le montant des amendes est indiqué, il est regrettable que ne soit pas mentionnée la marche à suivre, pourtant simple, pour se débarrasser de ces encombrants en toute légalité et dans le respect de l'environnement.

On peut constater que les procédures d'enlèvement sont trop souvent ignorées de la plupart de nos concitoyens. Le site Internet [propreté.paris.fr](http://propreté.paris.fr) proposé en bas de l'affiche n'apporte aucune solution pratique. C'est pourquoi, afin d'apporter une information complète aux Parisiens sur le sujet, les élus du groupe UMP et Centre et Indépendants émettent le vœu :

- qu'une affichette soit systématiquement apposée dans chaque immeuble parisien mentionnant l'adresse Internet <http://encombrants.paris.fr> ainsi que le numéro de téléphone 3975 qui permet un accès direct au service dédié aux enlèvements des encombrants et comportant la mention « service gratuit ».

**Monsieur le Maire :** Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame Lalem.

**Fatima Lalem :** Merci. Je voulais vous dire, chers collègues, que nous ne prendrons pas part au vote, car nous considérons que ce vœu est sans objet. Enfin ! chers collègues, il serait du domaine de la normalité la plus simple qu'un élu d'arrondissement, qu'un Maire d'arrondissement face à une campagne qui sensibilise la population de notre arrondissement, puisse être le relais, c'est-à-dire, considérer qu'il y a un élément complémentaire à apporter et, éventuellement, mettre des affichettes. Je m'étonne vraiment de cette attitude qui consiste à demander, à critiquer, alors que nous avons une campagne, belle, qui est construite autour d'une réelle sensibilisation, alors si vous avez besoin de la contextualiser, d'apporter

des éléments précis aux habitants du 15<sup>ème</sup>, c'est votre rôle, c'est notre rôle à tous, nous, nous le faisons, nous l'avons fait ensemble, d'ailleurs, Madame, lors du dernier conseil de quartier. Nous avons donné ces deux informations et nous avons demandé aux associations présentes, de les diffuser auprès des habitants, etc.... Je crois que c'est une question de civisme, de sensibilisation de l'ensemble des citoyens et que chacun doit y mettre du sien.

**Monsieur le Maire :** Bien, je vous remercie, sauf que, lorsque l'on confiera aux Maires d'arrondissement la responsabilité de la Propreté, sans doute que les Maires d'arrondissement auront les moyens financiers, budgétaires et techniques de lancer des campagnes de communication auprès, je le rappelle, de 235 000 habitants! 235 000 habitants! Deuxièmement, je voudrais vous dire que nous avons, avec la Direction de la Propreté locale du 15<sup>ème</sup>, d'excellentes relations et je parle sous le contrôle de Monsieur Delmas qui les rencontre très souvent et qu'à chaque fois que nous avons une demande de cette direction territoriale, nous essayons d'y répondre, notamment nous avons déjà fait passer dans le journal « InfoQuinze », des conseils. Cette campagne dans le journal n'est certes pas suffisante, si l'on veut que le travail soit complet et efficace, il faut qu'il soit très approfondi et cela ne relève pas de la capacité malheureusement assez faible de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, que d'afficher, dans chaque immeuble de l'arrondissement, c'est le moins que l'on puisse dire. En tout cas, vous ne participerez pas au vote, on le regrette.

Nous allons donc mettre ce vœu aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? NPPV pour la gauche. Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

Nous allons passer au vœu au Maire de Paris.

**21. Vœu au Maire de Paris relatif au projet de terrain multisports de proximité dans le jardin Nicole de Hauteclocque et dans le Square Dupleix présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Géraldine Poirault-Gauvin, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Jérôme Loriau, Marie Toubiana, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.**

**Monsieur le Maire :** Ce vœu sera présenté par Monsieur Boulenger de Hauteclocque.

**Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque :** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En effet, dans une lettre datée du 13 Mars 2009 émanant de la Mairie de Paris et qui n'a pas été communiquée au Maire d'arrondissement, on nous informe que deux sites ont été identifiés et que des études de faisabilité sont en cours pour l'implantation d'un terrain multisports dans le quartier Dupleix. On sait que c'est un projet qui a été adopté de longue date, à l'unanimité, sous la précédente mandature par le conseil de quartier présidé alors par Géraldine Poirault-Gauvin.

Ce projet qui visait à implanter ce terrain sous le métro aérien a été annulé au dernier moment à la suite de l'implantation d'une station vélib' sur le même endroit et c'est pourquoi,

compte tenu des inconvénients majeurs que représenterait l'implantation d'un tel terrain dans le jardin Nicole de Hauteclocque ou dans le square Dupleix, - deux emplacements cités nommément dans cette lettre - nous proposons que soit de nouveau étudiée et rapidement mise en œuvre l'implantation d'un terrain multisports sous le métro aérien. Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : Un tout petit peu d'histoire, puisque ce terrain de sports, sous le métro aérien, a donné lieu à de très nombreuses réunions de conseil de quartier, à beaucoup d'expressions ici dans ce Conseil d'arrondissement, sous la précédente mandature et d'ailleurs l'un des plus farouches partisans de ce terrain de sports sous le métro aérien était Gilles Alayrac.

Il se trouve qu'en fin de mandature dernière, devant l'hostilité d'un certain nombre d'habitants, le Maire, l'ancien Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, Monsieur Galy-Dejean, avait renoncé à l'installation du terrain multisports et avait donné son accord pour l'installation d'une station vélib'. D'ailleurs il n'y avait pas une station vélib' qui s'était faite sans l'accord du Maire d'arrondissement, en l'occurrence, cela s'était bien passé avec René Galy-Dejean sur l'implantation des stations vélib'. Je rappelle cette histoire, parce que ce n'est pas tout à fait ce que vient de rappeler Monsieur Boulenger de Hauteclocque.

Sur les différentes possibilités existantes à cet endroit, je veux bien qu'on rajoute l'expertise d'un terrain de sports à cet endroit-là, j'ai le sentiment que cela risque d'être très coûteux puisque cela veut dire qu'il faudrait démonter une grande partie de la station vélib' et, comme vous tous ici, je pense que nous avons le souci d'une bonne gestion des deniers publics et donc, de ne pas aller forcément au projet le plus coûteux pour la collectivité. Mais pourquoi pas ? Je veux bien qu'on le regarde, ce projet-là, en même temps que les autres. Je vous signale qu'il y a plusieurs projets qui sont étudiés par notamment les services de la DEVE, et notamment, effectivement, dans le jardin Nicole de Hauteclocque, à proximité du square Dupleix, il y a aussi des possibilités d'extension.

En tout cas, j'attends que les services qui ont reçu pour mission, par le comité qui se réunit, d'ailleurs, auquel siègent régulièrement, en tout cas le dernier comité qui s'est réuni concernant le quartier Dupleix avait la présence de trois de vos adjoints, Monsieur le Maire, qui vous représentaient, nous avons eu un débat très constructif tous ensemble, et les services de la Ville expertisent les différentes possibilités, dans le quartier, permettant de nous proposer, et nous reviendrons devant le comité en question, nous reviendrons bien sûr devant le Conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup> lorsque les services de la Ville auront expertisé toutes les possibilités permettant aux jeunes d'avoir un espace.

La question qui est posée est quand même celle-là. Il faut que l'on arrive à trouver un espace pour que les jeunes de ce quartier puissent faire du sport, un terrain multisports de plein air, comme nous avons enfin trouvé la solution, et j'ajoute, consensuelle, avec les associations de locataires des Périchaux, et ce n'est pas Madame Piétranico, ici présente, qui démentira puisqu'elle a vraiment, comme l'on dit d'une façon un peu directe, « mouillé la chemise » pour qu'il y ait un accord qui soit trouvé sur les Périchaux pour que les jeunes puissent avoir

également un terrain. Je crois que nous devons apprendre à partager l'espace public, c'est quand même une des leçons aussi de ce qui s'est passé malheureusement à Duplex, et donc, je crois que nous devons, les uns et les autres, en tous les cas, c'est mon état d'esprit, attendre les propositions que nous fera la DEVE. Je n'interviens pas particulièrement dans les études qu'elle conduit, et lorsqu'elle aura fait cette étude-là, elle viendra nous proposer les solutions.

**Monsieur le Maire** : Vous avez doublé le temps de parole prévu par notre règlement intérieur. D'accord, oui, mais, nous avons un règlement intérieur, vous avez parlé 4 minutes.

**Anne Hidalgo** : Nous ne prendrons pas part au vote sur ce vœu puisqu'en fait, pour nous, il ne correspond pas à une réalité dans la mesure où le travail est en cours et bien sûr, lorsque l'expertise sera terminée, nous reviendrons devant le comité et devant le Conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

**Monsieur le Maire** : Je rappelle quand même que, depuis 2003, nous demandons l'implantation de ce terrain de sports, que Madame Hidalgo, vous avez remarqué, se réfugie assez souvent derrière mon prédécesseur quand cela l'arrange. Simplement, le conseil de quartier, je le rappelle, à l'époque, comme l'a dit Monsieur de Hauteclocque, avait, à l'unanimité, souhaité qu'il y ait ce terrain de sports sous le métro aérien et que l'on n'a pas tenu compte de ce conseil de quartier, ni des associations locales. En tout cas, vous avez vos propositions, la nôtre est très claire puisque nous souhaitons que ce terrain de sports puisse être implanté un jour. Je rappelle aussi que les deux jardins auxquels vous faites allusion sont des équipements transférés qui, d'après la loi PML et je pense, si l'on suit les discours décentralisateurs du Maire de Paris, pour qu'il y soit apporté modification, doivent recueillir l'accord du Maire du 15<sup>ème</sup>. C'est la loi, donc je pense qu'il n'y a pas que certains qui doivent être consultés.

Maintenant, nous allons passer au vote de ce vœu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je n'ai pas bien compris le vote. NPPV pour la gauche. Adopté.

≈ ≈ ≈

Ensuite, nous allons passer à un autre vœu.

**22. Vœu au Maire de Paris relatif à l'implantation d'une traverse dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Jean-Baptiste Menguy, Franck Lefevre, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre Indépendants.**

**Monsieur le Maire** : Ce vœu sera présenté par Monsieur Menguy.

**Jean-Baptiste Menguy** : Oui, Monsieur le Maire, merci. Je ne pensais pas, pour tout vous avouer, refaire un vœu sur la question de la traverse dans le 15<sup>ème</sup>, puisque nous avons cru comprendre, pour notre arrondissement, que certains engagements avaient été pris, mais malheureusement, force est de constater, qu'à ce jour, rien n'a été fait.

Je vais faire aussi un petit peu d'histoire puisqu'en juin dernier, nous avons adopté, à l'unanimité de ce Conseil, un vœu pour l'implantation d'une traverse ou d'un minibus dans notre arrondissement, vœu que la droite du Conseil de Paris a voté alors que les élus de gauche du 15<sup>ème</sup> ont voté contre en Conseil de Paris ce qui démontre tout de même un décalage assez étrange à une semaine d'intervalle. Un certain nombre de réunions de concertation ont déjà eu lieu et puis, lors d'un conseil de quartier, Vaugirard/Parc des Expositions, le 26 septembre 2008, la Première Adjointe au Maire de Paris s'était engagée devant la population, à ce que, début 2009, d'autres réunions de concertation aient lieu.

Lorsque nous avons débattu, en Conseil de Paris, du schéma directeur des traverses dans Paris, pour étendre l'existant, Madame Lepetit, Maire Adjoint, chargée des Transports avait bien précisé, la délibération le précise également, que nous votions pour autoriser l'élaboration d'un schéma directeur et je cite la délibération « qui sera le document cadre du déploiement des futures traverses parisiennes et qui sera présenté au cours du premier semestre 2009 ».

Cela me fait un peu penser aux contes de Barbe Bleue vous savez, cette scène où l'on dit « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » et elle répond : « Je ne vois que malheureusement la gauche qui « gauchoit » et les habitants du 15<sup>ème</sup> qui continuent de marcher rue Olivier de Serres et de remonter la rue à pied jusqu'aux Périchaux ».

Le vœu est très simple, il demande à ce que le Maire de Paris mette enfin en place un calendrier précis, je ne lis pas la fin du vœu, mais il y a deux possibilités : soit, les concertations, dans le cadre du schéma directeur, ont déjà commencé et là, encore une fois, le 15<sup>ème</sup> est oublié, le Maire en tête et le Député de la circonscription également et l'on ne participe pas du tout, on n'est pas invité aux réunions de concertation, soit, et c'est encore pire, rien n'a commencé. Or, le schéma directeur doit être présenté avant la fin du premier semestre 2009, alors ça commence à urger et dans ce cas-là, le vœu va dans ce sens là, je pense.

**Monsieur le Maire** : Merci, Monsieur Menguy. Monsieur Dargent demande la parole pour deux minutes.

**Claude Dargent** : Monsieur Menguy prend très rapidement des habitudes d'élus un peu blanchis sous le harnais, dans une façon de faire, qui, à mon avis, n'est pas nécessaire.....

**Monsieur le Maire** : Je croyais que vous ne vouliez pas, et c'est ce que Madame Hidalgo avait dit au début de cette séance, d'attaques personnelles .....

**Claude Dargent** : Ce n'est pas une attaque personnelle, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : C'est un compliment alors !

**Claude Dargent** : Je peux m'exprimer ! En l'occurrence.....

**Monsieur le Maire** : Monsieur Dargent, allez-y et Monsieur Destrem va vous laisser parler. Monsieur Dargent, attention, vous n'avez que deux minutes ! Allons-y, s'il vous plait Messieurs, si vous voulez bien écouter Monsieur Dargent, ce qu'il va nous dire est très important, donc nous l'écoutons pendant deux minutes.

**Claude Dargent** : Merci Monsieur le Maire. Donc, cette traverse, c'est un engagement des listes de Bertrand Delanoë, emmenée par Anne Hidalgo dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement pour les municipales. Le problème est résolu, de ce point de vue. C'est notre engagement et il sera tenu évidemment, comme l'ensemble de nos engagements, c'est le premier point.

Je rappelle.....

**Monsieur le Maire** : On va vous laisser parler, Monsieur Dargent, sinon on y est encore demain, Monsieur Dargent, allez-y pour vos deux minutes.

Monsieur Destrem, on laisse parler Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Merci, Monsieur le Maire. Donc,.....

**Monsieur le Maire** : Plus qu'une minute.

**Claude Dargent** : Ah non, Monsieur le Maire, je suis désolé, mais on ne me la fera pas comme ça. Donc, ce schéma des traverses, dans le 15<sup>ème</sup>, c'est un engagement du Maire de Paris et il sera tenu.....

**Monsieur le Maire** : C'est terminé, parce que sinon, on n'y arrivera jamais. Vous n'avez pas la parole. Pour ce qui concerne les vœux, il y a un orateur et c'est tout. S'il faut que je fasse une suspension de séance pour que chacun reprenne son calme, je sais que Monsieur Dargent s'exprime parfois de façon un peu provocatrice, mais je vous demande de l'écouter dans le silence. Allez-y Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Cela vaut, y compris pour Monsieur Lamour et Monsieur Destrem, comme vous venez de le faire remarquer. Donc, je reprends, Monsieur le Maire. Je n'ai pas l'habitude de tenir des propos qui n'aient pas une cohérence et une continuité. Il s'agit donc, d'un engagement du Maire de Paris et d'Anne Hidalgo et des listes auxquelles nous participions en 2008, cette traverse sera établie dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Alors il y a des ouvriers de la 11<sup>ème</sup> heure qui ont découvert l'intérêt du projet depuis, grand bien leur fasse, compris des ouvriers récemment arrivés dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, tant mieux, nous sommes ravis d'avoir beaucoup de supporters, fussent-ils tardifs, mais il s'agit de notre engagement et il sera tenu pour cela.

Après, il y a la question des modalités. Comme l'a rappelé Monsieur Menguy, il y a un engagement d'Annick Lepetit à ce qu'un schéma directeur des traverses soit voté en Conseil de Paris, au premier semestre 2009, cet engagement sera tenu et j'espère bien -et j'en suis convaincu - que la traverse du 15<sup>ème</sup> figurera dans ce schéma directeur. Cela aura lieu, au Conseil de Paris, avant la fin du semestre. Alors, on peut faire tous les vœux que l'on veut, essayer de récupérer, de faire croire que c'est soi qui a eu la bonne idée, tout cela n'intéresse

pas beaucoup les habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement. Ce qu'ils souhaitent, c'est que notre engagement soit tenu et là-dessus, nous le tiendrons.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Dargent a refait l'histoire, c'est son affaire, comme toujours, nous savons qui est à l'origine de ce vœu, cette petite compétition ridicule n'intéresse personne, ce qui compte, c'est que les habitants aient le plus tôt possible, et c'est ce qu'ils nous disent aussi bien à Monsieur Lamour qu'à moi, régulièrement et à Monsieur Menguy, sur le terrain, la traverse et dans les meilleurs délais, c'est je crois, la raison pour laquelle, tout le monde va voter à l'unanimité, ce vœu de Monsieur Menguy.

Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Je suppose ? NPPV pour la gauche. Voilà ! Ça, c'est très pratique le NPPV.  
Le vœu est adopté.

≈ ≈ ≈

Maintenant, nous allons passer à un vœu du conseil de quartier Emeriau / Zola au Maire du 15<sup>ème</sup> et au Maire de Paris. Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque.

**23. Vœu du Conseil de quartier Emeriau / Zola au Maire du 15<sup>ème</sup> et au Maire de Paris relatif à l'aménagement de la place Saint-Charles présenté par Géraldine Poirault-Gauvin et Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque.**

**Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque** : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serai bref, compte tenu de l'heure tardive, nous avons eu une discussion à l'issue du Conseil de quartier, sur ce point qui nous a amené à voter, à l'unanimité, le souhait que vous-même et le Maire de Paris inscrivent, dans les priorités, le réaménagement de cette place qui est vraiment dans un état déplorable, que ce soit les revêtements de chaussée, que ce soit l'éclairage, il est urgent, que l'on puisse y mettre bon ordre, et ce, d'autant plus, qu'une résidence pour personnes âgées est située à proximité et les dangers encourus par les personnes âgées à mobilité éventuellement réduite, ne fait que renforcer l'importance de ce réaménagement. Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions ? Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Oui, juste pour faire remarquer que, membre de ce conseil de quartier, j'ai voté ce vœu après qu'il a été amendé, puisque ce vœu mettait en question uniquement le Maire de Paris. Or, il s'agit typiquement du type d'investissement localisé qui peut être réalisé par la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement ou qui peut être présenté de manière prioritaire, par le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement au Maire de Paris, auquel cas il aurait déjà été réalisé.

Dans la mesure où ce vœu met à parité le Maire du 15<sup>ème</sup> et le Maire de Paris pour cette opération qui est une opération tout à fait souhaitable, il n'y a pas d'inconvénient à le voter.

**Monsieur le Maire :** Oui, sauf que vous savez comment les choses fonctionnent, Monsieur Dargent. Il y a des crédits qui sont affectés à l'arrondissement, que j'ai mis cette place effectivement dans les demandes prioritaires du 15<sup>ème</sup>, et que les moyens qui m'ont été accordés ne permettent pas la réfection de cette place qui est, vous le savez, extrêmement coûteuse et qui demande un investissement beaucoup plus lourd, mais enfin, j'espère qu'avec le vote de ce vœu, nous pourrons y arriver.

Qui est pour ? Qui est contre ? Unanimité.

≈ ≈ ≈

Maintenant, nous allons passer au vœu n° 24.

**24. Vœu au Préfet de Police de Paris sur les mesures à prendre pour la sécurité publique autour du 92 rue de Javel, déposé par les élus du groupe La Gauche.**

**Monsieur le Maire :** Monsieur Baghdad.

**José Baghdad :** Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu qui fait suite aussi au conseil de quartier Citroën / Boucicaut. J'espère qu'il trouvera, comme le précédent, une réponse consensuelle et unanime, c'est un constat partagé par de nombreux habitants et l'Adjoint chargé de la Tranquillité du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui est de souligner qu'autour du 92 quai de Javel, un certain nombre de groupes se forment avec une tenue singulière, à savoir crâne rasé, tenue militaire, qu'ils ont mis des autocollants très discriminants, on peut le dire ainsi, et que, en revanche, les efforts du Commissariat central du 15<sup>ème</sup> ne sont pas suffisants pour résoudre le problème. C'est pourquoi, nous demandons à ce que des efforts supplémentaires soient donnés par la Préfecture de Police de Paris pour résoudre ce point, et ne pas attendre uniquement que des faits dramatiques puissent arriver autour de ce lieu.

**Monsieur le Maire :** Bien. Monsieur Martinez.

**Hubert Martinez :** Je peux vous apporter les commentaires suivants : les troubles à l'ordre public rue de Javel et la réunion de bandes d'individus extrémistes dans un établissement associatif situé, non pas au 92, mais au 90 rue de Javel, n'ont pas échappé à la vigilance de la Mairie d'arrondissement.

C'est à partir du printemps 2008, que les troubles commis sur la voie publique dans divers quartiers par des groupes de « skinheads », individus au crâne rasé, habillés parfois en tenue paramilitaire ont été portés à la connaissance du Maire et de l'Adjoint chargé de la tranquillité publique.

Le Commissariat central a été systématiquement avisé, et les interventions sur le terrain n'ont jamais permis de constater d'infractions à caractère pénal. Aucune plainte n'était déposée et aucun témoignage précis n'était transmis officiellement, ni à la Mairie, ni au

Commissariat, malgré les nombreux déplacements d'élus sur le terrain. Le bar associatif situé 90, rue de Javel qui reçoit, en fin de semaine, lors de soirées festives, des groupes de personnes considérées comme extrémistes, n'a été identifié que vers la mi-juin. Un signalement a été transmis au Commissariat et le Préfet de Police a été saisi. Les interventions de police dans le secteur Saint Charles / Javel, en raison de la mobilité et de la rapidité des groupes de skinheads, n'ont pas permis, à ce jour, on peut le regretter, de procéder à des interpellations en flagrant délit. Seuls, des contrôles d'identité ont pu être effectués.

A sa demande, la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement a reçu, à partir du mois de février, des témoignages de riverains et plusieurs mesures ont été enfin prises.

- Premièrement : depuis la fin février, la salle de prières située 47 rue de Javel fait l'objet d'une protection tous les vendredis après-midi, par la présence d'un gardien de la paix et d'une brigade anti-criminalité qui évolue dans le secteur.
- Deuxièmement : une réunion de travail s'est tenue le 20 mars 2009. C'était le lendemain du Conseil de quartier Citroën / Boucicaut, entre la Mairie et le Commissaire central d'arrondissement. Le Commissaire nous a annoncé que l'établissement situé 90, rue de Javel et le phénomène « skinheads » étaient devenus un objectif prioritaire du commissariat, en coordination avec un service spécialisé de la Préfecture de Police.
- Troisièmement et enfin : pour obtenir d'une manière générale plus de tranquillité à l'avenir dans le secteur de la rue de Javel et les abords de la salle de prières du 47 rue de Javel, une caméra de vidéo protection a été demandée au Préfet de Police pour couvrir l'angle Javel / Saint-Charles. Cette demande a été formulée avant la tenue du Conseil de quartier Citroën / Boucicaut.

Au vu de ces diverses mesures, dont certaines ont été prises dès la fin février, le vœu exprimé par la gauche ne me semble plus d'actualité à ce jour. C'est la raison pour laquelle je ne vois plus l'utilité de le maintenir d'autant plus que le Parquet suit l'enquête qui est en cours et a été sollicité à plusieurs reprises par le Commissariat.

**Monsieur le Maire :** Après ce rapport circonstancié, est-ce que Monsieur Baghdad retire son vœu ? Est-ce qu'il le maintient ?

**José Baghdad :** Monsieur le Maire, nous maintenons notre vœu parce que nous voulons que les moyens soient apportés et que des réponses concrètes soient faites et pas uniquement des intentions, nous soulignons, et nous nous en félicitons, que les efforts faits depuis ce conseil de quartier aillent dans le bon sens et que des réunions soient enfin menées pour souligner l'ampleur du problème et je regrette, pour l'anecdote, que durant ces explications intéressantes de Monsieur Martinez, Messieurs Destrem et Lamour en profitent pour parler beaucoup.....

**Monsieur le Maire :** Je vous en prie, restez concentré sur votre réponse. Les attaques personnelles, ça va ! Les élus parlent les uns avec les autres, aussi quand des réponses très intéressantes sont apportées par les adjoints, de gauche et de droite. Allez-y.

**José Baghdad** : Donc, pour ces raisons-là, nous maintenons ce vœu pour souligner le fait que souhaitons plus de moyens et que nous attendrons les résultats.

**Monsieur le Maire** : Je félicite l'Adjoint chargé de la tranquillité publique, Monsieur Martinez, pour ces explications et pour l'ensemble des mesures qui ont été prises en concertation avec lui, et bien que nous n'ayons pas beaucoup d'éléments de la population, malheureusement sur ce secteur, mais c'est un sujet important, et, pour ma part, je ne vois pas d'inconvénient, si vous décidez de ne pas retirer votre vœu, à ce que la majorité également, le vote. Je suis très attentif aux efforts qui sont fournis, il y en a eu de faits et d'importants et rien ne s'oppose à ce que des efforts encore supplémentaires soient faits, donc, j'appelle pour ma part, effectivement, comme je viens de l'indiquer, au vote de ce vœu s'il n'est pas retiré.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

≈ ≈ ≈

Nous allons maintenant arriver au vœu 25.

**25. Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement sur la situation du patrimoine construit par Auguste et Gustave Perret à Balard présenté par les élus du groupe de la Gauche.**

**Anne Hidalgo** : Oui Monsieur le Maire. Nous sommes bien sûr très soucieux de l'avenir triste réservé à un ensemble de bâtiments qui, aujourd'hui, font l'objet d'une mobilisation très importante d'architectes, d'associations de défense du patrimoine.

Nous considérons que la venue à Balard de ce que certains appellent encore le « Pentagone à la Française » est plutôt une bonne idée. D'ailleurs le Maire de Paris a rencontré le Ministre de la Défense et nous avons, bien évidemment, dit que nous ferions ce qui est en notre pouvoir pour accompagner ce mouvement, que nous attendions deux choses très importantes, d'abord que l'ensemble des bâtiments Perret fasse l'objet d'une attention particulière du point de vue de leur conservation, et plus particulièrement, le Maire de Paris qui a été sollicité pour avis concernant les avis de permis de démolir de ces bâtiments, a émis un avis négatif concernant la démolition du bassin des Carènes. D'ailleurs, dès décembre 2008, j'avais présenté au Conseil de Paris un vœu sur le devenir du bassin des Carènes, le Maire de Paris s'était ouvert de ce problème-là directement auprès du Ministre de la Défense.

Considérant que vraiment les caractéristiques de certains bassins sont sans commune mesure en Europe, que par ailleurs la Commission du Vieux Paris, à laquelle Madame de Clermont-Tonnerre, très assidue, participe, donc cette commission avait émis une contestation unanime contre le projet de démolition de ce bassin des Carènes notamment, nous nous étonnons qu'il ne soit pas porté une plus grande attention à la préservation du patrimoine dans notre arrondissement et nous vous demandons donc, parce que le Maire de Paris a fait ce qu'il avait à faire, il a saisi la Ministre de la Culture, j'ai moi-même également remis ce sujet-là dans un certain nombre de réunions relatives, certes au Grand Paris, mais qui m'ont permis de

rencontrer un certain nombre d'autorités, dont les représentants du Ministère de la Culture et même un Conseiller de l'Elysée. Donc j'ai porté le message du Maire de Paris également auprès de ses interlocuteurs qui sont décisionnaires.

Donc nous vous demandons, Monsieur le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, de saisir les services de l'Etat et de faire en sorte que le bassin des Carènes soit protégé, ne soit pas démoli. C'est vraiment un patrimoine exceptionnel que nous avons là dans notre arrondissement et démolir de cette façon-là l'ensemble des bâtiments Perret, parce que c'est quand même de cela dont il s'agit, et de ce bassin, nous paraît vraiment un acte criminel à l'égard de ce patrimoine ...

**Monsieur le Maire** : ... je vous appelle un peu à la modération ...

**Anne Hidalgo** : ... et donc Monsieur le Maire, nous vous demandons, pour ne pas effectivement commettre, allez je le dis, un tel crime ...

**Monsieur le Maire** : ... oui, un crime bien sûr, cela correspond à ce que vous disiez au début de la séance...

**Anne Hidalgo** : ... contre ce patrimoine qui nous est commun, je vous demande, Monsieur le Maire, en votre qualité de Député-Maire, de bien vouloir saisir les autorités de l'Etat pour que ce bassin des Carènes ne soit pas démoli.

**Monsieur le Maire** : Je vous rappelle que nous allons être, maintenant, après avoir été coupables de forfaiture, maintenant de crime contre l'humanité ! Les choses sont vraiment très mesurées du côté de la gauche, cela valait le coup qu'il y ait une prise de position au début de cette séance pour rappeler à la modération et au respect des uns et des autres.

Madame de Clermont-Tonnerre.

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Merci Monsieur le Maire. On revient sur un débat qui a déjà eu lieu dans cette assemblée au mois de décembre, si je ne me trompe pas, où je rappelais quel intérêt nous avons exprimé pour ce site, en particulier et surtout pour le bassin de giration, au moment des discussions que nous avons eues sur le PLU en 2005, en 2006, en demandant à ce que le bassin de giration soit protégé. Je faisais partie de ceux qui portaient ce projet. D'ailleurs j'ai marqué mon intérêt à l'occasion de la Commission du Vieux Paris, pour sa préservation, je ne le renie pas.

Ceci étant dit, Madame Hidalgo, j'ai entendu votre long plaidoyer pour le patrimoine. Alors, il faudrait peut-être se souvenir ce qu'étaient les propositions de la gauche pour ce site. Moi je me souviens de ce qui est marqué, d'ailleurs toujours, au PLU : création d'un entrepôt de bus, de 200 bus, sur cette emprise .....

**Monsieur le Maire** : Madame Hidalgo, on ne vous a pas interrompue ! Quand vous nous accusiez de crime, c'est grave, que vous interrompiez vos collègues en permanence, c'est grave. Je vous demande de respecter le règlement intérieur et de laisser vos collègues parler. Donc, vous laissez parler vos collègues. Votre comportement est inadmissible, Madame

Hidalgo. Laissez parler Madame de Clermont-Tonnerre qui ne vous a pas interrompue malgré tout ce que vous avez pu dire.

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Vous nous avez parlé de l'intérêt que vous portiez à l'ensemble de ces bâtiments qui sont sur le site. Le bassin des Carènes, d'abord cela ne veut rien dire, le bassin des Carènes tout seul, il y a un bassin de giration, il y a des bassins longitudinaux. Moi je les connais, je suis allée les voir. Je ne sais pas si beaucoup de personnes les connaissent ?

Donc, je vais rappeler quelles étaient vos propositions, c'est-à-dire, l'entrepôt de bus, 200 bus, ce n'est quand même pas innocent. Ensuite la création d'une voie qui coupait, sous l'emprise ...

**Monsieur le Maire** : Madame Hidalgo je vais être obligé de vous rappeler à l'ordre. Vous n'avez pas la parole. Ce n'est pas parce que vous criez dans le micro, qui n'est pas branché d'ailleurs, que vous aurez raison. Madame de Clermont-Tonnerre a seule le droit de parler. Et vous n'êtes pas la mieux placée pour évoquer les mensonges des autres, je le précise.

Madame de Clermont-Tonnerre, ne vous laissez pas déstabiliser par quelqu'un qui ne respecte aucune règle, dans ce Conseil, alors allez-y.

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Je me souviens de vos propositions, Madame Hidalgo. Les nôtres, c'était par exemple de faire une patinoire dans ce bassin de giration. Vous nous avez dit : « non, non, le site est beaucoup trop contraint, il y a déjà des tas de choses que l'on souhaite réaliser, ce n'est pas possible ».

Vous nous avez proposé d'y faire des bureaux, donc ne dites pas que vous n'étiez pas au courant qu'il y avait ce bassin des Carènes, qu'il n'était pas protégé.

Moi-même j'ai attiré l'attention des services de la DU, de la Commission du Vieux Paris également, j'ai là des textes de gens qui m'ont écrit en disant : « je vous remercie de votre intervention », et tout cela... Qui préside la Commission du Vieux Paris ? Le Maire de Paris. Qu'a-t-il fait ? Rien.

Or aujourd'hui on est dans un cas de figure différent, on sent qu'il y a derrière des opportunités politiques. Finalement, c'est un intérêt de circonstance pour le patrimoine que vous exprimez là.

Et d'ailleurs, si vous vous intéressiez tellement au patrimoine, j'aurais aimé vous entendre sur d'autres dossiers, sur lesquels vous étiez étrangement silencieux. Je me souviens de la démolition du bâtiment qui était à l'angle Croix-Nivert / Convention, et d'un certain nombre d'autres dossiers, d'ailleurs, qui ont fait l'objet de vœux en Commission du Vieux Paris et qui ont trouvé bien peu d'échos, ce que je regrette.

Maintenant, le permis de démolir est délivré, je crois qu'on a là une chance pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement d'y voir se bâtir un beau projet, donc je voudrais qu'on s'inscrive dans cette logique-là.

Je voudrais dire aussi que, c'est vrai, notre voix n'a pas été entendue. Ceci étant, il faut observer que quand les bâtiments qui sont sur le boulevard ont été classés en 1965, à aucun moment, personne ne s'est intéressé à la protection du bassin des Carènes non plus.

Donc, dont act ! Entre perdre ce beau projet pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement qu'est la réalisation du « Pentagone », du « polygone » à la Française du fait d'obstructions qui pourraient être faites ou alors avoir 10 000 emplois sur le site, avoir des équipements qui seront ouverts sur le quartier, avoir des services supplémentaires sur le quartier, avoir un projet d'intérêt général et national, moi, finalement, je me suis rangée à ce projet qui me semble très important et franchement j'aurais mauvaise conscience de le voir partir, soit dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, comme le Ministère l'a évoqué d'ailleurs à un moment donné, ou plus loin. Donc, battons-nous pour le 15<sup>ème</sup> et faisons en sorte qu'il puisse se réaliser dans de bonnes conditions.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Merci. Je partage complètement ce qu'a dit Madame de Clermont-Tonnerre et surtout sur l'intérêt soudain de la gauche et de Madame Hidalgo pour ce bassin de giration, alors que quand le PLU a été élaboré en 2005-2006, il n'y a pas eu la possibilité de le faire inscrire en PPP et je précise que ce qui a été classé à l'époque comme bâtiment Perret sera bien sûr préservé et non pas détruit.

Madame Hidalgo pour une explication de vote de deux minutes.

**Anne Hidalgo :** Tout à fait. D'abord, je pense que Madame de Clermont-Tonnerre, et je le dis, n'a pas le droit de dire ici des mensonges. Nous n'avons jamais, à la Mairie de Paris, proposé de projet qui viserait à la destruction du bassin des Carènes.

Le fameux centre de bus, que nous avons envisagé -et d'ailleurs qui est toujours envisagé, au passage, sur le site, un peu plus haut sur la parcelle- ce fameux centre de bus ne prévoyait aucunement la destruction de ce bassin des Carènes. Je trouve que vous renoncez bien facilement. Vraiment, vous renoncez bien facilement et je vais vous dire, j'ai même rencontré une des entreprises qui va sans doute répondre au PPP concernant ce fameux projet que nous approuvons, de venue sur ce site des activités du Ministère de la Défense et je peux vous dire que les entreprises qui sont en train d'imaginer leur réponse au futur PPP intègrent d'elles-mêmes la possibilité de préserver ce bassin des Carènes.

Voyez, donc aujourd'hui j'espère que les entreprises seront suffisamment habiles et ingénieuses pour proposer, puisque le Ministère envisage un immeuble de grande hauteur, que cet immeuble de grande hauteur accueillant les activités du Ministère de la Défense à Balard, ne vienne pas justement sur le bassin des Carènes et préserve ce bassin des Carènes. Le Maire de Paris a fait ce qu'il avait à faire, il a émis un avis défavorable à la destruction du bassin des Carènes, un avis réservé sur la destruction des autres bâtiments. Je connais très bien ce site, Madame de Clermont-Tonnerre et je pense que vous renoncez, d'une façon un peu rapide, à quelque chose qui pourtant est effectivement un des points sur lesquels vous attirez notre attention de façon régulière. Vous m'avez mise en cause sur ...

**Monsieur le Maire :** Vous êtes au bout de vos deux minutes, Madame Hidalgo. Au Conseil de Paris c'est la guillotine, avec Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : .... il y a une mise en cause sur un bâtiment que nous n'aurions pas protégé ...

**Monsieur le Maire** : C'est vous qui mettez en cause vos collègues, Madame Hidalgo, vous vous arrosez tous les droits, vous n'avez pas tous les droits dans ce Conseil. Alors terminez vite, Madame, s'il vous plaît.

**Anne Hidalgo** : Je vais terminer. A l'angle de la rue de la Croix-Nivert et de la rue de la Convention et de la rue de Javel, il y avait un bâtiment. Lorsque la question s'est posée, notamment avec les associations, de le détruire, tout le monde a été d'accord quand on a su ce qu'avait été ce bâtiment. C'était là que se situaient les mitrailleurs pendant la guerre, destinées à servir effectivement, pour les nazis, de base de tir sur les avions qui pouvaient survoler la Capitale. Donc, lorsque nous avons tous su à quoi était dédié ce lieu, qui n'avait pas un intérêt particulier, la décision a été prise -et je sais que le Maire du 15<sup>ème</sup> était d'accord avec cela- pour que nous ne préservions pas ce lieu qui était plutôt un repère historique que nous n'avions pas envie d'avoir.

**Monsieur le Maire** : Maintenant il est clair que l'intérêt pour ce bassin des Carènes survient au moment où un très important projet pour notre arrondissement est en train de voir le jour et Madame Hidalgo fait évidemment tout pour l'entraver.

Il est certain que pour cette partie du 15<sup>ème</sup>, l'aménagement de ce secteur -qui est une friche industrielle et qui rétablira une continuité urbaine entre le très beau projet qui avait été mis en œuvre de la ZAC Citroën-Cévennes, et de ce qui se construit de l'autre côté, sur Issy-les-Moulineaux- sera un très grand atout pour notre arrondissement, avec l'arrivée de 10 000 personnes, avec un environnement urbain rénové, avec un grand geste architectural effectivement, avec aussi une crèche, je le précise, comme nous l'a dit le Ministre de la Défense et avec de nombreuses activités économiques induites.

Donc, je vais mettre ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et qui ne prend pas part au vote ? Merci.

Le vœu est rejeté.

≈ ≈ ≈

Maintenant, nous allons passer au vœu n° 26.

**26. Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement sur l'application du droit de pétition présenté par les élus du groupe la Gauche.**

**Monsieur le Maire** : Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou** : Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues, je suis d'abord très heureux de présenter ce vœu de la Gauche qui prolonge une décision qui a été prise au dernier Conseil de Paris et qui instaure le droit de pétition dans la Capitale. Il s'agit de renforcer le dialogue entre les responsables politiques et les habitants de la Ville.

C'est une initiative importante, qui traduit un engagement sincère de la Ville en faveur de la démocratie locale et participative, l'objectif étant de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de prendre part aux décisions qui les concernent.

Alors, vous le savez le Conseil de Paris n'impose rien aux arrondissements, certains n'ont d'ailleurs pas attendu la délibération du Conseil de Paris pour instaurer le droit de pétition, je pense notamment au 20<sup>ème</sup> arrondissement qui a déjà mis en œuvre le droit de pétition à deux reprises.

Ce que nous vous demandons, Monsieur le Maire, c'est qu'une commission pluraliste soit créée dans le 15<sup>ème</sup> afin de réfléchir à la mise en œuvre du droit de pétition dans notre arrondissement.

Cette commission, cela va sans dire, associerait des élus de la majorité et de l'opposition, je pense qu'il y aurait un certain nombre de questions pratiques à étudier, la question du seuil, vous le savez, le seuil parisien est fixé à 5%, nous sommes un grand arrondissement. Est-ce que l'on baisse le seuil, est-ce que l'on réfléchit à une autre base de calcul qui, pour des questions très locales, pourraient être le quartier par exemple, la question des moyens et la question de l'utilisation du site Internet de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, la question des personnes concernées. On parlait, lors du dernier Conseil d'arrondissement, de la participation des jeunes. Je vous le dis, je suis d'avis d'ouvrir le droit de pétition aux mineurs. J'en termine. Je suis également favorable à l'ouverture du droit de pétition aux personnes n'ayant pas la nationalité française et qui habitent le 15<sup>ème</sup> et qui doivent pouvoir prendre part à ces décisions qui les concernent. Bien sûr ce ne sont que des petites choses qui pourront être débattues dans le cadre de cette commission, je vous invite donc, chers collègues, à adopter ce vœu. Idéalement, on pourrait peut-être se fixer, comme objectif, d'arriver à une délibération pour le prochain Conseil d'arrondissement.

**Monsieur le Maire :** Monsieur Lamour va vous répondre.

**Jean-François Lamour :** Merci Monsieur le Maire. On a le sentiment, en écoutant Monsieur Mouricou, qu'il s'agit d'une initiative municipale. Non, il s'agit tout simplement d'appliquer l'article 72.1 de la Constitution qui effectivement, et nous en sommes tous d'accord, met en place, à la fois le droit de pétition, et puis la possibilité d'initier un référendum d'initiative locale.

Sur ce principe, je crois que nous sommes tous d'accord et évidemment nous sommes là pour appliquer la loi et la Constitution. Où nous ne sommes pas d'accord, Monsieur Mouricou, et c'est un peu la rédaction de la délibération qui a été effectivement adoptée en Conseil de Paris, mais nous avons fait NPPV sur cette délibération et nous vous expliquons pourquoi :

L'article 72.1 précise qu'ont accès, à ce droit de pétition, les électeurs des collectivités territoriales concernées - les électeurs voilà - et le projet de délibération a modifié, de manière un petit peu exotique, ce principe établi dans la Constitution. Ce n'est pas, encore une fois, une loi votée sur un coin de table, par deux ou trois Députés. C'est la Constitution qui le précise. Vous l'avez transformée en exprimant ces électeurs comme des habitants parisiens majeurs et c'est là où, effectivement, on voit la grande contradiction.

On se fonde sur un texte constitutionnel avec un intérêt juridique fort qui pourra effectivement ensuite être relayé au niveau d'un Conseil d'arrondissement puis au niveau du Conseil de Paris. On entend encore une fois, une sorte d'aimable votation citoyenne comme celles auxquelles vous nous avez habitués, qui ne représentent rien de réel et je crois que c'est sur ce point-là, effectivement, que notre désaccord est profond alors qu'encore une fois, sur le principe du droit de pétition, nous y sommes totalement favorables.

Alors, avant d'envisager de mettre en place en particulier dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, ce droit de pétition, sachez que nous avons demandé un contrôle de légalité au Préfet de Région pour qu'il nous exprime, lui, sa vision de ce que doit être le droit de pétition au regard de la Constitution. Nous attendrons évidemment, et je le dis devant le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, nous attendrons évidemment les conclusions du Préfet de Région avant, non pas d'adopter de la manière la plus individualiste possible ou simplement pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement, ce droit de pétition, encore une fois, mais en tenant compte également de ce qui doit être mis en place, c'est-à-dire une commission municipale du débat public, Monsieur Bouakkaz a présenté un vœu en ce sens au Conseil de Paris, mais qui doit aussi tenir compte, vous en conviendrez, de l'avis du Maire d'arrondissement.

Or, dans le cadre de la constitution de cette commission municipale du débat public, qui doit déterminer quel doit être le format du droit de pétition, on fait appel, de temps en temps, quand cela est nécessaire, comme si, vraiment, il était invité, on fait appel au Maire d'arrondissement qui doit donner son avis sur le droit de pétition mis en place.

Vous voyez, rien de vraiment très sérieux, alors qu'encore une fois, nous nous fonderons sur un texte et sur un article de la Constitution. Evidemment, nous sommes opposés à la mise en place, telle que vous l'évoquez, Monsieur Mouricou, de ce droit de pétition alors que, sur le principe, nous y sommes totalement favorables.

**Monsieur le Maire** : Je répète que nous sommes dans le cas de l'examen d'un vœu et que, si vous souhaitez vous exprimer, il n'y a qu'une explication de vote de deux minutes pour l'un d'entre vous. Alors, Monsieur Mouricou ? Monsieur Dargent ? Je ne sais pas qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Dargent.

**Claude Dargent** : Juste expliquer notre vote, compte tenu de ce que vient de dire Monsieur Lamour. Il développe une conception, qui est pour nous, une conception restrictive de la citoyenneté, j'en prendrai juste deux exemples, dans le domaine juridique.

Un exemple dans un domaine juridique, vous allez me dire, local. Vous savez que peuvent être tirés au sort, dans les conseils de quartier, des habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui ne sont pas des électeurs. Donc, nous avons déjà acté, nous-mêmes, le fait que la démocratie directe, ce n'est pas réservé aux citoyens français, c'est quelque chose qui peut être élargi aux non nationaux qui sont sous critère de résidence. Il y a un deuxième niveau, et j'en terminerai par là, qui justifie parfaitement notre approche et qui est d'actualité.

Vous savez très bien que le redécoupage des circonscriptions législatives ne se fait pas sur la base du nombre des électeurs, mais se fait sur la base de la population. Autre exemple. Du fait que, au niveau, qui est celui de la représentation nationale, on sait sortir d'une définition étroite de la citoyenneté et adopter une conception plus large. C'est cette conception plus large que nous souhaitons voir prévaloir comme elle prévaut déjà dans bon nombre d'arrondissements parisiens.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Dargent, je comprends très bien vos arguments, cela étant, vous attendrez peut-être comme nous, la réponse du Préfet dans son contrôle de légalité, c'est tout ce que nous disons, d'autant plus que les conseils de quartier, que je sache, ne sont pas inscrits dans la Constitution et que là, il s'agit d'un article de la Constitution qui dispose que la loi fixe les conditions dans lesquelles, -il s'agit bien des électeurs - peuvent exercer le droit de pétition. Voilà, nous appliquons seulement la Constitution.

Je vais mettre ce vœu aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est rejeté.

≈ ≈ ≈

Il y a maintenant le vœu n° 27.

**27. Vœu au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement sur l'organisation du baptême républicain présenté par les élus du groupe la Gauche.**

**Monsieur le Maire** : Monsieur Baghdad.

**José Baghdad** : Merci Monsieur le Maire. Je ne sais pas si le mot de vœu est adéquat ou plutôt le mot de regret, un regret encore une fois pour souligner que la maison commune ne joue pas son rôle de maison commune. En effet, une cérémonie aussi importante que le baptême républicain, qui existe depuis fort longtemps (1794), ne puisse pas avoir lieu dans l'enceinte de la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement, regret aussi que, malgré que d'autres arrondissements comme le 1<sup>er</sup> arrondissement, le 5<sup>ème</sup> arrondissement, ou des communes comme Neuilly sur Seine qui accueillent le baptême républicain, nous ne puissions pas avoir la possibilité de célébrer le baptême républicain dans cette enceinte, ni même, comme vous l'avez refusé au préalable, avant, le parrainage républicain ou le PACS dans la maison commune, et donc nous émettons le vœu que le baptême républicain puisse avoir lieu dans la mairie du 15<sup>ème</sup> et nous, élus de gauche, sommes volontaires pour nous rendre disponibles pour officier à ces cérémonies, si vous le souhaitez.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Baghdad, nous avons déjà eu ce débat en juin dernier, sur le baptême républicain et sur le PACS, je me souviens même que c'était Monsieur Alayrac qui s'est exprimé. Mais si, j'ai relu les débats à cette occasion et le fait que vous y reveniez ne m'a pas amené à changer de position depuis lors, je considère toujours que les officiers d'état civil, le Maire et ses adjoints ont pour mission première d'appliquer la loi, et je dirai même seulement la loi en vigueur, non d'en appliquer de nouvelles encore moins de se faire législateur.

Le baptême républicain, n'a jamais, jusqu'à présent, été entériné par un texte d'ordre législatif ou réglementaire. Je n'ai pas le souvenir d'ailleurs, qu'un gouvernement de gauche ait jamais proposé de l'inscrire dans le Code Civil. Il y a sûrement un certain nombre de bonnes raisons à cela. C'est une coutume, certes, qui peut être sympathique, mais qui est, il faut le reconnaître, dénuée de toute valeur légale, les officiers d'Etat Civil ne peuvent, par conséquent, pas être contraints d'y procéder. Il n'y a d'ailleurs pas de cérémonial pré-établi.

Par ailleurs, ne s'agissant pas d'un acte d'Etat Civil, le Maire n'est même pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'Etat Civil. Ce certificat de baptême civil n'a donc aucune valeur légale, sinon une valeur morale, il ne fait aucun lien de droit entre les parties présentes à la cérémonie. Chacune d'entre elles peut se désister librement de cet engagement d'ordre purement privé et l'acte dressé par le Maire n'a aucun caractère officiel ou authentique.

Tant qu'il ne fera l'objet d'aucun texte législatif ou réglementaire, chaque collectivité élaborera ses propres règles, et vous le savez bien, c'est comme cela que ça se passe et vous l'avez dit, pour un certain nombre de communes, au risque, je dis au risque, que le citoyen ne soit pas traité de la même façon sur tout le territoire.

Doit-on solliciter l'accord des deux parents, même s'ils sont séparés ? Est-il possible d'accepter plusieurs parrains ou marraines ? Les filleuls doivent-ils être nécessairement mineurs ? Les parrains majeurs ? C'est donc une source d'iniquité supplémentaire et se lancer dans ce débat nous amène extrêmement loin. Pourtant, il ne saurait faire l'objet d'un texte réglementaire ou légal, pourquoi ? Même si l'on peut comprendre le souci qu'ont certains de voir reconnaître le rôle et la place des parrains et marraines dans l'éducation de l'enfant, notamment dans les circonstances difficiles de son existence, je veux me référer à une réponse de la Chancellerie, qui était questionnée par la Chambre des Députés : « Considérant que l'Etat Civil qui a pour objet de consigner, dans des actes authentiques, les éléments relatifs au statut personnel ou familial des personnes, ne saurait contenir des informations relevant d'un engagement d'ordre privé, moral, laïc ou religieux des parents et des parrains et marraines choisis par ces derniers ». C'est la raison pour laquelle il ne peut faire l'objet de cette réglementation.

Quant à votre considérant, selon lequel c'est le baptême qui permettrait l'adhésion des enfants aux valeurs républicaines, il est justement source de discriminations et d'inégalités. Je pense en effet, vous reconnaîtrez comme moi, j'imagine, ou j'espère, que la République accueille en son sein tous ses enfants, sans qu'ils aient besoin d'une cérémonie particulière. On peut même s'interroger, Monsieur Baghdad, sur le fait de savoir si la mise en place d'une démarche spécifique, fondée uniquement sur le volontariat des parents, n'accréditerait pas l'idée qu'un enfant n'est pas, de plein droit, membre de la communauté républicaine, créant de facto, une citoyenneté à deux vitesses. Et même si je veux bien croire en votre sincérité, bien sûr, que je ne mets pas en doute, comment ne pas craindre de surcroît, les détournements de procédure qui se sont multipliés, vous le savez fort bien, afin de procéder, par ce biais, au parrainage d'enfants de parents en situation irrégulière, menacés d'expulsion, pour les placer sous protection « républicaine et laïque » tentant ainsi d'ailleurs, d'opposer une République à une autre, dans un acte de protestation contre la loi en vigueur. Je pense, pour ma part, que la polémique n'a rien à faire à l'Etat Civil.

En 2001, pour terminer, le Ministre délégué à la Famille de l'époque, je vous le rappelle, c'était en 2001, et ce Ministre délégué à la Famille de l'époque s'appelait Ségolène Royal, et elle qualifiait, dans une réponse aussi, parlementaire, le baptême républicain de « concept ambigu ». Considérez-vous, comme vous le dites dans votre vœu, qu'elle se distingue en refusant l'application de parrainages républicains et qu'elle, je vous cite, « passe à côté d'enjeux sociétaux, garantissant la vitalité de la citoyenneté ». Moi, je ne connais que la loi, spécialement en matière d'Etat Civil, car elle est la meilleure garante de neutralité, de respect des croyances et de la paix publique. C'est pourquoi je continuerai à l'appliquer strictement dans un domaine où le désordre, l'ambiguïté, l'approximation n'ont pas leur place.

En revanche et pour terminer, pour les parents qui voudraient assurer l'avenir de leurs enfants en cas de disparition soudaine, vous savez bien que si l'un des parents décède, le survivant peut désigner par tutelle testamentaire le parrain ou la marraine comme tuteur de l'enfant et en cas de décès des deux parents, en l'absence de tutelle testamentaire, le nouvel article 404 du Code Civil, entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année d'ailleurs, permet désormais, en l'absence de tutelle testamentaire, au conseil de famille, de désigner un tuteur au mineur, membre de la famille ou non, selon ce que son intérêt exige.

Ainsi, la dévolution automatique de la tutelle à l'ascendant le plus proche est désormais supprimée, mais ce n'est évidemment pas -et j'ai bien compris le sens de votre vœu - cette finalité-là qui est poursuivie dans votre vœu. J'appellerai donc à son rejet pour toutes les raisons que je viens d'invoquer. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Mouricou pour une explication de vote.

**Philippe Mouricou** : Merci Monsieur le Maire. D'abord, un point de précision avant l'explication de vote. Il ne s'agit pas d'une demande comme nous l'avions formulée auparavant pour organiser des parrainages républicains, mais des baptêmes républicains, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Concernant l'explication de vote : maintenant, comme toujours, je dois avouer que je suis un peu déçu que des arguties juridiques et même un peu politiciennes servent, dans cet arrondissement, à dissimuler un manque criant de volonté politique et un conservatisme que je juge personnellement assez désolant. C'était le cas lorsque nous vous avons demandé de célébrer des PACS en Mairie, c'était le cas lorsque nous avons demandé d'organiser des parrainages républicains, c'était encore le cas le mois dernier lorsque vous avez refusé d'organiser une campagne de sensibilisation autour des phénomènes sectaires. Permettez-moi de vous dire que j'étais très déçu de votre réponse sur le sujet qui traduit au mieux, une méconnaissance totale du problème, au pire quelque chose que je n'ose même pas imaginer.....

**Monsieur le Maire** : ... Vous n'imaginez pas... ? Monsieur Mouricou, faites très attention là !

**Philippe Mouricou** : ... C'était encore le cas il y a cinq minutes, sur le droit de pétition, vous parliez d'iniquité, moi je vois plutôt l'iniquité dans votre refus d'appliquer et de mettre en place les baptêmes républicains.

Le résultat, c'est que les habitants du 15<sup>ème</sup> sont discriminés et ce qu'ils veulent, c'est bénéficier d'un baptême républicain et ils vont dans les autres arrondissements. Alors, une fois de plus, merci chers collègues, le 15<sup>ème</sup> s'illustre par son temps de retard, nous le regrettons.

**Monsieur le Maire :** Bon, il n'y a rien à répondre à cela, n'est-ce pas ? Parce que cette distinction entre parrainage et baptême ne me semble pas complètement fondée. Quant au concept du baptême républicain de 1794, est-ce que c'est cela la modernité, l'évolution et le progrès ? Pour ma part, je pense que l'on est assez loin de ce qualificatif.

Quant aux sectes, faites bien attention à ce que vous dites, Monsieur Mouricou, parce que je pense avoir répondu très précisément, et avec d'autres collègues à cette question, que ce n'est pas dans ce sens-là que nous avons répondu et je signale, pour votre information, que le lendemain, quand s'est réuni le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance parisien, coprésidé par Monsieur Delanoë et d'autres responsables étatiques -vous savez maintenant que les sectes font justement partie des compétences de ces conseils- ce sujet n'a absolument pas été évoqué par le Maire de Paris, dans son intervention, donc, je ne l'accuserai pas, lui non plus, et je pense que ce n'est pas ce que vous avez fait vis-à-vis de moi, d'envisager autre chose concernant les sectes. C'est tout ce que voulais répondre là-dessus.

Maintenant, je vais mettre aux voix ce vœu de la gauche.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté. Merci.

Monsieur Destrem, qu'avez-vous voté ? Monsieur Destrem a voté contre ! Maintenant les choses sont dites puisque maintenant la gauche va jusqu'à détourner nos votes ! C'est quand même assez extraordinaire !

≈ ≈ ≈

Nous allons terminer par une question 28.....

Non, je ne qualifierai pas les actes de mes collègues de crimes ou de forfaitures, certainement pas ! Je vois que c'est ce qui a été fait pourtant par vos collègues.

**28. Question orale des élus du groupe La Gauche au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement relative aux aménagements de la ZAC Boucicaut.**

**Monsieur le Maire :** Qui s'exprime ? Monsieur Dargent.

**Claude Dargent :** Merci Monsieur le Maire. Lors du Conseil d'arrondissement du 2 mars dernier, vous avez affirmé que le plot A de la ZAC Boucicaut, c'est-à-dire le bâtiment situé à l'angle des rues de Lourmel et de la Convention qui doit accueillir une résidence sociale et une maison relais, ne répondait pas, rien que cela, aux normes d'accessibilité, notamment en l'absence d'ascenseur desservant les premiers étages.

Pour que notre assemblée soit parfaitement informée, pour ne pas laisser dire que ce qui est construit par la Ville ne répond pas à la réglementation, nous vous demandons donc de nous indiquer quelle réponse la société d'aménagement concernée, en l'occurrence, la SEMPARISEINE, a apporté à votre interrogation sur ce sujet. J'ai co-signé ladite réponse, donc moi, je la connais, parce que je fais mon travail, contrairement à ce que dit Madame de Clermont Tonnerre, mais je souhaite que l'ensemble de notre assemblée soit au courant de la réponse. Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Pas de commentaire, mais enfin, je vais demander à Madame Ceyrac de répondre.

**Sylvie Ceyrac** : Merci. Donc, effectivement, j'ai visité cette résidence en compagnie de la DDASS, en compagnie de représentants de la DLH, en compagnie de représentants des services sociaux, nous étions une dizaine à visiter et il nous avait effectivement été dit que l'ascenseur ne s'arrêtait pas aux 3 premiers étages de cet immeuble de 8 étages. Je vous rappelle que les 5 étages supérieurs, sont des logements sociaux.

Donc, je vais donner lecture de la lettre qui vous a été adressée, Monsieur le Maire, par Madame la Présidente, Seybah Dagoma et Monsieur le Vice-Président, Claude Dargent, et je me permettrai un ou deux commentaires derrière.

« Nous faisons suite à votre courrier du 3 mars 2009 attirant l'attention de la SEMPARISEINE, sur la maison relais et la résidence sociale qui doivent être livrées très prochainement à l'association Aurore au sein de l'immeuble en cours d'achèvement à l'angle de la rue de Lourmel et de la rue de la Convention pour le compte de la SGIM désormais.

L'association Aurore a été en permanence associée dès la programmation de cette opération, ultérieurement, pendant toutes les phases d'études et de travaux. Le programme calé, bâti avec cette association reprend exactement le fonctionnement de la maison relais référente, réalisée à Montreuil qui comporte les mêmes dispositions. Le centre d'hébergement d'urgence, livré récemment rue Frémicourt, fonctionne suivant des principes identiques. C'est également à la demande de l'association Aurore que le premier étage a été rendu accessible ou par ascenseur. Ces dispositions constructives ont fait l'objet d'un avis favorable des autorités compétentes lors de l'instruction du permis de construire.

L'organisme agréé de contrôle technique est par ailleurs, garant des obligations réglementaires. En ce qui concerne les aménagements intérieurs, (cuisine, placards, voire mobilier), l'association a exprimé le souhait de faire elle-même ses installations après la réception de l'immeuble.

Nous tenons à vous assurer du souci permanent de la SEMPARISEINE de livrer des ouvrages de qualité répondant de façon extrêmement précise aux demandes des futurs utilisateurs, en fonction de leurs projets souvent très spécifiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député....etc ..... ».

Je précise effectivement une chose. Je suis quand même étonnée que 2 étages n'aient pas droit à l'ascenseur bien que l'ascenseur desserve ces 2 étages. Le premier va être, paraît-il, desservi en tout cas pour une partie des logements, pas tout à fait la totalité, et le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages ne pourront pas le faire.

Je pense qu'il serait possible d'améliorer ce problème que je trouve particulièrement injuste, sachant que les familles qui vont habiter dans ces 2 étages sont des familles qui sont déjà dans des situations déjà extrêmement difficiles et je trouve que c'est à la limite du discriminatoire. C'est tout ce que je voulais ajouter.

**Monsieur le Maire** : C'était une question, donc il n'y a pas de vote.

≈ ≈ ≈

Maintenant, nous allons simplement vous donner un certain nombre d'informations diverses concernant les dates des conseils d'arrondissement :

- d'abord le CICA, vendredi 3 avril à 19 heures dans la salle des fêtes sur l'hôpital Necker,
- Conseil de Paris, vous le savez, les 6 et 7 avril,
- le Conseil d'arrondissement, le lundi 4 mai,
- le Conseil de Paris, les 11 et 12 mai,
- le Conseil d'arrondissement du 25 mai, ce sera deux semaines avant le Conseil de Paris, je le précise car le lundi 1<sup>er</sup> juin est le lundi de Pentecôte et donc férié,
- le Conseil de Paris, lundi 8 et mardi 9 juin,
- en juillet, nous avons le Conseil d'arrondissement le lundi 29 juin et Conseil de Paris les 6 et 7 juillet, ce qui sera sûrement le Conseil du budget supplémentaire.

Voilà, mes chers collègues, nous voici arrivés au terme de notre ordre du jour. Je lève la séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée. Merci et au revoir.

**Le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement**

**Philippe GOUJON**  
**Député de Paris**

## ANNEXES AU PROCES VERBAL

MAIRIE DE PARIS 



N° 674

Paris, le 11 MAR. 2009

Monsieur le Député-Maire,

Nous tenons par cette lettre ouverte à vous exprimer notre profonde indignation et notre vive protestation à la suite de la séance du conseil d'arrondissement du 2 mars 2009, où vos propos, ceux de votre majorité, votre manière de conduire les débats ont témoigné d'un manque de respect intolérable pour les élus du suffrage universel que nous sommes.

En tant que Maire, vous devez respecter l'opposition dans le conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement comme dans toute assemblée de ce pays. Elus légitimement à Paris, nous entendons porter la voix et les aspirations des habitants du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Le 2 mars dernier, en conseil d'arrondissement, les propos de votre première adjointe, Claire de Clermont-Tonnerre, à l'égard de Claude Dargent, président de notre groupe, représentant du Conseil de Paris au sein de la *SemPariseine*, constituaient une mise en cause personnelle de son travail : ce genre de propos est totalement étranger à la tradition d'une assemblée républicaine, en même temps qu'il est totalement infondé.

Pour nous, le débat démocratique doit porter sur les dossiers que nous sommes appelés à examiner et non dériver vers ce genre d'attaque personnelle inacceptable. C'est cela qui a justifié le départ des élus du groupe La Gauche au conseil d'arrondissement.

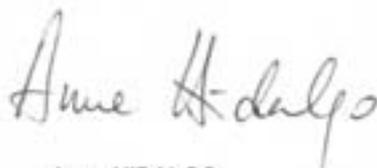
Il vous appartient de faire en sorte que cet incident ne se répète pas. Il s'inscrit dans une ambiance délétère dont vous avez la responsabilité. Depuis votre prise de fonctions, nous sommes contraints de constater que vous donnez à nos débats un ton agressif et populiste qui ne fait pas honneur à la démocratie. Nos interventions sont constamment caricaturées, détournées et objets de sarcasmes. Des propos inadmissibles sont fréquemment tenus, de votre part comme de la part de membres de votre majorité, qui semblez vous livrer à une inquiétante compétition en matière de surenchère verbale : vous vous demandez si Mme Lalem ne souffre pas « d'hémiplégie », vous soupçonnez explicitement l'opposition de « malhonnêteté », vous l'accusez au dernier conseil de « vociférer », quand ce ne sont pas les services de la Préfecture de police – en l'occurrence les agents de la fourrière - qui se trouvent traités de « rapaces » par un conseiller de votre majorité.

Nous vous invitons à calmer le jeu. Nous attendons de vous, maire de l'arrondissement, que vous soyez à la fois l'arbitre impartial de nos échanges, le garant du respect du droit d'expression de l'opposition mais aussi un élu respectueux de l'ensemble de ses collègues. Naturellement, nous continuerons à veiller à une plus grande sérénité et à une plus grande dignité des débats.

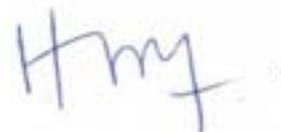
Il nous paraît essentiel que nos concitoyens n'aient pas de nous l'image d'élus plus occupés à se déchirer qu'à les servir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom de tous les élus de la gauche du 15<sup>ème</sup> arrondissement :



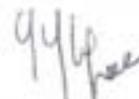
Anne HIDALGO



Fatima LALEM



Claude DARGENT



Gilles ALAYRAC

**Monsieur Philippe GOUJON**  
Député-Maire  
Mairie  
31, rue Pécelet  
75015 Paris

Copie : Bertrand DELANOË, Maire de Paris

Paris, le 30 mars 2009

**Madame Anne HIDALGO**  
**Première adjointe au Maire de Paris chargée de l'urbanisme**  
**Madame Fatima LALEM**  
**Adjointe au Maire de Paris chargée de l'égalité femme/homme**  
**Monsieur Claude DARGENT**  
**Conseiller de Paris**  
**Monsieur Gilles ALAYRAC**  
**Conseiller de Paris**  
**Hôtel de Ville**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Paris,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 11 mars 2009 dans lequel vous exprimez votre insatisfaction quant à la manière dont le Maire du 15<sup>e</sup> aurait conduit, selon vous, les débats de la séance du Conseil d'arrondissement, le 2 mars dernier, séance que pourtant n'a pu suivre Mme Hidalgo, absente ce jour là, et que les membres de l'opposition ont choisi de quitter avant la fin.

Nous tenons tout d'abord à vous rappeler qu'en vertu de l'article 8 du Règlement Intérieur de notre assemblée, la maîtrise de l'ordre du jour de la séance et la tenue des débats relèvent du Maire. Les dispositions de notre Règlement Intérieur ont bien été respectées, contrairement à ce que peut laisser supposer la véhémence de vos critiques.

Les orateurs de l'opposition ont pu s'exprimer à chaque fois qu'ils l'ont demandé, parfois même en invoquant des rappels au règlement non précisés, et les deux suspensions de séance réclamées par M. Dargent lui ont été accordées.

Il est aussi injuste qu'erroné de prétendre que l'opposition ne serait pas respectée, alors que les prises de parole sont régies beaucoup plus soigneusement qu'au Conseil de Paris.

Quant à l'expression qui a provoqué l'ire de M. Dargent, M. Destrem en a exposé la définition littérale qui ne l'assimile en rien à une injure, ce qui n'était évidemment pas l'intention du Maire, alors que M. Dargent continuait, malgré ses objurgations et sans qu'il lui ait passé la parole, à interrompre Mme Malherbe durant son intervention.

Pour ce qui est des propos tenus par la Première adjointe, ils ne constituent nullement une attaque personnelle. Elle se contentait d'évoquer des fonctions publiques connues de tous et

qui auraient dû amener M. Dargent, vice-président de la Sempariseine chargé du 15<sup>e</sup> à pouvoir répondre aux questions précises posées par l'adjointe chargée de la petite enfance qui constatait à regret le retard considérable pris dans l'ouverture de la crèche Boucicaut. Il ne s'agissait pas de mettre en cause le travail fourni par M. Dargent dans cette société, mais de s'étonner du silence de M. Dargent. Celui-ci a plutôt l'habitude de prendre fréquemment la parole en Conseil pour défendre la politique de la Ville et répondre à des questions qui parfois ne relèvent pas de sa compétence directe, même si, évidemment, il en a parfaitement le droit, qu'il exerce d'ailleurs abondamment.

Son refus de fournir à notre assemblée les informations qu'elle était en droit d'attendre a pu être interprété comme une marque de mépris pour les élus de la majorité du 15<sup>e</sup>.

En rapport à la réaction disproportionnée du groupe la Gauche qui, par solidarité, a cru devoir quitter le séance définitivement avant même que soient abordés de nombreux projets concernant la vie quotidienne des habitants du 15<sup>e</sup>, quelle aurait du alors être celle de la majorité devant les tentatives de déstabilisation récurrentes dont elle fait l'objet presque à chaque séance et, nous le constatons, avec encore davantage de véhémence depuis que Mme Aubry a été élue à la tête du PS...

En effet, pour ce qui est du « ton agressif et populiste de nos débats qui ne font pas honneur à la démocratie », voici par exemple ce que déclarait M. Dargent le 29 mars 2008 : « Je passerai donc, je disais, sur des comportements douteux dans les bureaux de vote lors du premier tour ». Il poursuivait : « Je passerai également sur les conditions de fusion entre deux listes de droite, d'entre deux tours, qui, aux dires mêmes des acteurs politiques importants du 15<sup>e</sup> et qui se réclament de la droite, n'honorent pas la démocratie ».

Ces « acteurs politiques importants » ne seraient-ils d'ailleurs pas ceux qui, non retenus sur la liste de deuxième tour, ont appelé à voter pour la gauche ?

Comment qualifieriez-vous le ton de ces propos tendant tout bonnement à remettre en cause la légitimité électorale de l'équipe en place ?

Dans le même esprit, le 22 septembre, M. Alayrac, pourtant généralement mesuré, n'était pas en veine, accusant directement une Conseillère de Paris membre de la majorité municipale : « Il est dit que des personnes âgées étaient véhiculées par une élue qui les incitait fortement à choisir le bulletin de la liste UMP, que le nombre de cartes d'électeurs retournées en Mairie avec sur l'enveloppe la mention NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée) était anormalement élevé. Il est dit aussi que des personnes décédées seraient relevées dans les bureaux de vote comme des défauts de signature ou des ratures sur des feuilles d'émargements mais aussi que le bandeau du site Internet MSN, cela par contre j'ai pu le vérifier personnellement, faisait figurer jusqu'au jour compris du premier tour, une photo vous montrant Monsieur le Maire, avec M. Lamour, au côté du Premier Ministre... ». Nous rappelons au passage qu'il a été fait litière de ces accusations, portées par une liste concurrente, par la justice en première instance.

Mme Hidalgo, elle-même, n'hésitait pas à mettre en cause, en mai 2008, le financement des actions de communication institutionnelle de la Mairie du 15<sup>e</sup>, en particulier le personnel du Cabinet chargé des retransmissions des séances du Conseil d'arrondissement sur Internet, dont le 15<sup>e</sup> a été le précurseur : « Lorsqu'on verra par quoi est financée, notamment cette vidéo, nous verrons ce qu'il en est ». Mais la Mairie du 15<sup>e</sup> s'appuie sur l'infrastructure

technique de la Mairie de Paris et sur le « pôle webmestres » pour la mise à jour de son site Internet.

Quant à M. Mouricou, dont le blog s'est fait la spécialité d'injurier jour après jour le Maire du 15<sup>e</sup> et de le caricaturer par des photos-montage le représentant dans des postures ridicules, il déclarait le 9 juin : « Je tombe dans la page 15 de votre petit journal personnel, M. Goujon, sur cette publicité pour le groupe Carlyle qui est impliqué dans ce qui peut être qualifié de véritable scandale pour les finances publiques ».

Le même M. Mouricou, toujours le 9 juin, sûrement dans la continuité de ses caricatures représentant le Maire du 15<sup>e</sup> en dictateur communiste, joignait la parole à l'image : « Je vois que vous avez le pouvoir de faire taire vos opposants, ce qui traduit une attitude et un respect de la démocratie "exemplaires" », et aussi : « Monsieur le Maire, je trouve que votre opposition, au-delà des arguments juridiques que vous avez avancés, traduit un conservatisme ahurissant ».

Vos accusations de détourner et caricaturer vos interventions ne sont-elles pas plutôt le fait de la gauche ? Le 9 juin dernier, M. Dargent osait affirmer : « Pour vous, un manège ce sont des nuisances et les enfants, indirectement, ce que vous nous avez dit, c'est que les enfants quelque part en ville c'est une nuisance ». N'est-ce pas là une caricature ?

Ou encore le 30 juin, du même M. Dargent : « On a bien compris que vous étiez contre le logement et notamment contre le logement social », ajoutant même : « une autre façon de choisir les critères qui est la continuation du clientélisme par d'autres moyens. »

Le 22 septembre, même M. Alayrac reprochait : « Oui, Madame la Première Adjointe, vous remettez en avant ce qui vous caractérise, c'est-à-dire un assez faible intérêt pour le logement social », alors même que tous les projets de cette nature ont été votés par notre majorité depuis le début de la mandature.

Au titre des attaques ad hominem, dont vous condamnez l'usage à juste titre, Mme Hidalgo ne mettait pas seulement en cause le Maire mais aussi ses collaborateurs en déclarant le 13 octobre : « Je vois que M. Goujon, dans sa grande qualité de grand démocrate voulant donner des leçons de démocratie à tout le monde, est quand même repris par son histoire et sa logique propre qui est quand même que, avoir effectivement une équipe ici, de Conseillers municipaux, deux Adjointes au Maire de Paris, dont la Première Adjointe, tout ça c'est un peu lourd pour vous, je le comprends ... » et M. Mouricou et Mme Hidalgo de poursuivre en laissant entendre que le Directeur de cabinet du Maire du 15<sup>e</sup> serait nostalgique d'une époque où il occupait d'autres fonctions à l'Hôtel de Ville : « Monsieur Ragu la regrette beaucoup ! ».

Ces attaques personnelles et douteuses sont coutumières, notamment de la part de M. Dargent. Ainsi le 17 novembre : « Mais moi je souhaite que M. Goujon, qui a jadis siégé au Sénat, puisqu'il a voyagé dans beaucoup d'assemblées de la République... », « Moi je propose que nous lui donnions mandat puisque, après tout il cumule les mandats... », « Il se trouve qu'elle a la chance (Mme Piétranico), elle, d'habiter dans le 15<sup>e</sup>, ce qui n'est pas le cas de tout le monde dans cet hémicycle,... voilà, vous l'avez cherché ! Ce qui n'est pas votre cas, Monsieur le Maire, si vous tenez à ce que j'insiste là-dessus ».

Devons-nous rappeler qu'à gauche tous les élus n'habitent pas non plus le 15<sup>e</sup>, pas plus que M. Delanoë, élu du 18<sup>e</sup> n'habite cet arrondissement, et que le cumul des mandats, par ailleurs légal, touche aussi la gauche de notre assemblée, notamment Mme Hidalgo et M. Alayrac.

Quant au raisonnement « hémiplegique » dont le Maire taxait Mme Lalem, en retirant d'ailleurs aussitôt ces propos qui l'avaient choquée, M. Dargent n'était pas en reste quand, le 2 mars, il l'accablait de surdité : « Je constate qu'il y a, je dirais, la volonté de porter un discours en étant sourd de l'autre oreille, celle qui entend le message de la Ville de Paris » dans une homothétie parfaite avec ce que le Maire voulait signifier par « hémiplegie ».

Nous arrêterons là cette énumération qui pourrait être pourtant prolongée et porter même sur la mandature précédente, tant la gauche multiplie ce type de déclarations. Et nous n'évoquerons même pas le traitement qui nous est réservé au Conseil de Paris, particulièrement quand Mme Hidalgo en préside les séances, où elle ne se comporte pas en « arbitre impartiale, garante du respect du droit d'expression de l'opposition mais aussi élue respectueuse de l'ensemble de ses collègues », ni les multiples entorses au protocole et aux usages républicains, sinon à la loi PML quand le Maire du 15<sup>e</sup> ni aucun d'entre nous ne sont invités, encore moins associés, aux événements organisés par la Mairie de Paris dans l'arrondissement, parfois même dans des équipements transférés.

En effet, les habitants du 15<sup>e</sup> s'attendent plutôt à ce que leurs élus traitent de leurs préoccupations locales en Conseil d'arrondissement, plutôt que de porter des accusations les uns envers les autres. Même si le débat politique est parfois rude, la démocratie nécessite le respect et l'écoute mutuelle et nous entendons bien les faire appliquer lors des séances de notre Conseil.

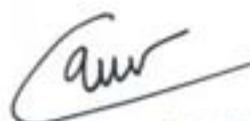
Nous vous appelons en conséquence à encourager les membres de votre groupe à s'y astreindre, comme nos présidents de groupe le feront.

Les problèmes à traiter dans le 15<sup>e</sup> sont suffisamment importants et nombreux pour que nous y consacrons toute notre énergie, sans nous disperser en vaines querelles que nos concitoyens, qui nous regardent, ne comprennent pas.

Espérant avoir pu vous apporter un éclairage utile sur le déroulement de nos débats et souhaitant comme vous qu'ils reprennent leur cours normal dans un climat démocratique apaisé et tolérant, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Paris, à l'assurance de notre considération distinguée.



Philippe GOUJON  
Député de Paris  
Maire du 15<sup>e</sup>



Jean-François LAMOUR  
Ancien Ministre  
Député de Paris

Les Conseillers de Paris

Hélène Macé de Lépinay



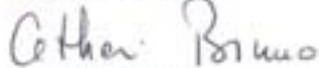
Joëlle Chérioux



Gérard D'Aboville



Catherine Bruno



Alain Destrem



Jean-Baptiste Menguy



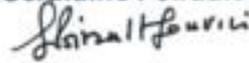
Claire de Clermont-Tonnerre



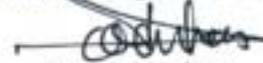
Pierre Charon



Géraldine Poirault-Gauvin



Daniel-Georges Courtois



Anne Tachène



Les adjoints au Maire du 15<sup>ème</sup>

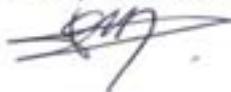
Grégoire Lucas



Ghislène Fonlladosa



Jean-Raymond Delmas



Sylvie Ceyrac



Grégory Canal



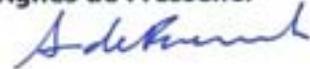
Pascale Bladier-Chassaigne



Jean-Manuel Hue



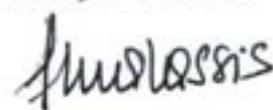
Agnès de Fressenel



Franck Lefèvre

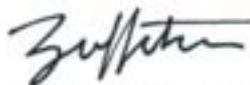


Françoise Malassis

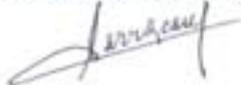


Gérard Gayet

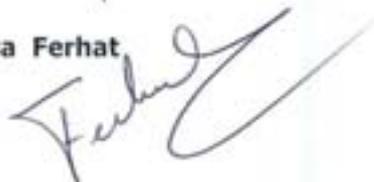
Anne-Charlotte Buffeteau



Gérard Sarracanie



Louisa Ferhat

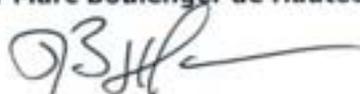


Jérôme Loriau

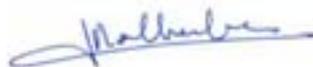


Marie Toubiana

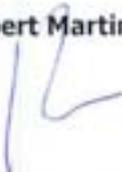
Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque



Jacqueline Malherbe

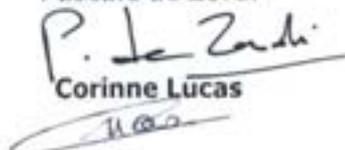


Hubert Martinez

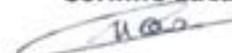


**Les conseillers d'arrondissement**

Pascale de Zordi



Corinne Lucas



Valérie Giovannucci



Claude Barrier

Catherine Margueritte



Guy Coudert



Fabrice Rousseau



# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIII<sup>e</sup> Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Séances du lundi 9 février 2009



## Compte rendu intégral

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



JOURNAUX  
OFFICIELS

<http://www.assemblee-nationale.fr>

De surcroît, l'allongement de ce délai à six ans permettrait sans nul doute, pour un grand nombre de familles, de constituer un apport personnel pour un accès à la propriété, que ce soit dans le parc social ou dans le parc privé.

C'est aussi une question d'équité. Car que vont devenir ces familles ?

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Michel Piron, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement, mais à titre personnel, j'ai dû me laisser convaincre. Cela ne remet pas en cause le principe. Nous sommes ici dans les modalités. Avis favorable, donc, à titre personnel.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Christine Boutin, ministre du logement.** L'avis du Gouvernement est défavorable. Pour une famille composée de deux adultes et deux enfants logée dans le parc social, le doublement du plafond de ressources signifie que les revenus impossibles de cette famille s'élèvent – et ce, pendant deux années de suite, au minimum – à 9 476 euros net par mois. Avec un tel revenu, il est possible de se loger dans le parc privé.

**M. Jean-Yves Le Bouillonnet.** Pas toujours !

**Mme Christine Boutin, ministre du logement.** Il y a quand même assez peu de Français qui ont 9 476 euros nets par mois.

**M. Michel Ménard.** Nous vous le confirmons.

**M. Pierre Gosnat.** Mais il y en a !

**Mme Christine Boutin, ministre du logement.** Il me paraît équitable et raisonnable, alors que 40 % des Français respectent les conditions de ressources et sont logés dans le parc privé, que des foyers qui touchent 9 476 euros nets par mois mettent le logement social à disposition.

Quant à la question de la durée, les avis étaient très divers : de un an à six ans, comme vous le proposez. Pour ma part, je pense qu'un délai de trois ans, après qu'il a été constaté que la famille a reçu pendant deux ans un salaire mensuel de 9 476 euros, est un bon compromis. L'avis du Gouvernement est donc défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Yves Le Bouillonnet.

**M. Jean-Yves Le Bouillonnet.** Ce qui restera de ce débat sur le logement social, c'est la défense, de part et d'autre, de stratégies autres que celle mise en place par la loi. Le Gouvernement devrait pourtant s'interroger en constatant que, pour des motifs parfois contradictoires, nous cherchons tous à limiter les effets extrêmement durs de cette loi. En matière de mixité sociale, par exemple, alors même que nous n'en avons pas tous la même conception, nous nous sommes retrouvés sur l'amendement du président de la commission, parce que nous pensions que le dispositif rigoureux de la loi faisait exploser des équilibres indispensables.

Dans le cas présent, les arguments présentés sur le niveau de revenus sont recevables, mais la méthode est critiquable. Cette piste n'aurait pas dû être explorée que par la seule instauration de barèmes ou de délais au-delà desquels la sentence tombait. Vous dites, madame la ministre, qu'un couple avec deux enfants disposant de 9 000 euros a la capacité de se reloger : je prétends que, si ce n'est pas impossible, dans une zone très dense autour d'une métropole, cela est compliqué et nécessite de laisser du temps.

Bien entendu, plus les revenus sont faibles, plus la tâche est ardue. Ainsi en est-il pour le retraité que j'évoquais plus haut : si l'on utilise l'année du passage à la retraite et l'année précédente, il tombe sous le couperet et perd le bénéfice du droit au maintien dans les lieux ; si l'on prend l'année du passage à la retraite et l'année suivante, il bénéficiera à nouveau d'un surloyer raisonnable et du maintien dans les lieux. C'est dire que ces techniques sont, par elles-mêmes, porteuses de toutes les injustices et de toutes les iniquités que l'on veut combattre.

Je pense que la stratégie est inappropriée et qu'il n'y a pas grand-chose à y gagner. Plutôt que de susciter l'hostilité des différents publics, une autre manière de faire aurait été d'accompagner les bailleurs pour recréer sur les territoires des stratégies de mobilité interne. Madame la ministre, je suis certain que nous revisiterons ce dispositif un jour ; alors, on abandonnera ces techniques au profit de la recherche de consensus entre les élus, le représentant de l'État sur les territoires et les bailleurs sociaux.

*(L'amendement n° 1019 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie d'un amendement de précision, n° 844, du rapporteur.

*(L'amendement n° 844, accepté par la commission et le Gouvernement, est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements, n° 894, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

La parole est à M. Pierre Gosnat.

**M. Pierre Gosnat.** Ils sont défendus.

*(Les amendements n° 894 et 895, repoussés par la commission et le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 1051 et 1057.

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Michel Piron, rapporteur.** Puisqu'ils sont identiques, peut-être M. Lamour pourrait-il présenter le sien.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-François Lamour.

**M. Jean-François Lamour.** Il existe un problème lié au changement de statut d'un certain nombre de locataires. Autant nous comprenons la démarche du Gouvernement tendant à fluidifier les mouvements au sein du parc social, ce qui nous paraît indispensable, autant certaines situations nécessitent une prise en compte particulière et c'est l'objet de cet amendement.

Certains logements, qui étaient occupés dans un cadre privé, sont devenus conventionnés et leurs locataires se sont vus alors logiquement appliquer les décrets relatifs aux surloyers, mais aussi la possibilité d'être expulsés. Il convient de tenir compte de la situation paradoxale de ces locataires à qui on demandait, à un moment, de toucher un revenu équivalant à trois à quatre fois leur loyer, puis, au moment où leur logement est devenu conventionné, de toucher deux à trois fois moins.

La constitution et la gestion d'un parc social ne doivent pas se faire au détriment des locataires. C'est le sens de cet amendement.

*(Les amendements identiques n° 1051 et 1057, acceptés par le Gouvernement, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

Je suis saisie d'un amendement n° 896.

La parole est à M. Pierre Gosnat.

**M. Pierre Gosnat.** J'ai déjà présenté cet amendement.

*(L'amendement n° 896, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie d'un amendement n° 897.

La parole est à M. Pierre Gosnat.

**M. Pierre Gosnat.** J'attire tout particulièrement votre attention sur cet amendement, qui propose de garantir la non-application des dispositions relatives au surloyer et au bail à durée déterminée aux locataires du parc social relogés sur la même commune, dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine.

Nous réaffirmons notre opposition à vos choix qui, dans de telles circonstances, risquent de placer dans une situation difficile les bénéficiaires d'un relogement ANRU, comme les villes et les bailleurs sociaux.

Nous savons tous que les locataires en ZUS sont exonérés de surloyer et qu'une mesure réglementaire autorise à déroger aux plafonds de ressources pour l'attribution de logements locatifs sociaux. Il ne faudrait pas que l'entrée dans un logement hors ZUS d'une famille jusque-là locataire d'un appartement en ZUS démolit soit source d'incertitude quant au maintien dans les lieux, ni que, suite à ce déménagement, le foyer en question soit éligible au surloyer. Je précise que les ménages qui peuvent me servir d'exemple ne vivent pas avec 9 600 euros mensuels.

Par ailleurs, si l'article L. 441-4 du code de l'habitation pose effectivement le principe d'un plafonnement du surloyer visant à éviter que son cumul avec le loyer principal excède 25 % des ressources de l'ensemble du foyer, cette limite est toute relative, cette valeur étant largement dépassée si l'on retient le montant du loyer avec les charges.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Michel Piron, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement. À titre personnel, j'indique qu'une fois relogée, la famille se verra appliquer le droit commun, sauf si elle est relogée en ZUS. L'objectif étant d'éviter la mise en place d'avantages qui nous paraissent excessifs, j'émetts un avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Christine Boutin, ministre du logement.** Avis défavorable pour les mêmes raisons.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Roland Muzeau.

**M. Roland Muzeau.** Je crains que Mme la ministre et M. le rapporteur n'aient pas bien saisi l'objet de cet amendement. Dans toutes les villes qui procèdent à des opérations de rénovation urbaine ANRU, on rencontre ces exemples. Même s'il y a une approbation générale pour le remodelage du quartier concerné, individuellement, les locataires des logements à démolir n'ont pas explicitement demandé la démolition de la barre où ils habitent sans payer de surloyer. Dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain, on ne peut pas dire que le seul relogement possible pour que les familles échappent au surloyer doit se trouver dans le périmètre de la ZUS.

L'objet des conventions ANRU que les villes ont signées – en tout cas la mienne – est d'atteindre, à l'échelle de la commune, la « meilleure mixité sociale possible ». On ne peut pas déplacer les familles du quartier en démolition vers celui d'à côté, où les logements HLM sont les mêmes, où les aides au logement sont distribuées à la même hauteur, mais qui n'est pas en ZUS, et leur imposer un surloyer.

Cet amendement ne propose pas de traitement de faveur, mais simplement de faire en sorte que le renouvellement urbain acté par l'État, les collectivités territoriales et les bailleurs n'aboutisse pas, pour les locataires, à des pénalités financières insupportables.

*(L'amendement n° 897 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie d'un amendement n° 898.

La parole est à M. Roland Muzeau.

**M. Roland Muzeau.** Cet amendement a déjà été présenté.

*(L'amendement n° 898, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie d'un amendement n° 592.

La parole est à Mme Martine Billard.

**Mme Martine Billard.** Cet amendement a pour objet de poser une question; en fonction de la réponse qui y sera donnée, je le retirerais peut-être.

Prenons le cas d'un couple logé en PLAI, qui au fil du temps aurait vu ses revenus augmenter de manière substantielle et qui, en conséquence, aurait demandé à passer dans une catégorie différente de logement social sans obtenir l'échange pour diverses raisons – pas de logement disponible, type de logement non possédé par le bailleur. Une telle situation peut arriver en particulier en région parisienne. Si la demande d'échange n'a pas été suivie de proposition, et tant que la situation se prolonge, il conviendrait que le couple ne soit pas expulsé en raison de la supériorité de son revenu au double du plafond. Ce sont en effet des locataires de bonne foi, qui étaient d'accord pour laisser leur logement en PLAI et passer dans une catégorie supérieure, par exemple, en PLI qui ne sont pas comptabilisés comme logements sociaux. Il y en a beaucoup à Paris.

À Paris, par exemple, avec les plafonds actuels, un couple qui gagne 4 000 à 5 000 euros a beaucoup de mal à trouver un logement. À cela s'ajoute un problème de statut. Certains couples peuvent avoir un revenu fort correct mais, du fait de leur profession – notamment dans les domaines du spectacle ou de la communication où il y a peu de CDI –, ils rencontrent de vraies difficultés pour se loger dans le secteur privé. Ces personnes risquent-elles de se trouver menacées d'expulsion de leur logement social alors qu'elles étaient prêtes à passer dans une catégorie supérieure compte tenu de l'évolution de leur revenu ?

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Michel Piron, rapporteur.** Vous avez parlé de situation ubuesque. En effet, comme le disait Alfred Jarry, s'il n'y avait pas de Pologne, il n'y aurait pas de Polonais. *(Sourires.)*

Nous sommes ici dans un cadre purement théorique. Vous visez le cas de personnes qui disposent de plus du double du plafond de ressources. Celles-ci ne sont donc pas éligibles, compte tenu de leurs ressources, au PLS, au PLI. Je ne vois donc pas *a priori* dans quelles conditions le cas que vous avez

## Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

**Le Conseil constitutionnel a été saisi** dans les conditions prévues à l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution, de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, le 24 février 2009, par M. Jean-Pierre BEL, Alain ANZIANI, Bertrand AUBAN, Jacques BERTHOU, Jean BESSON, Mme Maryvonne BLONDIN, M. Yannick BODIN, Mme Nicole BONNEFOY, MM. Yannick BOTREL, Didier BOULAUD, Martial BOURQUIN, Mme Bernadette BOURZAI, M. Michel BOUTANT, Mme Nicole BRICQ, MM. Jean-Pierre CAFFET, Jean-Louis CARRÈRE, Mme Françoise CARTRON, M. Yves CHASTAN, Mme Jacqueline CHEVÉ, MM. Pierre-Yves COLLOMBAT, Yves DAUDIGNY, Yves DAUGE, Marc DAUNIS, Jean-Pierre DEMERLIAT, Mme Christiane DEMONTES, M. Claude DOMEIZEL, Mme Josette DURRIEU, MM. Bernard FRIMAT, Charles GAUTIER, Didier GUILLAUME, Edmond HERVÉ, Mmes Odette HERVIAUX, Annie JARRAUD-VERGNOLLE, M. Claude JEANNEROT, Mmes Bariza KHIARI, Françoise LAURENT-PERRIGOT, M. Jacky LE MENN, Mme Raymonde LE TEXIER, MM. Claude LISE, Roger MADEC, Philippe MADRELLE, François MARC, Marc MASSION, Mme Rachel MAZUIR, MM. Jean-Pierre MICHEL, Gérard MIQUEL, Georges PATIENT, François PATRIAT, Jean-Claude PEYRONNET, Bernard PIRAS, Roland POVINELLI, Daniel RAOUL, Daniel REINER, Michel SERGENT, Simon SUTOUR, Mme Catherine TASCA, MM. Michel TESTON, René TEULADE, Jean-Marc TODESCHINI et André VANTOMME, sénateurs,

et, le même jour, par M. Jean-Marc AYRAULT, Mmes Patricia ADAM, Sylvie ANDRIEUX, MM. Jean-Paul BACQUET, Gérard BAPT, Claude BARTOLONE, Jacques BASCOU, Christian BATAILLE, Mme Delphine BATHO, M. Jean-Louis BIANCO, Mme Gisèle BIÉMOURET, MM. Serge BLISKO, Daniel BOISSERIE, Maxime BONO, Jean-Michel BOUCHERON, Mmes Marie-Odile BOUILLÉ, Monique BOULESTIN, MM. François BROTTES, Jérôme CAHUZAC, Jean-Christophe CAMBADÉLIS, Christophe CARESCHE, Jean-Paul CHANTEGUET, Alain CLAEYS, Mme Marie-Françoise CLERGEAU, M. Gilles COCQUEMPOT, Mmes Catherine COUTELLE, Pascale CROZON, M. Pascal DEGUILHEM, Mme Michèle DELAUNAY, MM. Guy DELCOURT, Bernard DEROSIER, Tony DREYFUS, Yves DURAND, Mme Odette DURIEZ, MM. Philippe DURON, Olivier DUSSOPT, Henri EMMANUELLI, Mme Corinne ERHEL, M. Albert FACON, Mme Martine FAURE, M. Hervé FÉRON, Mmes Aurélie FILIPPETTI, Geneviève FIORASO, M. Pierre FORGUES, Mme Valérie FOURNEYRON, M. Guillaume GAROT, Mme Catherine GÉNISSON, MM. Jean-Patrick GILLE, Jean GLAVANY, Daniel GOLDBERG, Gaëtan GORCE, Mme Pascale GOT, MM. Marc GOUA, Jean GRELLIER, Mme Elisabeth GUIGOU, M. David HABIB, Mmes Danièle HOFFMAN-RISPAL, Monique IBORRA, Françoise IMBERT, MM. Michel ISSINDOU, Serge JANQUIN, Henri JIBRAYEL, Mme Marietta KARAMANLI, M. Jean-Pierre KUCHEIDA, Mme Conchita LACUEY, MM. Jérôme LAMBERT, Jack LANG, Jean LAUNAY, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Gilbert LE BRIS, Jean-Marie LE GUEN, Mme Annick LE LOCH, MM. Bruno LE ROUX, Patrick LEBRETON, Mmes Catherine LEMORTON, Annick LEPETIT, MM. Bernard LESTERLIN, François LONCLE, Jean MALLOT, Louis-Joseph MANSCOUR, Mmes Jacqueline MAQUET, Marie-Lou MARCEL, MM. Jean-René MARSAC, Philippe MARTIN, Mmes Martine MARTINEL, Frédérique MASSAT, M. Didier MATHUS, Mme Sandrine MAZETIER, MM. Michel MÉNARD, Kléber MESQUIDA, Didier MIGAUD, Arnaud MONTEBOURG, Pierre-Alain MUET, Henri NAYROU, Alain NÉRI, Mmes Marie-Renée OGET, George PAU-LANGEVIN, MM. Christian PAUL, Germinal PEIRO, Jean-Luc PÉRAT, Jean-Claude PEREZ, Mme Marie-Françoise PÉROL-DUMONT, MM. Philippe PLISSON, François PUPPONI, Mme Catherine QUÉRÉ, MM. Jean-Jack QUEYRANNE, Dominique RAIMBOURG, Alain RODET, Patrick ROY, Michel SAPIN, Christophe SIRUGUE, Jean-Louis TOURAINÉ, Mme Marisol TOURAINÉ, MM. Jean-Jacques URVOAS, Daniel VAILLANT, Manuel VALLS,

Michel VAUZELLE, André VÉZINHET, Alain VIDALIES, Jean-Michel VILLAUMÉ, Philippe VUILQUE, Guy CHAMBEFORT, Gérard CHARASSE, Christian HUTIN, Mmes Jeanny MARC, Dominique ORLIAC, Martine PINVILLE, MM. Simon RENUCCI, Marcel ROGEMONT et Mme Christiane TAUBIRA, députés.

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 modifiée portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu les observations du Gouvernement, enregistrées le 6 mars 2009 ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

1. Considérant que les sénateurs et députés requérants défèrent au Conseil constitutionnel la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ; qu'ils contestent la conformité à la Constitution de ses articles 4, 61, 62, 64, 65 et 118 ;

- SUR L'ARTICLE 4 :

2. Considérant que le I de l'article 4 de la loi déferée insère dans le code de la construction et de l'habitation l'article L. 423-14 aux termes duquel : " À compter du 1er janvier 2010, les organismes d'habitations à loyer modéré qui disposent d'un patrimoine locatif sont soumis à un prélèvement sur leurs ressources financières si, au cours des deux derniers exercices comptables, leurs investissements annuels moyens sont restés inférieurs à une fraction de leur potentiel financier annuel moyen. Un décret en Conseil d'État fixe le niveau de cette fraction qui ne peut être supérieure à la moitié du potentiel financier annuel moyen des deux derniers exercices. - Le prélèvement est calculé, selon un taux progressif, sur le potentiel financier annuel moyen des deux derniers exercices sans pouvoir excéder le tiers de celui-ci... - Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article et définit le mode de calcul du potentiel financier annuel moyen ainsi que la liste des investissements annuels mentionnés au premier alinéa " ;

3. Considérant que, selon les requérants, ce prélèvement constituerait une sanction à caractère fiscal et méconnaîtrait, d'une part, le principe de non-rétroactivité des lois répressives posé par l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et, d'autre part, l'article 34 de la Constitution en vertu duquel il revient à la loi de prévoir " l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures " ; qu'ils soutiennent, à titre subsidiaire, que ce prélèvement ne respecterait ni le principe de sécurité juridique ni le principe d'égalité devant les charges publiques ;

4. Considérant que le prélèvement institué par l'article 4 de la loi déferée, qui n'a pas pour objet de

sanctionner le manquement à une obligation fixée par la loi ou le règlement, entre dans la catégorie des " impositions de toutes natures " mentionnées à l'article 34 de la Constitution ;

5. Considérant que, si l'article 34 de la Constitution réserve au législateur le soin de fixer " les règles concernant... l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures ", il appartient au pouvoir réglementaire d'édicter les mesures d'application qui sont nécessaires à la mise en œuvre de ces règles ;

6. Considérant qu'en renvoyant à un décret en Conseil d'État le soin de définir le mode de calcul du " potentiel financier " annuel moyen, d'arrêter la liste des investissements à prendre en compte pour déterminer le champ d'application du prélèvement en cause et de fixer, sans l'encadrer suffisamment, le taux de ce prélèvement, le législateur a habilité le pouvoir réglementaire à fixer les règles concernant l'assiette et le taux d'une imposition ; qu'il a ainsi méconnu l'étendue de sa compétence ;

7. Considérant qu'il s'ensuit que, sans qu'il soit besoin d'examiner les autres griefs de la saisine, l'article 4 de la loi déferée, dont les dispositions constituent un ensemble indivisible, doit être déclaré contraire à la Constitution ; que, par voie de conséquence, au deuxième alinéa de l'article L. 481-1 inséré dans le code de la construction et de l'habitation par l'article 64 de la loi déferée, les mots : " Les articles L. 411-9 et L. 423-14 leur sont applicables " doivent être remplacés par les mots : " L'article L. 411-9 leur est applicable " ;

- SUR LES ARTICLES 61, 64 et 65 :

8. Considérant que les articles 61, 64 et 65 de la loi déferée modifient le code de la construction et de l'habitation pour favoriser la mobilité dans le parc de logements locatifs sociaux ; que les requérants font grief à ces dispositions de porter une atteinte inconstitutionnelle aux conventions en cours et de méconnaître le principe d'égalité devant la loi ;

. En ce qui concerne le grief tiré de l'atteinte aux contrats en cours :

9. Considérant que l'article 61 de la loi déferée insère dans le code de la construction et de l'habitation les articles L. 442-3-1 à L. 442-3-3 applicables aux organismes d'habitations à loyer modéré ; que son article 64 y insère les articles L. 482-1 à L. 482-3 applicables aux logements sociaux gérés par des sociétés d'économie mixte ; que ces articles définissent, sous certaines exceptions, les conditions dans lesquelles les locataires ne bénéficient plus du droit au maintien dans les lieux en cas de sous-occupation du logement ou de départ de la personne handicapée du logement adapté aux personnes présentant un handicap, ainsi que lorsque, durant deux années consécutives, leurs ressources sont au moins deux fois supérieures au plafond des ressources pour l'attribution de logements ; que le IV de l'article 61 ainsi que le II de l'article 64 rendent ces nouvelles dispositions applicables aux contrats en cours ;

10. Considérant qu'aux termes du I de l'article 65 de la loi déferée : " Les plafonds de ressources pour l'attribution des logements locatifs sociaux fixés en application de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation sont minorés de 10,3 % à compter du premier jour du troisième mois suivant la date de publication de la présente loi " ;

11. Considérant que les requérants font valoir que, compte tenu de la gravité de l'atteinte portée aux contrats en cours, du caractère incertain et marginal de l'objectif d'intérêt général poursuivi, de l'insuffisance des garanties protégeant les locataires et de l'incertitude qui en résulte sur la durée des contrats, la suppression, pour les contrats en cours, du droit au maintien dans les lieux, prévu par l'article 4 de la loi du 1er septembre 1948 susvisée, méconnaît la liberté contractuelle et la sécurité

juridique qui résultent des articles 4 et 16 de la Déclaration de 1789 ; que cette modification substantielle des contrats aurait dû être " compensée par les garanties prévues par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs " ; qu'enfin, la minoration du plafond de ressources pour l'attribution des logements locatifs sociaux ne saurait être rendue applicable aux conventions en cours ;

12. Considérant, d'une part, qu'aux termes des dixième et onzième alinéas du Préambule de la Constitution de 1946 : " La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. - Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence " ; qu'il résulte de ces principes que la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent est un objectif de valeur constitutionnelle ;

13. Considérant, d'autre part, que le législateur ne saurait porter aux contrats légalement conclus une atteinte qui ne soit justifiée par un motif d'intérêt général suffisant sans méconnaître les exigences résultant des articles 4 et 16 de la Déclaration de 1789 ;

14. Considérant, en premier lieu, qu'aux termes de l'article L. 441 du code de la construction et de l'habitation : " L'attribution des logements locatifs sociaux participe à la mise en œuvre du droit au logement, afin de satisfaire les besoins des personnes de ressources modestes et des personnes défavorisées " ; que les contrats de location conclus à raison de l'attribution de logements locatifs sociaux, fussent-ils des contrats de droit privé, permettent aux bailleurs sociaux d'accomplir la mission de service public qui leur est confiée par la loi ; que ces logements sont attribués selon une procédure et dans des conditions réglementées ; que le législateur a entendu, par la disposition critiquée, favoriser la mobilité au sein du parc locatif social afin d'attribuer les logements aux personnes bénéficiant des ressources les plus modestes ; que, dès lors, il était loisible au législateur de modifier, y compris pour les conventions en cours, le cadre légal applicable à l'attribution de ces logements et à la résiliation des contrats correspondants ; qu'en outre, ces dispositions contribuent à mettre en œuvre l'objectif de valeur constitutionnelle que constitue la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent ;

15. Considérant, en second lieu, qu'en vertu des dispositions critiquées, les bénéficiaires occupant un logement social qui n'est plus adapté à leurs besoins ne perdent leur droit au maintien dans les lieux que s'ils ont refusé trois offres de relogement dans une zone géographique voisine et pour un loyer inférieur à celui du logement d'origine ; que, pour ces personnes, la loi ajoute une aide à la mobilité définie par décret ; que, s'agissant des locataires dont les ressources excèdent le double du plafond légal pendant au moins deux années consécutives, le droit au maintien dans les lieux n'est supprimé qu'à l'issue d'un délai de trois ans après l'expiration de ce premier délai et à la condition que, dans ce délai de trois ans, les ressources des locataires ne soient pas devenues inférieures aux plafonds de ressources pour l'attribution de ce logement ; que la perte du droit au maintien dans les lieux pour cause de sous occupation du logement ou de dépassement des plafonds de ressources se s'applique pas aux locataires présentant un handicap ou ayant à leur charge une personne handicapée ; qu'enfin, dans tous les cas, les locataires âgés de plus de soixante-cinq ans conservent le bénéfice du droit au maintien dans les lieux ; qu'ainsi, la suppression de ce droit ne prive de garanties légales aucune autre exigence constitutionnelle ;

16. Considérant qu'il résulte de ce qui précède que les griefs tirés de l'atteinte aux contrats en cours doivent être écartés ;

. En ce qui concerne le grief tiré de la violation du principe d'égalité devant la loi :

17. Considérant que le III de l'article L. 442-3-3 du code de la construction et de l'habitation et le III de son article L. 482-3, tels qu'ils résultent des articles 61 et 64 de la loi déférée, prévoient que la suppression du droit au maintien dans les lieux des locataires pour cause de dépassement de plus de cent pour cent du plafond de ressources n'est pas applicable aux locataires qui occupent un logement " acquis ou géré " par un organisme d'habitations à loyer modéré ou une société d'économie mixte " depuis moins de dix ans au 1er janvier 2009 ou depuis cette date et qui, avant son acquisition ou sa prise en gestion, ne faisait pas l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 351-2 du présent code, à condition que ces locataires soient entrés dans les lieux préalablement à l'entrée en vigueur de ladite convention... " ;

18. Considérant que les requérants soutiennent que ce critère crée, entre les bénéficiaires de logements sociaux, une différence de traitement qui méconnaît le principe d'égalité devant la loi ;

19. Considérant qu'aux termes de l'article 6 de la Déclaration de 1789 : " La loi... doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse " ; que le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général, pourvu que, dans l'un et l'autre cas, la différence de traitement qui en résulte soit en rapport direct avec l'objet de la loi qui l'établit ;

20. Considérant qu'en excluant certains locataires de la nouvelle procédure de résiliation du bail en fonction de leur situation juridique antérieure à l'acquisition ou à la prise en gestion de leur immeuble par un organisme d'habitation à loyer modéré ou une société d'économie mixte, le législateur a pris en compte une différence de situation sans rapport avec son objectif d'attribuer ces logements aux personnes les plus défavorisées ; qu'aucun motif d'intérêt général ne justifie cette différence de traitement ; que, dès lors, les dispositions précitées des III des articles L. 442-3-3 et L. 482-3 du code de la construction et de l'habitation doivent être déclarées contraires à la Constitution ;

21. Considérant que, pour le surplus, les articles 61, 64 et 65 de la loi déférée ne sont pas contraires à la Constitution ;

- SUR L'ARTICLE 62 :

22. Considérant que l'article 62 de la loi déférée modifie l'article L. 441-4 du code de la construction et de l'habitation ; qu'il limite le supplément de loyer de solidarité lorsque son cumul avec le loyer principal dépasse, par mètre carré de surface habitable, un montant fixé par décret ;

23. Considérant que, selon les requérants, en renvoyant au décret la fixation d'un nouveau plafond pour le calcul du supplément de loyer de solidarité, le législateur aurait méconnu tant l'étendue de sa compétence que l'objectif de valeur constitutionnelle d'intelligibilité et d'accessibilité de la loi ; que cette méconnaissance aurait pour effet de violer le principe d'égalité devant la loi ;

24. Considérant qu'il incombe au législateur en vertu de l'article 34 de la Constitution de déterminer les principes fondamentaux du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales ; que l'objectif de valeur constitutionnelle d'intelligibilité et d'accessibilité de la loi, qui découle des articles 4, 5, 6 et 16 de la Déclaration de 1789, lui impose d'adopter des dispositions suffisamment précises et des formules non équivoques ;

25. Considérant qu'il ressort des travaux parlementaires qu'en renvoyant au pouvoir réglementaire le soin de déterminer le montant du nouveau plafond, le législateur a entendu permettre qu'il soit tenu compte des prix pratiqués dans le secteur de chaque bien loué ; que ce nouveau plafond ne sera

retenu qu'à défaut d'une application plus favorable du plafond existant, lequel limite le cumul du loyer et du supplément de loyer de solidarité à 25 % des ressources des personnes du foyer du locataire ; qu'un plafond identique s'appliquera à toutes les personnes placées dans une même situation financière et géographique ; qu'ainsi, en adoptant des dispositions non équivoques et suffisamment précises, le législateur n'a ni méconnu l'étendue de sa compétence ni porté atteinte à l'objectif de valeur constitutionnelle d'intelligibilité et d'accessibilité de la loi ;

26. Considérant qu'il résulte de ce qui précède que l'article 62 n'est pas contraire à la Constitution ;

- SUR L'ARTICLE 118 :

27. Considérant que le 1° du III de l'article 118 complète le dernier alinéa de l'article L. 421-8 du code de la construction et de l'habitation pour fixer les règles particulières de représentation des départements au sein du conseil d'administration de l'office interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines ;

28. Considérant que les requérants font grief à cette disposition d'avoir été adoptée selon une procédure contraire à la Constitution ;

29. Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution, la commission mixte paritaire est " chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion " ; qu'en l'espèce, la modification dont est issu le 1° du III de l'article 118 a été introduite par la commission mixte paritaire ; que cette adjonction n'était pas en relation directe avec une disposition restant en discussion ; qu'elle n'était pas non plus destinée à assurer le respect de la Constitution, à opérer une coordination avec des textes en cours d'examen ou à corriger une erreur matérielle ; qu'ainsi, elle a été adoptée selon une procédure qui n'est pas conforme à la Constitution ;

- SUR LA PLACE DE CERTAINES DISPOSITIONS DANS LA LOI DÉFÉRÉE :

30. Considérant que le droit d'amendement que la Constitution confère aux parlementaires et au Gouvernement est mis en œuvre dans les conditions et sous les réserves prévues par ses articles 40, 41, 44, 45, 47 et 47-1 ; qu'il résulte de la combinaison de ces dispositions que le droit d'amendement qui appartient aux membres du Parlement et au Gouvernement doit pouvoir s'exercer pleinement au cours de la première lecture des projets et des propositions de loi par chacune des deux assemblées ; qu'il ne saurait être limité, à ce stade de la procédure et dans le respect des exigences de clarté et de sincérité du débat parlementaire, que par les règles de recevabilité ainsi que par la nécessité, pour un amendement, de ne pas être dépourvu de tout lien avec l'objet du texte déposé sur le bureau de la première assemblée saisie ;

31. Considérant, en l'espèce, que le projet de loi, lors de son dépôt sur le bureau du Sénat, première assemblée saisie, comportait cinq chapitres, un chapitre Ier consacré à des dispositions relatives à la mobilisation des acteurs en faveur de la politique du logement et à l'amélioration du fonctionnement des copropriétés, un chapitre II relatif au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, un chapitre III prévoyant des mesures en faveur du développement d'une offre nouvelle de logements, un chapitre IV réunissant des dispositions relatives à la mobilité dans le parc de logements, enfin un chapitre V relatif à la lutte contre l'exclusion, à l'hébergement et à l'accès au logement ;

32. Considérant que les articles 115 et 123 de la loi déferée ont été insérés dans le projet de loi par des amendements adoptés en première lecture ;

33. Considérant que l'article 115 crée une nouvelle section au sein du chapitre IX du titre II du livre

1er du code de la construction et de l'habitation relatif à la sécurité des immeubles à usage d'habitation ; qu'il prévoit que l'occupant de tout logement doit y installer au moins un détecteur de fumée et veiller à son bon fonctionnement ;

34. Considérant que l'article 123 a pour objet de ratifier l'ordonnance du 5 octobre 2007 susvisée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

35. Considérant que ces articles, qui sont dépourvus de tout lien avec les dispositions qui figuraient dans le projet de loi déposé, ont été adoptés selon une procédure contraire à la Constitution ; qu'il y a lieu de les déclarer contraires à la Constitution ;

36. Considérant qu'il n'y a lieu, pour le Conseil constitutionnel, de soulever d'office aucune autre question de conformité à la Constitution,

D É C I D E :

Article premier.- Sont déclarées contraires à la Constitution les dispositions suivantes de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion :

- l'article 4 ;

- au dix-huitième alinéa de l'article 61, les mots figurant au III de l'article L. 442-3-3 du code de la construction et de l'habitation : " aux locataires qui occupent un logement acquis ou géré par un organisme d'habitations à loyer modéré depuis moins de dix ans au 1er janvier 2009 ou depuis cette date et qui, avant son acquisition ou sa prise en gestion, ne faisait pas l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 351-2 du présent code, à condition que ces locataires soient entrés dans les lieux préalablement à l'entrée en vigueur de ladite convention, ni " ;

- au quarantième alinéa de l'article 64, les mots figurant au III de l'article L. 482-3 du code de la construction et de l'habitation : " aux locataires qui occupent un logement acquis ou géré par une société d'économie mixte depuis moins de dix ans au 1er janvier 2009 ou depuis cette date et qui, avant son acquisition ou sa prise en gestion, ne faisait pas l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 351-2 du présent code, à condition que ces locataires soient entrés dans les lieux préalablement à l'entrée en vigueur de ladite convention, ni " ;

- l'article 115 ;

- le 1° du III de l'article 118 ;

- l'article 123.

Article 2.- À l'article 64 de la même loi, les mots figurant au deuxième alinéa de l'article L. 481-1 du code de la construction et de l'habitation : " Les articles L. 411-9 et L. 423-14 leur sont applicables " sont remplacés par les mots : " L'article L. 411-9 leur est applicable ".

Article 3.- Les articles 62 et 65 de la même loi, ainsi que le surplus de ses articles 61 et 64, ne sont pas contraires à la Constitution.

Article 4.- La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 18 mars 2009, où siégeaient : M. Jean-

Louis DEBRÉ, Président, MM. Guy CANIVET, Jacques CHIRAC, Renaud DENOIX de SAINT MARC, Olivier DUTHEILLET de LAMOTHE et Valéry GISCARD d'ESTAING, Mme Jacqueline de GUILLENCHMIDT, MM. Pierre JOXE et Jean-Louis PEZANT, Mme Dominique SCHNAPPER et M. Pierre STEINMETZ

Logements réservés à la Ville attribués ou ayant fait l'objet de propositions d'attribution en 2008

Répartition des logements par désignataire et catégorie de logement

15ème arrondissement

		CH(*)	F1	F2	F3	F4	F5	F6	total	dont logements neufs	
Maire de l'arrondissement	PLUS & assimilés	0	6	10	5	0	2	0	31	0	
	PLI & assimilés	1	10	49	13	5	1	1	88	0	
									MA	119	
Maire de Paris (commission de désignation)	PLUS & assimilés	0	6	10	0	2	0	0	38	10	
	PLI & assimilés	0	18	49	9	4	2	1	83	0	
									MP	119	
Relogements de droit et accord collectif	PLUS & assimilés	0	21	23	10	14	3	0	60	6	
	PLI & assimilés	0	3	0	1	0	0	0	4	0	
		+ 1 atelier							RD et ACO	85	
total		1	71	159	56	25	8	2	323	25	

*Le Préfet  
de la Région d'Île de France  
Préfet de Paris*

*Paris, le 12 mars 2009*

Monsieur le Ministre,

Par correspondance en date du 10 mars 2009, vous avez appelé mon attention sur la délibération 2009-DDATC-068 instaurant un droit de pétition pour les habitants majeurs parisiens, adoptée par le conseil de Paris lors de sa séance des 9 et 10 mars 2009.

Cette délibération m'a été transmise au titre du contrôle de légalité le 18 mars 2009. L'analyse juridique conduite par mes services conclut au défaut de base légale de cette délibération.

En conséquence, un recours gracieux daté de ce jour est adressé à la Ville de Paris lui demandant de bien vouloir rapporter cette délibération. A défaut, je serai conduit à saisir le juge administratif.

Je vous prie de croire, monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*12*  
*12*  
  
**Daniel CANEPA**

Monsieur Jean-François LAMOUR  
Ancien ministre  
Député de Paris  
Président du groupe UMP  
Hôtel de ville  
75196 Paris RP

*25 rue Bechet de Troy - 75700 Paris - Tél 01 42 62 62 73*